
UC-NRLF
$B 553 773


Digitized by Google

LA
RÉPUBLIQUE DE BERNE
ET LA FRANCE
PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

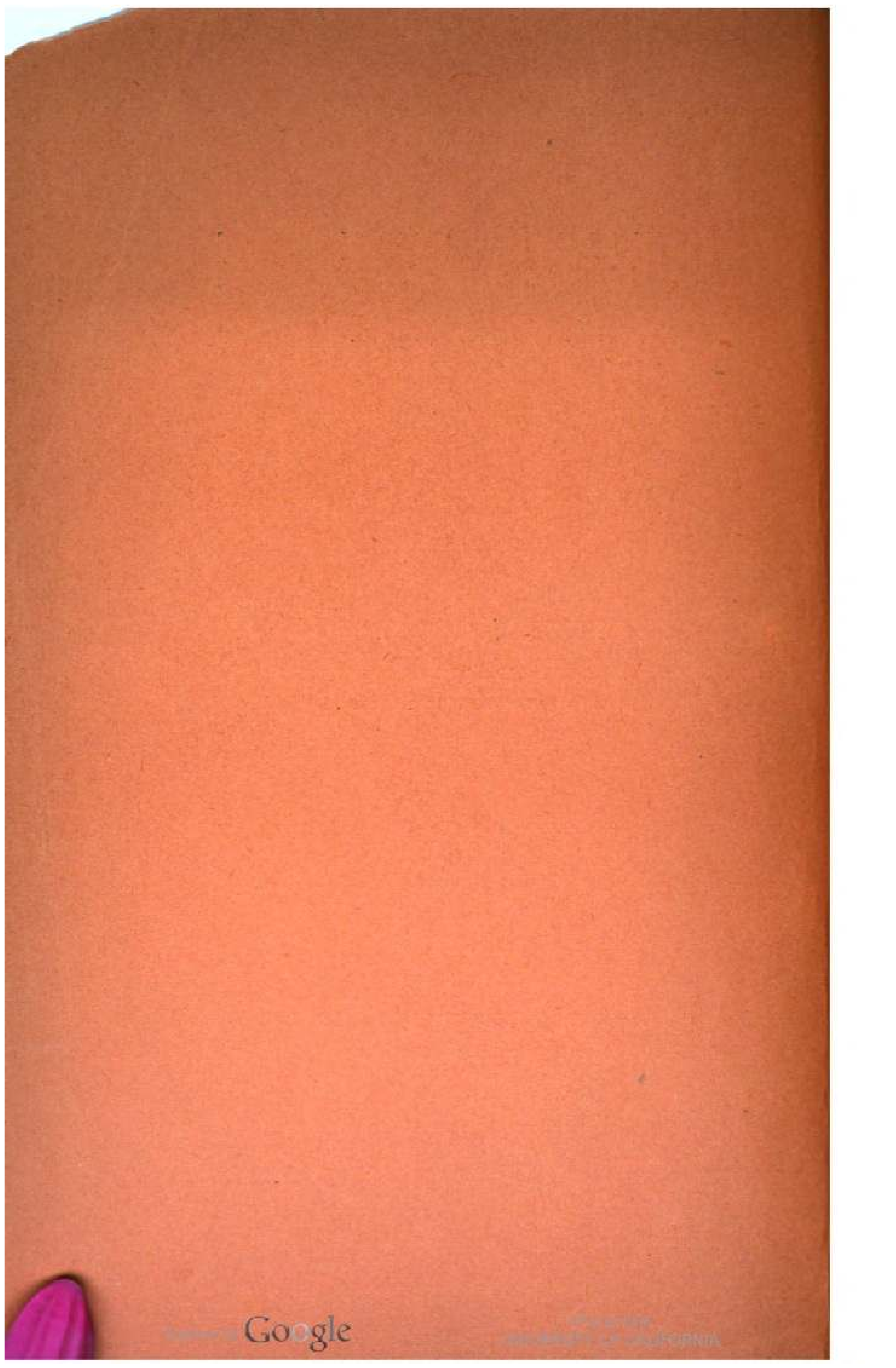
PAR

ALBERT GOBAT

CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE BERNE,
DÉPUTÉ AU CONSEIL NATIONAL SUISSE.

PARIS
GEDALGE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
75, RUE DES SAINTS-PÈRES, 75

1891



LA

RÉPUBLIQUE DE BERNE

ET LA FRANCE

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

SCEAUX. — IMPRIMERIE CHARAIRE ET Cie.

LA

RÉPUBLIQUE DE BERNE

ET LA FRANCE

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

ALBERT GOBAT

CONSEILLER D'ÉTAT, DIRECTEUR DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE BERNE,
DÉPUTÉ AU CONSEIL NATIONAL SUISSE.

PARIS
GEDALGE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
75, RUE DES SAINTS-PÈRES, 75

1891

DÉDIÉ

A

LA VILLE DE BERNE

A L'OCCASION

des

FÊTES COMMÉMORATIVES DE SA FONDATION

en souvenir

DE L'ASILE QU'ELLE ACCORDA

aux

FILS DE L'AMIRAL COLIGNY

et

AUX PERSÉCUTÉS DES ROIS ET DE L'ÉGLISE

PRÉFACE

Ce livre est sans prétention.

Il a paru à l'auteur que les documents relatifs aux guerres de religion, conservés dans les archives de l'État de Berne, méritaient d'être publiés.

Les événements historiques de cette époque ont été simplement coordonnés pour relier ces documents entre eux et les expliquer.

Les réflexions, les commentaires, la discussion, les développements critiques ne s'inspirent point d'un parti pris confessionnel quelconque, la religion n'ayant jamais joué, aux yeux de l'auteur, dans tous les excès commis en son nom, que le rôle de prétexte.

Berne, en avril 1891.

A. G.

N. B. L'auteur a cru devoir transcrire les lettres qui sont contenues dans cet ouvrage, avec l'orthographe moderne; il a ajouté la ponctuation, qui fait complètement défaut dans les originaux.

INTRODUCTION

L'histoire des guerres de religion n'est plus à faire. C'est pourquoi nous nous sommes borné à indiquer très sommairement les principales phases, les événements les plus saillants des troubles à la fois politiques et confessionnels qui ont agité la France au XVI[e] siècle. Cette histoire ne se trouve, dans notre livre, que comme le fil destiné à relier les faits dans lesquels la république de Berne a joué un rôle.

Il n'est pas inutile cependant d'en donner ici, à titre de renseignement préliminaire, un résumé succinct.

La France ne pouvait rester étrangère à la Réforme. Une révolution de cette importance devait rayonner dans toutes les directions du foyer principal, l'Allemagne. Les pays du roi très chrétien se trouvaient d'ailleurs préparés à recevoir la réforme religieuse, par les Vaudois de la Provence,

précurseurs de la Réforme, d'une part, et, d'autre part, par la situation politique du royaume et l'ambition d'un certain nombre de princes et de gentilshommes hostiles à la Cour. Enfin, il se faisait, de Genève, centre de la nouvelle doctrine en pays romans, une active propagande en France. L'objectif de Calvin, Français de naissance, était plutôt sa propre patrie que la Suisse française.

Le calvinisme avait une tendance politique et sociale, en France, comme à Genève. Il modifiait le dogme et supprimait le pape; mais il prêchait aussi la réforme des mœurs et s'attaquait aux abus commis par le gouvernement, à l'arbitraire, aux faveurs accordées en vertu du bon plaisir. Aussi le nombre de ses adhérents s'accrut-il rapidement. Le protestantisme se recrutait non seulement parmi des gens de convictions religieuses, mais aussi parmi des hommes politiques, aux yeux desquels les croyances étaient une chose secondaire.

Comme une nouvelle religion ne s'établit pas sans effusion de sang, surtout depuis que le christianisme a fait son entrée dans le monde, la France, travaillée par le calvinisme, devait devenir le théâtre de toutes sortes de violences et de cruautés.

Au commencement, le parti dominant procéda

par la voie de la persécution, à l'instar de Rome. Les quinze premiers siècles de l'ère chrétienne n'ayant pu passer sans amener avec eux quelque progrès, on livrait les calvinistes aux hommes, au lieu de les jeter aux bêtes.

Les violences et les cruautés, loin d'entraver la marche envahissante du calvinisme, donnèrent aux hérétiques plus de résolution. Ceux qui ne se réfugièrent pas à l'étranger, d'où ils faisaient une guerre de plume acharnée aux persécuteurs, s'allièrent étroitement, unirent leurs forces, s'assemblèrent en synodes et se préparèrent à exercer une action politique. Jusqu'ici ils s'étaient bornés à défendre leurs vies; désormais ils allaient agir.

Le premier acte d'hostilité émanant du côté protestant fut la conjuration d'Amboise (1560), dirigée contre les princes de Guise, notamment contre un d'eux, le cardinal de Lorraine, inspirateur et chef des persécuteurs. Elle avait pour but de s'emparer de ces ennemis acharnés de la nouvelle religion et de les faire condamner comme criminels de lèse-majesté pour avoir poussé le roi à des cruautés contre une partie de ses sujets, pour avoir même dénaturé et excédé ses ordres, et de donner au vieux roi de Navarre et à son frère,

Louis de Bourbon, prince de Condé, la prépondérance dans les conseils du roi (François II).

La conspiration ayant échoué, il s'ensuivit de nouvelles et plus rigoureuses persécutions, grâce auxquelles le cardinal de Lorraine fit signer un édit, rendant les huguenots, en leur qualité d'hérétiques, exclusivement justiciables des tribunaux ecclésiastiques. C'était prononcer contre eux la peine de mort, aggravée de toutes les horreurs de la torture.

De là, grande agitation dans toute la France et intervention du parti des modérés, qui croyaient pouvoir arrêter les progrès du calvinisme par des édits, et enfin, convocation des États généraux pour aviser au moyen d'empêcher la guerre civile imminente.

François II meurt (novembre 1560). Son frère Charles IX le remplace, ou plutôt la reine mère, Catherine de Médicis, le roi étant encore mineur.

Les États généraux d'Orléans s'occupèrent peu des questions religieuses, que l'on préférait remettre à un concile. Cependant ils furent suivis d'un édit du 24 février 1561, par lequel il était sursis à toutes poursuites pour cause de religion. En outre, le roi de Navarre et le prince de Condé furent admis au conseil du roi.

Ces concessions ne suffisaient pas aux protestants, qui se sentaient menacés aussi longtemps que les Guise n'étaient pas éliminés complètement du conseil, et elles mécontentaient les catholiques, aux yeux desquels la politique de la Cour compromettait la prépondérance de l'Église romaine. Si les deux partis ne se ruaient pas l'un sur l'autre, si les persécutions restaient suspendues, il ne régnait cependant qu'une paix armée qui pouvait se changer subitement en une guerre cruelle.

Le chancelier de l'Hôpital, partisan de la paix et des concessions, fit rendre, en juillet 1561, un édit destiné à tranquilliser les catholiques au sujet des intentions de la Cour. Puis le colloque de Poissy (août 1561) tenta d'arranger les affaires d'une manière identique à celle employée en Suisse, c'est-à-dire au moyen d'un débat public sur les nouvelles doctrines. Tout cela ne servit à rien. Il surgit de nombreuses émeutes locales, à Paris, dans le Midi, jusqu'à ce qu'un édit, rendu au mois de janvier 1562, eût accordé quelques tolérances aux huguenots. On leur permettait de tenir des assemblées religieuses hors des villes; mais il leur était sévèrement défendu d'attaquer le catholicisme dans leurs écrits ou dans leurs prêches.

L'ordre était plus ou moins rétabli lorsque,

soit hasard, soit préméditation, le duc de Guise et sa suite en vinrent aux mains avec une assemblée religieuse huguenote, qui se tenait à Vassy, et massacrèrent un grand nombre de réformés. Le prince de Condé qui avait embrassé les nouvelles doctrines, mais qui jusqu'alors n'avait pas encore voulu assumer le rôle de chef militaire des huguenots que ceux-ci voulaient lui donner, prit prétexte des massacres de Vassy pour demander justice à la reine mère et réclamer des garanties. L'amiral Coligny, son frère d'Andelot et un grand nombre de gentilshommes se joignirent à lui et signèrent un pacte pour la défense des adhérents de la nouvelle religion. Cette association se formait moins contre le roi et la reine mère, que contre le parti des Guise, auquel on attribuait les violences, les incertitudes de la Cour et la faiblesse avec laquelle le gouvernement faisait respecter les édits.

Alors éclata la première guerre. Elle fut générale et eut des péripéties diverses. Cependant l'avantage resta aux catholiques qui battirent les huguenots à Dreux, où le prince de Condé fut fait prisonnier. La cause des huguenots aurait été fort compromise, et pour longtemps peut-être, si Coligny n'était parvenu, malgré tout, à tenir tête au-

duc de Guise. Lorsque celui-ci eut été assassiné au siège d'Orléans, où d'Andelot s'était enfermé, la reine Catherine, qui avait déjà tenté de mettre fin à la guerre, se crut obligée d'entrer en négociations avec les chefs des réformés. La paix fut conclue.

Elle fut suivie de l'édit d'Amboise (mars 1563). L'exercice du culte réformé fut autorisé dans un grand nombre de villes et dans les maisons des nobles; il restait formellement interdit à Paris. Les huguenots continuaient à être exclus des emplois publics.

La seconde guerre de religion éclata en 1567. Elle fut la conséquence des rigueurs exercées par le duc d'Albe à Bruxelles, au nom du roi d'Espagne. Charles IX ayant, à la même époque, renforcé les troupes catholiques qui l'entouraient, les huguenots se crurent menacés et prirent l'offensive. Il s'agissait de s'emparer du roi pour le soustraire à l'influence des Guise qui, sous la direction du jeune duc Henri, devenaient chaque jour plus remuants. Ce coup de main ne réussit pas. Mais le prince de Condé, qui avait été mis en liberté, s'avança jusque devant Paris. Il dut se retirer faute de vivres. Cependant lui et Coligny, malgré le peu de ressources dont ils disposaient, parvinrent à se concentrer à Orléans, d'où ils avaient

l'intention de continuer activement les hostilités. Mais, fatigués par une longue campagne et privés de moyens de subsistance, ils acceptèrent les ouvertures de la reine mère, qui offrait de rétablir l'édit d'Amboise dans sa teneur primitive et s'engageait à le faire respecter strictement. Ce fut la paix de Longjumeau (février 1568).

A peine avait-on déposé les armes, que Catherine s'empressa de témoigner ses préférences au parti catholique, ce qui encouragea celui-ci et causa même çà et là quelques émeutes. C'est alors qu'elle conçut le dessein de s'emparer des chefs huguenots, se figurant que, pris et rendus inoffensifs, il en serait fait du calvinisme. Les chefs eurent vent de l'entreprise et allèrent se réfugier à La Rochelle.

La reine révoqua alors le traité de Longjumeau, déclara supprimé l'exercice du culte réformé et ordonna à tous ses adhérents de quitter immédiatement la France. Ce fut naturellement le signal d'une nouvelle guerre.

Les principaux faits d'armes de cette troisième guerre furent la bataille de Jarnac dans laquelle le prince de Condé fut tué, et celle de Moncontour, qui fut également désastreuse pour les huguenots et aurait à jamais détruit leurs espérances, si Coligny n'avait, pour la seconde fois, sauvé la position,

et si le roi, jaloux de son frère, le duc d'Anjou, le vainqueur de Moncontour, n'avait compromis les opérations militaires.

Grâce à l'amiral, on put signer à Saint-Germain (août 1570) une paix avantageuse. Les protestants obtenaient le libre exercice de leur culte dans toute l'étendue de la France, sauf dans la ville de Paris et dans les lieux où la Cour séjournerait.

C'était trop, beaucoup trop aux yeux des catholiques, qui commencèrent alors à s'organiser en ligues. Le fanatisme et la haine confessionnelle devenant de plus en plus grands et s'étendant chaque jour davantage, amenèrent le roi à commettre et laisser commettre le crime de la Saint-Barthélemy (1572).

Les huguenots, loin de se laisser décourager par ces massacres, fondèrent une organisation générale, sous la forme de fédération, dans toute la France. La Rochelle était leur quartier général. Charles IX tenta en vain de les en déloger ; il dut lever le siège qu'il avait commencé.

Une nouvelle guerre éclata au commencement du règne de Henri III. Nous y voyons une partie des mécontents catholiques ligués avec les huguenots et une armée étrangère d'Allemands et de Bernois accourir au secours des protestants. Les

chefs de l'expédition étaient le duc d'Alençon, frère du roi, le prince Henri de Bourbon (Condé) et le comte palatin Jean-Casimir. Cette guerre ne donna pas lieu à des combats importants. Elle se termina par la paix Monsieur (mai 1576).

Toujours mécontents des concessions accordées aux protestants et ennemis de toute paix, qui ne servait pas leurs visées ambitieuses, les princes de Guise organisèrent la sainte Ligue, au moyen de laquelle ils espéraient non seulement réunir des forces suffisantes pour écraser les protestants, mais encore forcer le roi à se déclarer catégoriquement pour les catholiques et contre les réformés. Les États généraux de Blois, dans lesquels la Ligue joua un grand rôle, engagèrent le roi à révoquer le dernier édit de pacification (janvier 1577). Les protestants reprirent les armes. Mais le roi, qui n'était pas en mesure de faire la guerre, vu l'état des finances du royaume, leur offrit un nouveau traité. Ce fut la paix de Poitiers.

Les protestants recommencèrent la guerre en 1580. Cette prise d'armes, peu importante, finit par le traité de Fleix (septembre 1580).

Depuis lors, la France jouit pendant quelques années d'une paix relative. Mais la mort du duc d'Anjou (juin 1584), héritier présomptif du trône

(Henri III n'avait pas d'enfants), donnant à Henri de Navarre, ami et chef des huguenots, la qualité de premier prince du sang, provoqua une violente réaction catholique. La Ligue prit une attitude menaçante, sommant le roi de désigner un successeur qui fût catholique, de déclarer que le catholicisme était la seule religion exercée en France et d'exclure les protestants de toutes les charges. Henri III se soumit à ces injonctions et signa, en juillet 1585, le traité de Nemours, qui révoquait toutes les concessions faites précédemment aux protestants. Ce fut le signal d'une nouvelle guerre. Nous y voyons en présence, dans le Midi, le prince de Condé contre Mayenne, frère du duc de Guise, Joyeuse et Épernon contre Lesdiguières, et Henri de Navarre se préparant à y prendre une part active, au moyen d'une alliance avec l'Allemagne et les cantons suisses de confession évangélique. Cette dernière expédition, qui disposait de plus de quarante mille hommes, avorta par la faute des chefs protestants, malgré la victoire remportée par Henri de Navarre sur le duc de Joyeuse, au mois d'octobre 1587, à Coutras.

Henri III ayant traité avec les Allemands, la Ligue, exaspérée de ce qu'on laissait échapper une armée que l'on aurait pu détruire, se tourna

contre lui, suscita des complots contre sa personne et provoqua une émeute à Paris, si bien que le roi, humilié dans son autorité, craignant les princes lorrains qui menaçaient de lui ravir son trône, résolut de faire périr le duc et le cardinal de Guise.

Après ce double assassinat, la Ligue, ayant à sa tête le duc de Mayenne, s'empara de Paris. La guerre civile éclata dans toute la France et ses partisans remportèrent des avantages si marqués que le roi, dans sa détresse, fut obligé de s'allier à Henri de Navarre. Tous deux avaient entrepris le siège de Paris, lorsque le crime de Jacques Clément (1589) fit passer la couronne sur la tête du roi de Navarre, qui fut dès lors Henri IV. Son avènement au trône mit fin aux guerres de religion.

LA

RÉPUBLIQUE DE BERNE

ET LA FRANCE

PENDANT LES GUERRES DE RELIGION

I

La ville et république de Berne avait embrassé la Réforme avec ardeur. Par ordre des autorités, la religion protestante était proclamée religion d'État; défense au clergé d'enseigner aucune autre doctrine. L'édit du 7 février 1528, qui constatait le changement de religion, avait été publié, commenté, expliqué dans toutes les communes du pays, un dimanche, en guise de messe.

L'application ne se fit pas attendre.

Jaloux de son autorité grande et incontestée, le gouvernement prit partout les mesures nécessaires pour assurer l'exercice du nouveau culte.

Nulle exception ne fut tolérée; tous durent se soumettre.

La république qui passait ainsi le niveau sur les croyances de ses sujets, devait naturellement procéder de la même façon partout où ses généraux allaient planter le drapeau bernois.

Le plus beau fleuron de la couronne ducale de Savoie, le pays de Vaud, conquis en 1536, vit, la même année, la doctrine des Luther et des Zwingli remplacer partout les croyances romaines. Leurs Excellences[1] de Berne n'y allaient pas de main morte: faire changer un pays de maître et de religion le même jour est un exploit rare dans l'histoire.

Déjà, avant sa conquête, Berne avait puissamment contribué à introduire la Réforme à Genève.

Cette attitude ferme et décidée en faveur de la nouvelle doctrine s'inspirait, évidemment, en dehors des considérations purement politiques, du zèle religieux qui animait les convertis d'hier. Rien de plus fervent, d'ailleurs, de plus ardent à faire le bonheur d'autrui que le néophyte. N'a-t-on pas vu les chrétiens, après avoir été persécutés par les empereurs de Rome, devenir à leur tour persécuteurs, dès que le christianisme fut reconnu religion d'État?

1. C'est le titre que les Suisses de langue française, particulièrement les Vaudois, donnaient au gouvernement de la république aristocratique de Berne et que ces derniers lui donnent encore de nos jours, lorsqu'ils veulent rappeler la domination bernoise dont ils s'émancipèrent, avec l'aide des Français, en 1798.

Le zèle religieux des Bernois les poussa à chercher, en dehors de la Suisse, où les deux confessions maintenaient de part et d'autre leurs positions, et où toute tentative de propagande confessionnelle aurait causé des guerres intestines, un pays dans lequel ils pussent faire valoir leur influence au profit de leurs coreligionnaires. La France, déchirée par les guerres civiles, offrait la meilleure des occasions.

C'est vers la fin de l'année 1540 que les hostilités commencèrent. Le parlement d'Aix décréta des mesures d'une extrême rigueur contre les Vaudois de la Provence : confiscation des biens, destruction des propriétés, bannissement, tel était l'arrêt dont on demandait l'exécution au roi François Ier.

Berne fit alors de pressantes instances auprès de ses confédérés du culte nouveau, Bâle, Schaffhouse et Zurich, afin que, par une démarche commune, les Suisses intercédassent pour les protestants de France. L'alliance qui existait entre les deux pays autorisait une représentation amicale.

François Ier accueillit fort mal la lettre des Suisses. Le 31 juillet 1541, il répondait à ses très chers et grands amis, alliés, confédérés et bons compères[1] que, « comme notre intention soit ne

1. Cette formule de politesse s'est conservée jusqu'à nos jours, sauf cependant que les mots « et bons compères » en sont actuellement éliminés.

nous entremettre aucunement de l'ordre et forme de vivre de vos pays et des lois, institutions et établissements qui s'y sont faits, ainsi ne vous devez vous avancer de nous faire prière de telles choses ». Car, ajoute-t-il, « étant roi, avons su et savons très bien pourvoir, avec l'aide de Dieu, au régime et administration de nos royaume, pays et sujets ».

Vingt-cinq ans plus tard, un autre roi, auquel Dieu, selon lui, en lui confiant un trône, avait aussi recommandé un régime spécial à l'usage des huguenots, Charles IX, répondra sur le même ton aux envoyés des princes allemands protestants : « Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes, quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume, que je ne me mêle de celles de leurs États »[1]. La politesse de chancellerie n'avait pas fait de grands progrès depuis 1541.

La représentation des Suisses ne paraît cependant pas être restée sans produire une certaine impression sur François Ier. En effet, l'exécution de l'édit du parlement d'Aix fut suspendue. La chasse aux Vaudois, le moins noble exploit du roi sacré chevalier par Bayard, commença seulement quatre années plus tard.

Il n'est point impossible que la réponse cava-

1. Dareste, *Histoire de France*, t. IV, page 232.

lière de François I[er] ait attiré à ce monarque un désagrément auquel, plus habile et moins cassant, il eût pu se soustraire. Se trouvant, l'année suivante, en un pressant besoin d'argent, il osa demander à emprunter aux Bernois, dont le trésor était habituellement bien garni et auquel un grand nombre de souverains, princes et seigneurs eurent recours, la jolie somme de 200,000 écus; comme garantie, il offrait « de bailler les dames de Nemours et de Longueville, avec leurs comtés du Genevois et de Neuchâtel »[1]. Les Bernois restèrent insensibles aux charmes des nobles cautions; ils n'ont pour excuse que la hauteur avec laquelle on avait accueilli leurs représentations en faveur des huguenots.

Les persécutions inaugurées durant le règne de François I[er] continuèrent sous son successeur, Henri II. L'époux de Catherine de Médicis n'ignorait cependant pas qu'avec la religion, la conscience et les principes, il est des accommodements; car le fils aîné de l'Église, qui faisait massacrer ses sujets hérétiques, recherchait comme faveur sans égale l'alliance du Grand-Turc et en usait très largement contre un autre fils privilégié de l'Église, Charles-Quint, et même contre le pape.

De cruelles persécutions ayant éclaté contre les

1. Note de l'ambassadeur de France en Suisse, datée de 1542.

huguenots, en 1552, Berne intervint de nouveau. La réponse du roi Henri II ne fut guère plus aimable que celle de son père ne l'avait été. Toutefois, les instances de la petite république arrachèrent un nommé Louis Corbeil au bûcher, auquel il avait été condamné.

Dans le but de doter de prêtres protestants les pays détachés de l'Église romaine, Berne avait fondé, à Lausanne, aussitôt après la conquête du pays de Vaud, une Académie de théologie et favorisait les jeunes gens qui fréquentaient cette école. Celle-ci était devenue la pépinière des ministres du culte réformé[1].

La république allouait des subsides même aux élèves étrangers. Cinq pensionnaires de Berne, de nationalité française, s'étant rendus en France, le 1er mai 1553, pour aller voir leurs parents, furent arrêtés à Lyon et jetés en prison à cause de leurs croyances. Berne réclama leur élargissement; un député fut même envoyé auprès du cardinal de Tournon, l'instigateur des persécutions et l'exécuteur royal. Celui-ci promit de rendre la liberté à ses prisonniers. Mais la parole donnée à des huguenots n'engageait pas un prince de l'Église.

1. L'Académie fondée par les Bernois est l'origine de l'Université de Lausanne, récemment ouverte, inaugurée avec éclat le 18 mai 1891.

Moins heureux que Louis Corbeil, sujet bernois, les cinq étudiants français furent brûlés vifs à Lyon[1].

L'intercession des quatre villes suisses réformées en faveur des Vaudois du val d'Angrogne, en 1557, eut plus de succès. La persécution, qui avait déjà commencé et qui promettait d'être aussi sanglante que celle de 1545, fut suspendue.

Jusqu'ici l'intervention de Berne apparaît sous une forme plus ou moins intermittente. Mais dès les premières années du règne de Charles IX, les guerres civiles religieuses, qui déchirèrent si longtemps la France, sont une des préoccupations les plus constantes du gouvernement de la république; il s'engage entre lui, le roi de France et les chefs du parti huguenot, une correspondance très active. C'est vers les Bernois que les persécutés, dans leur détresse, dirigent leurs regards; c'est plutôt dans ce petit pays qu'au sein d'États plus puissants qu'ils cherchent leur phare.

Malheureusement la république de Berne ne possédait pas une complète liberté d'action; le lien fédéral, qui unissait les cantons suisses, était une

1. Chronique de Stettler, année 1553.

Cet ouvrage, écrit en allemand au commencement du XVIIe siècle, est un récit succinct, année par année, des événements qui se sont passés en Suisse, notamment dans le canton de Berne, depuis la fondation de la ville de Berne, 1191, jusqu'en 1631. Stettler était Bernois.



entrave gênante et paralysait ses mouvements. Car les catholiques de Suisse ne se montraient pas moins fanatiques que les catholiques de France; et, bien que la prépondérance des cantons réformés empêchât des persécutions au sein de la Confédération, les catholiques veillaient avec un soin jaloux à ce que les rois de France pussent étrangler tranquillement, et sans être dérangés par Berne, leurs sujets huguenots. Leurs Excellences de Berne avaient-elles reçu un envoyé de Henri de Navarre ou du prince de Condé, l'ambassadeur de France en avisait vite les cantons catholiques, qui s'empressaient de faire des représentations à Berne, au nom de l'alliance perpétuelle des Suisses avec le royaume de France.

Le gouvernement bernois, dans le sentiment de sa force et de sa supériorité, supportait impatiemment la contrainte que le lien fédéral lui imposait. Il s'y soumettait néanmoins d'habitude, par respect pour la foi jurée, par égard aussi pour les cantons primitifs, fondateurs de la Confédération suisse, fiers de leur émancipation du joug autrichien, trop fiers peut-être, puisque Berne avait conquis ses libertés un siècle avant eux; de sorte que l'autorité morale qui se rattache à la conquête de l'indépendance politique appartenait à Berne en premier lieu. Parfois pourtant, il avait recours à la diplomatie, sa qualité maîtresse, pour

se dégager des entraves fédérales, lorsqu'elles blessaient trop les intérêts ou les principes de la république. Nous verrons plus d'une fois les magistrats se confiner dans leurs appartements les moins accessibles au bruit des rues, afin de ne pas surprendre leurs sujets, partant, en plein midi, au secours des huguenots de France.

Ah! si Berne, imitant Athènes, avait d'une main ferme saisi l'hégémonie! Si elle avait pu accomplir les conquêtes qu'elle avait habilement préparées! La Suisse s'étendrait bien au delà de ses frontières actuelles et formerait cet État du centre de l'Europe, avec lequel il faudrait compter, qui aurait eu une influence décisive dans une foule d'événements, pour le plus grand profit de la paix générale, de la liberté et de l'humanité. Sa puissance, sa renommée militaire, l'habileté et la hardiesse de ses gouvernants, les talents de ses capitaines, tout la conviait à jouer ce rôle.

Elle ne l'a pas fait. Cela manque à la gloire qu'à juste titre l'histoire des quatre premiers siècles de la petite république lui a acquise [1].

Berne était tenue au courant de ce qui se pas-

1. Frédéric II, roi de Prusse, le grand Frédéric, citait la république de Berne comme modèle. Si le jugement de ce monarque autocrate peut paraître sujet à caution aux yeux des démocrates du XIXe siècle, il ne faut pas oublier que les temps passés ne s'apprécient pas suivant les principes du jour, mais bien en considération

sait en France, et par les chefs mêmes du parti de la religion et par les officiers bernois qui servaient sous leurs ordres. C'est de cette manière que le gouvernement fut informé de la première prise d'armes générale des calvinistes, en 1562. Le prince de Condé délégua, au mois d'avril, un jeune seigneur bernois du nom d'Erlach, qui se trouvait au service de l'amiral Coligny, auprès du Petit Conseil, pour lui exposer la position malheureuse des calvinistes. L'édit de paix du 17 janvier venait à peine d'être rendu, que le massacre de Vassy prouvait, une fois de plus, que les édits de religion sont difficiles à faire respecter.

Précisément à cette époque (avril 1562), l'ambassadeur de France s'était adressé aux Suisses, afin que ceux-ci envoyassent au roi des troupes destinées à combattre les huguenots. La diète réunie à Soleure délibéra longuement sur cette demande que les cantons catholiques recommandaient avec chaleur. Elle fut acceptée, malgré la vive protestation de Berne, et quinze compagnies furent mises sur pied. Inutile de dire qu'aucun Bernois ne prit part à cette campagne.

Au contraire, le gouvernement de Berne s'en-

de la part qu'ils ont eue dans le développement général de l'humanité, de la civilisation, comme aussi dans la formation spéciale des nations.



quit, dès lors, avec soin des affaires de France. Il chercha surtout à trouver dans les circonstances des arguments qu'il pût opposer aux cantons catholiques, lorsque ceux-ci s'aviseraient, comme ils l'avaient déjà fait, de s'opposer, au nom de l'alliance perpétuelle avec le royaume de France, à l'intervention armée des Bernois en faveur des huguenots. Il s'agissait d'établir que les chefs du parti protestant, notamment les princes de Condé et de Navarre, étaient, malgré tout, du parti du roi, et qu'en tirant l'épée ils ne menaçaient point la couronne de France; que leurs coups s'adressaient à des conspirateurs catholiques, perturbateurs du repos public.

Tel fut le but d'une enquête que le gouvernement de Berne fit dans la même année 1562. La guerre avait éclaté presque dans toutes les provinces; elle était générale et acharnée dans le Midi.

Le baron Pierre des Adrets, l'un des capitaines les plus décidés des troupes huguenotes, demanda des secours aux Bernois; il prétendait agir au nom du prince de Condé, qui, à son tour, ne faisait la guerre que pour rétablir la paix en France, et nullement pour déplaire au roi.

Le gouvernement de Berne décida de vérifier si les allégations du baron protestant étaient exactes. A cet effet, il envoya à Lyon un commissaire spécial.

Le choix qu'il fit de Christophe de Diessbach, vieux militaire, membre des familles régnantes[1] de la république, témoigne de l'importance que l'on attachait à sa mission.

Christophe de Diessbach reçut pour instruction de s'enquérir si Pierre des Adrets faisait la guerre sous les ordres de Condé, comme aussi d'étudier sur place le plan de campagne des huguenots et d'examiner leurs chances.

Après un séjour de plusieurs semaines à Lyon et à Orléans, où se trouvait le camp de Condé, Christophe de Diessbach fit au Petit Conseil[2] un rapport circonstancié sur la situation des partis.

Selon lui, la plus grande confusion régnait en France; on ne savait pas au juste si les protestants se révoltaient contre l'autorité royale; en tous cas, ils étaient de bons citoyens, dignes de toutes les sympathies, et Berne ne pouvait leur refuser des secours. Le gouvernement, partagé entre le désir de donner un gage de son zèle religieux et la crainte de violer le traité de paix franco-helvétique, se tira assez habilement d'embarras : il abandonna l'intervention à l'initiative privée.

1. On désigne par cette épithète les familles aristocratiques qui fournissaient des magistrats à la république, ainsi que des officiers supérieurs.

2. Disons une fois pour toutes que Petit Conseil et gouvernement sont synonymes.

On prétend même que ses membres, individuellement, firent savoir à M. de Diessbach et aux émissaires français qui l'avaient accompagné, que l'on fermerait les yeux, si des sujets bernois se mettaient en campagne pour aller au secours des huguenots; on recommandait simplement d'éviter l'éclat.

Ainsi encouragé, Diessbach leva des troupes et en confia le commandement à son parent, Nicolas de Diessbach, membre du Petit Conseil. Plusieurs représentants des autorités faisaient partie de l'expédition. La petite armée, un beau matin, quitta la ville de Berne, tambours battants, enseignes déployées. La chronique en fixe l'effectif à huit compagnies [1]; mais il faut que celles-ci aient été extraordinairement fortes, car il fut procédé, aussitôt après leur départ, à un recrutement, pour compléter les troupes qui restaient dans le pays à la disposition du gouvernement, tant elles avaient été affaiblies par l'enrôlement du colonel de Diessbach.

Celui-ci avait conduit sa petite armée à Genève et de là à Mâcon. A peine arrivée, elle s'empara de la ville de Tournus [2], qui se trouvait au pouvoir

1. Les compagnies bernoises étaient ordinairement de trois à quatre cents hommes.

2. La chronique de Stettler dit Tournay, ce qui est évidemment une erreur; Tournus est situé à une petite distance au nord de Mâcon.

des catholiques, et se dirigea sur Lyon, où le baron Pierre des Adrets avait établi son quartier général. Elle prit part aux expéditions que ce chef hardi et déterminé — les catholiques l'appelaient la bête enragée — entreprit dans les environs et qui eurent pour conséquence, au début de la campagne, de procurer l'avantage aux huguenots.

Cependant la Cour de France s'était émue de l'intervention bernoise. Deux ambassadeurs du roi se présentèrent, les premiers jours d'août, devant le Petit Conseil, pour lui faire une remontrance. L'alliance des Suisses avec le royaume de France, disaient-ils, s'opposait à ce que les Bernois soutinssent de leurs armes un parti rebelle, dont l'agression se dirigeait contre la Couronne de France. Donc les troupes devaient être rappelées sans retard.

Il fut répondu aux ambassadeurs, que les troupes bernoises ne faisaient la guerre ni au roi, ni à sa mère; que les protestants, au secours desquels ils étaient accourus, étaient aussi bien les sujets du roi que le parti des Guise; que d'ailleurs les Bernois avaient remporté des succès et que leurs chefs se considéreraient, à juste titre, comme grièvement offensés, s'ils étaient rappelés au milieu de la campagne.

Après avoir ainsi résisté aux instances des ambassadeurs français, le Petit Conseil envoya

une délégation à Lyon, pour exhorter les troupes à ne s'immiscer dans aucune entreprise qui pût être envisagée comme hostile à la Couronne de France. Il persistait assez habilement à séparer la question confessionnelle de la politique, ou plutôt, à n'envisager les guerres de religion que comme une simple querelle de partis, étrangère à la personne du roi comme chef de l'État.

Quelque temps après, le gouvernement, prévenu que le duc de Savoie s'apprêtait à prendre l'offensive pour reconquérir ses possessions du pays de Vaud, invita les troupes à rentrer. Les officiers et une petite partie des soldats regagnèrent leurs foyers malgré eux, bien qu'ils eussent eu souvent à endurer de grandes privations.

Les troupes qui restèrent à Lyon continuèrent, sous les ordres de Soubise, qui avait remplacé le cruel des Adrets, à défendre cette ville contre les catholiques. Il s'en trouvait encore à Lyon au mois de mars de l'année 1563. Car, à cette époque, un envoyé du roi de France vint à Berne faire de nouvelles instances, afin que les troupes fussent rappelées.

II

On sait que la fortune, après avoir souri aux calvinistes, les abandonna. La bataille de Dreux, dans laquelle le prince de Condé fut fait prisonnier, anéantit leurs dernières espérances; la plupart des villes dont les huguenots s'étaient emparés se rendirent; Lyon tint bon et n'ouvrit ses portes qu'après la publication de l'édit d'Amboise (mars 1563), en vertu d'une clause de ce traité.

Les divers édits rendus pour rétablir la paix confessionnelle, étaient loin de tranquilliser les Bernois sur le sort de leurs coreligionnaires. D'abord ils jugeaient fort insuffisantes les garanties accordées aux calvinistes; puis ils étaient assez au courant des affaires de France pour savoir que l'influence du roi, dans les difficultés confessionnelles, n'était pas prépondérante et que le tout-puissant duc de Guise, au nom de la religion, se plaçait au-dessus des édits. Ils eurent

bientôt l'occasion de témoigner au roi les sentiments dont ils étaient animés.

Lorsque Charles IX envoya, en 1564, ses ambassadeurs pour renouveler l'alliance avec les Suisses, Berne, dès le début, se montra peu disposée à entrer dans une nouvelle union. Le gouvernement craignait d'être placé, en cas de guerres religieuses en France, dans l'alternative de violer le traité ou de prêter secours au roi contre les huguenots; il lui répugnait d'ailleurs de créer des relations trop étroites avec un pays où la liberté religieuse était aussi peu respectée.

Les autres cantons, sans exception, signèrent le traité d'alliance. Berne, cette fois, fit bande à part et refusa d'adhérer. En vain l'ambassadeur de Charles IX pria, insista, promit même des avantages particuliers. Le Petit Conseil lui répondit que Berne n'entrerait dans l'alliance française qu'à une condition : la garantie de la paix religieuse. Comme Charles IX ne voulut pas souscrire à cette clause, l'alliance se fit définitivement sans Berne.

A cette occasion, le gouvernement put constater les sentiments du peuple lui-même à l'égard de la nouvelle religion. Il s'était réservé de le consulter sur l'alliance française. Les communes se réunirent pour donner leur avis qui fut tel que le gouvernement se sentit autorisé, par l'as-

sentiment populaire, à prendre une attitude hostile aux ouvertures de Charles IX.

La sympathie qu'inspiraient les huguenots détermina le vote des communes.

Plus tard, en 1567, le roi fit de nouvelles et très pressantes instances pour engager Berne à se réunir à ses Confédérés dans l'alliance française. Peine inutile!

Ce fut en 1583 seulement, sous le règne de Henri III, qu'une alliance franco-helvétique, comprenant Berne, put être conclue. Le roi de France dut accepter, par traité séparé, deux réserves réclamées comme *conditio sine qua non* par les Bernois : qu'ils ne seraient pas astreints à fournir au roi des troupes contre les huguenots et qu'ils conserveraient leur entière liberté d'action envers le pape que les Confédérés et le roi de France avaient mentionné, dans le traité d'alliance, comme personnage à ménager.

Les doutes des Bernois au sujet d'une paix durable n'étaient que trop fondés. Malgré l'édit d'Amboise, catholiques et huguenots restaient ennemis irréconciables. Si les hostilités réglées avaient cessé, le fanatisme n'en poursuivait pas moins son œuvre de sang, et les nombreux meurtres qui se commettaient faisaient prévoir de nouveaux troubles. Les calvinistes se rendaient au prêche armés jusqu'aux dents ; ils se réunissaient,

non au son des cloches, mais au bruit des arquebuses [1]. L'inquiétude s'emparait de leurs chefs. La reine mère se montrait de plus en plus favorable aux catholiques, tandis que le roi prenait un ton agressif à l'égard des huguenots. Enfin, l'on disait tout haut que le colonel Pfyffer allait arriver à Paris avec 6,000 Suisses (catholiques) et que ses troupes étaient destinées à recommencer les hostilités.

Les chefs des huguenots, s'étant concertés, décidèrent de prendre l'offensive, sans attendre qu'ils fussent eux-mêmes attaqués. Ils tentèrent, pour se saisir de la personne du roi, un coup de main qui échoua. Cependant le prince de Condé [2] s'empara de Saint-Denis, d'où il annonçait aux Bernois, le 13 novembre 1567, que les troubles avaient recommencé. Ce n'était pas Louis de Bourbon seul qui s'adressait à la république; tous les chefs du parti se joignaient à cette démarche. « Magnifiques seigneurs, disaient-ils, vous avez pu cidevant être informés du pernicieux conseil que aucuns mauvais et infidèles conseillers du roi lui avaient donné d'ôter l'exercice de la religion réformée et exterminer les princes, seigneurs, gentilshommes et autres ses sujets qui en font pro-

1. Dareste, *Histoire de France*, t. IV, 231.

2. Louis de Bourbon, prince de Condé, 1530-1569, avec Coligny, le chef des huguenots.

au nom de Dieu qu'en cefaict qui touche son honneur et le salut de toute la Republique Chrestienne vous veillez vous employer selon vostre zele et vertu acoustumee et nous subvenir de la somme que nous vous demandons oultre ce que tous ceulx qui suivent la purete de l'Evangile vous auront une obligation generalle nous vous en demeurerons particulierement et estroictement obligez et redevables pour nous en revenger par tout ou le moyen et occasion se presentera. Sur ce suplians l'infinie bonte vous augmenter ses graces

Magnifiques seigneurs et vous conserver en prosperite et tenir en sa tressaincte protection. De St Denys en France ce xiii e Novembre. 1567.

Vre bien bon amy

Loys de Bourbon

[illegible]

Jehan Baptiste Montjay

Lambert ... Sixnez

Bouvry

fession, ensemble des préparatifs de forces qu'ils avaient dressées pour cet effet, de sorte qu'il n'y restait plus qu'une prochaine exécution. Ce qu'étant venu à notre connaissance, nous fûmes réduits en telle nécessité de défendre nos vies, honneurs et biens avec la liberté de nos consciences, que nous fûmes forcés de nous résoudre à nous opposer à telle violence et repousser la force par la force, étant le seul moyen qui nous restait[1]. » On n'avait rallumé le flambeau de la guerre civile qu'à la dernière extrémité. « La malignité desdits conseillers » abusant de l'âge du roi, rendait la pacification impossible. Mais la Providence connaît les siens : car, continue la lettre, le roi et ses conseillers n'écoutent plus que « les conseils de la guerre, en laquelle Dieu a permis, pour nous donner de ses verges, qu'ils soient entrés si avant, que de nous avoir donné déjà une bataille, dont ils n'ont rapporté, grâces à Dieu, que honte et dommage[2]. »

On abusait déjà, à cette époque, du doigt de Dieu et de l'œil de la Providence, comme chez les sauvages pour lesquels une victoire est un sourire de leurs

1. Lettre du 13 novembre 1567, écrite de Saint-Denis; elle porte les signatures de Louis de Bourbon, Chatillon, Andelot, Bourry, Monjay; quatre autres noms sont illisibles. Voir la reproduction de ces signatures, pages 40 et 41.

2. *Ibidem.*

idoles, une bataille perdue, un signe de leur colère.

Mais le but de la lettre des chefs huguenots n'était pas seulement de donner aux Bernois des nouvelles du théâtre de la guerre et de leur prouver leur inaltérable attachement à la nouvelle doctrine. « Et parce, magnifiques seigneurs, que cette cause est publique et de singulière importance pour tous ceux généralement qui suivent la pureté de la doctrine évangélique, et que nous avons besoin, contre si grandes forces et animosités, d'être secourus, nous avons estimé ne pouvoir avoir autre meilleur recours que à vous, magnifiques seigneurs, qui avez été les premiers zélateurs du pur service de Dieu, sans vous être épargnés pour l'avancement de sa gloire, afin de vous prier, au nom d'icelui, de nous vouloir, à ce besoin, aider des moyens qu'il vous a mis en main, jusques à la somme de cent mille talars[1], pour sûreté de laquelle nous obligeons et obligerons toujours nos honneurs et biens; et vous envoyons, pour cet effet, notre blanc signé et scellé pour le faire remplir en telle et si sûre forme que vous aviserez; vous promettant, en outre, par la présente, devant Dieu et ses anges et sur notre foi et honneur, de satisfaire au contenu de ladite obligation et même de vous en passer encore tels autres

1. Le thaler valait 3 fr. 50 environ.

actes et instruments que vous voudrez et verrez être besoin; vous conjurant derechef, au nom de Dieu, qu'en ce fait qui touche son honneur et le salut de toute la république chrétienne, vous veuillez vous employer, selon votre zèle et vertu accoutumée, et nous subvenir de la somme que nous vous demandons. Outre ce que tous ceux qui suivent la pureté de l'Évangile vous auront une obligation générale, nous vous en demeurerons particulièrement et étroitement obligés et redevables pour nous en revenger partout où le moyen et occasion se présentera[1]. »

Une annotation sur la lettre du 13 novembre 1567, dont nous venons de transcrire la principale partie, indique qu'il y fut répondu le 2 décembre et renvoie au registre de la correspondance secrète. Ce document ne se retrouve pas, de manière que nous ne pouvons dire avec certitude quelle réponse fut faite à la demande d'emprunt du prince de Condé et des autres chefs huguenots. Il y a lieu de croire que le gouvernement de Berne ne jugeait pas la « république chrétienne » suffisamment consolidée, notamment en France, pour traiter une affaire d'une telle importance.

Toutefois, il se mit en mesure d'envoyer des

1. La lettre du 13 novembre 1567, écrite de Saint-Denis, mentionnée aux pages 40 et 41.

troupes aux calvinistes, en désignant les chefs de l'expédition. En même temps, il sonda le terrain auprès de l'ambassadeur de France, afin de savoir quel accueil serait réservé à une ambassade bernoise allant intercéder auprès de Charles IX et de sa mère en faveur des huguenots. M. de Bellièvre déconseilla ce projet après avoir pris l'avis du roi. « Si l'état des affaires de son royaume », disait-il, « l'eût pu porter, ledit seigneur roi eût très volontiers vu les seigneurs ambassadeurs de votre canton et les eût reçus comme venant de la part de ses meilleurs amis. Mais l'obstination se trouve si grande à l'endroit de ceux qui ont commencé cette pitoyable guerre, que plus Sa Majesté a usé envers eux de bonté, douceur et remontrance, moins il y a eu de moyen de les fléchir et ramener à la première obéissance telle que le droit de Dieu et des hommes leur commande; étant ainsi que, contre toute espérance, ils ont refusé les articles qui leur ont été accordés et envoyés signés de sa dite Majesté; qui fait qu'à notre grand regret et dommage, nous sommes contraints de juger que cette maladie populaire ne se peut guérir en si peu de temps [1]... »

Singulière réponse, qui, comme une foule d'autres documents, réfute la légende, si souvent

1. Lettre du 24 décembre 1567.

répétée, que le roi faisait la guerre à ceux de la religion à son corps défendant. Et singulière logique! Vous voulez, messieurs les Bernois, que je rétablisse la paix. Allons donc! ce n'est pas en si peu de temps, au moyen d'un simple édit, que j'y parviendrai. Je ne connais qu'une chose, la guerre exterminatrice. Tel est mon édit.

Condé et Coligny avaient certainement d'excellentes raisons de refuser les articles de Charles IX et de la reine Catherine. Il s'agissait sans doute de l'amnistie qui leur fut offerte après qu'ils se furent emparés de Paris et de quelques autres places autour de Saint-Denis. Or, cette amnistie livrait les huguenots à la Cour, et celle-ci eût pu prendre envie d'user, pour guérir cette malheureuse « maladie populaire », du remède qui fut appliqué quelques années plus tard, la grande saignée.

Les hostilités continuèrent encore pendant quelques mois et furent suspendues par la paix boiteuse de Longjumeau (23 mai 1568)[1].

D'après les communications qui furent faites au gouvernement de Berne à ce sujet, les négociations relatives à la paix partirent de l'initiative de la reine Catherine. Invités à lui soumettre leurs propositions, les huguenots entrèrent dans ses vues.

1. C'est la date indiquée dans les documents qui se trouvent aux archives de Berne. Dareste la fixe au 24 février. (*Histoire de France*, t. IV, page 251.)

« Les articles baillés, le quatrième jour de mars 1568, par messeigneurs le cardinal de Châtillon [1], comte de la Rochefoucault et de Bouchananes, députés de M. le prince de Condé, et ses gentilshommes et autres de la religion prétendue réformée, lesquels, en traitant de la pacification, ils ont requis être présentés au roi, pour sur iceux avoir expresse réponse et prévision et servir aux dits de la religion prétendue réformée, en tous lieux et endroits où besoin sera, afin que ci-après sur l'exécution de l'édit de pacification, il ne puisse rien demeurer en doute de l'intention de Sa Majesté et que les gouverneurs et lieutenants-généraux de province, cours de parlement et autres juges ne la puissent ignorer, sur chacun desquels articles présentés à sa dite Majesté, après avoir été par lui vus en son conseil, a été répondu selon qu'il sera ci-après inséré [2] », les articles, disons-nous, au nombre de huit, formulent les revendications des huguenots; la réponse du roi se trouve consignée en marge et le tout est signé Charles et scellé en date du 23 mars 1568.

La paix de Longjumeau a été de trop courte

1. Frère de l'amiral, qui avait troqué la pourpre romaine contre le pourpoint des huguenots.

2. Document intitulé : « Copie des articles du 23 mars 1568, présentés au roi au nom de M. M. S. S. le prince de Condé et autres gentilshommes de la religion réformée sur l'édit de pacification ».

durée pour qu'il vaille la peine d'en transcrire ici les conditions. A titre de curiosité, mentionnons cependant une proposition assez singulière des huguenots : l'édit de pacification devait être sincèrement observé et il ne pouvait y être apporté aucun changement « jusqu'à ce que Dieu nous ait fait la grâce que nos sujets soient réunis en une religion »[1]. Cette clause, qui fut acceptée par le roi, avait sans doute pour but d'indiquer que l'édit devait durer éternellement. Car, assurément, ni Condé ni ses gentilshommes ne pouvaient espérer que le protestantisme devînt jamais religion d'État en France.

Ce qui n'empêchait point amis et ennemis de fonder sur la paix les plus belles espérances. A Berne, on fut sans doute heureux d'apprendre qu'au moment « où le mal augmentait et empirait tellement de jour en jour, que l'on ne pouvait attendre sinon une longue et grande désolation », le roi avait procuré la paix à son royaume, « s'étant offerts les seigneurs, gentilshommes et autres sujets du roi qui avaient pris les armes, de retourner paisibles chacuns en leurs maisons, charges et vacations et vivre sous l'obéissance des lois du royaume, ainsi qu'appartient à bons et

1. Document intitulé : « Copie des articles du 23 mars 1568 présentés au roi au nom de M. M. S. S. le prince de Condé et autres gentilshommes de la religion réformée sur l'édit de pacification ».

loyaux sujets, moyennant quoi sa dite Majesté les a repris en sa bonne grâce et a ordonné que l'édit de pacification fait aux derniers troubles sera entièrement observé jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu de lui faire la grâce que ses sujets soient réunis en une même religion ». La paix devait être décisive et durable; tous excès, toutes injures et voies de fait étaient sévèrement défendus, « à quoi sa dite Majesté est résolue et bien délibérée de donner si bon ordre, que nous avons espérance de revoir bientôt le royaume de France en sa première splendeur, jouissant du repos et de la tranquillité que comme bons et affectionnés voisins et amis[1] » les Bernois ont toujours désirée.

L'illusion devait s'effacer bientôt. Le traité mécontentait les catholiques. Il n'était d'ailleurs qu'une feinte de la Cour, destinée à endormir la vigilance des huguenots, à dissiper leur méfiance, et à les livrer finalement à leurs ennemis. La reine mère, qui jusqu'alors avait usé de toutes les ressources de sa cauteleuse diplomatie, pour apaiser les partis et mettre fin à la guerre civile, ne dissimulait plus sa prédilection pour les catholiques ni sa haine de la nouvelle doctrine. Elle avait formé le projet de s'emparer du prince de Condé et de Coligny, résolue d'en finir avec les huguenots.

1. Lettre de l'ambassadeur Bellièvre, du 15 avril 1568.

Leurs Excellences de Berne en furent immédiatement avisées par un envoyé spécial, le sénéchal de Valentinois, qui se présenta devant elles vers la fin du mois d'août 1568, porteur de lettres du prince de Condé et de l'amiral Coligny. Nous transcrivons celle de ce dernier[1] :

« Magnifiques seigneurs, envoyant monseigneur le prince de Condé le sénéchal de Valentinois, présent porteur, devers vous pour les raisons qu'il vous dira concernant le service du roi, conservation, bien et repos de ce royaume, par même moyen, je l'ai bien voulu accompagner de ma lettre en vos endroits, et vous prie, autant que je puis, de vouloir ajouter foi et le croire d'aucunes autres particularités que je lui ai remises pour vous faire entendre, desquelles, pour la fidélité qui est en lui, je ne vous en ferai autre redite par la présente, m'en remettant à sa suffisance et à ce qu'il vous en dira de ma part ; me recommandant, sur ce, bien affectionnement à vos bonnes grâces et prierai le Créateur, magnifiques Seigneurs, vous accroître toujours en service et donner bonne et longue vie. De Noyers, ce 13e d'août.

« Votre entièrement bon et bien affectionné ami,

« CHASTILLON. »

1. Voir ci-après la reproduction de cette lettre à la page 52.

Le sénéchal arriva à Berne vers la fin du même mois, et remit, en sa qualité de délégué du prince de Condé, une note dans laquelle il expose longuement l'état des choses. Le prince de Condé a pris les armes pour le service et le bien du roi; toute autre assertion est pure calomnie; mais depuis l'édit de pacification (la paix de Longjumeau), les cruautés des catholiques ont augmenté à l'égard des réformés : « toutes les villes et champs sont pleins de leur sang; les bois sont remplis de leurs femmes et enfants » qui meurent de faim; mais le comble du malheur est qu'on rend participant de toutes ces horreurs le roi, le roi qui en gémit et qui en est malade de chagrin; il se rendra certainement aux représentations de ses bons amis de Berne; les réformés de France ne peuvent arriver jusqu'à lui; quelques-uns d'entre eux ont voulu le faire; « ils ont été tués et massacrés à la porte même du logis du roi »[1].

Le sénéchal de Valentinois, en quittant Noyers, n'avait pas encore connaissance des projets perfides de Catherine de Médicis. Il en fut avisé par un gentilhomme qui se présenta chez lui, à Berne, avec une lettre de créance datée de Noyers, 17 août 1568. Le sénéchal de Valentinois adressa

1. Note du sénéchal de Valentinois, du 3 septembre 1568.

Magnificques seigneurs envoyant monseigneur le prince de Condé le seneschal de Valentinoys
pnt porteur, avecq bons po^r les raisons quil vous dira Congnoissant le sieur ... en Roy
mon seigneur Roy . et pour de ce Roy^me par mesme moyen je l'ay voulu accompaigner, et en
ma lettre en vos endroictz . et vous prie autant que je puis de vouloir adjouster
foy et la croyre . aussi en autres particularités . que je luy ay ammy po^r vous fere
entendre desquelles po^r la fidelité qu'est en luy. Je m'asseure quen serez autres edifie
par la pnte mon conseilleur a assez faict savoir et a ce quil vous fera, et de ma part
me recommande sur bien affectionnement à vos bonnes graces. Et prieray Dieu [illegible]
[illegible]

Magnificques seigneurs. Vostre acoustumé tousjours voisin ferme et bonne bonne

Et Longueville . De Rouen le xiiiie d'aoust

Vre entierement bon et bien affectionne amy.

Chastillon

immédiatement une nouvelle note au Petit Conseil, pour lui raconter les événements qui s'étaient passés depuis son départ de Noyers. Le prince de Condé avait reçu dans cette localité « par un des plus grands de France qui sont au conseil du roi », l'avertissement qu'une armée allait venir l'assiéger pour le prendre ou le tuer, lui, l'amiral et les autres gentilshommes réformés. Cette armée, rassemblée à Orléans, soi-disant à destination de La Rochelle, s'acheminait vers Noyers; d'autre part, M. de Brissac, avec son régiment de trente enseignes, se concentrait sur Montereau, tandis que mille à douze cents hommes et trois cents chevaux sortis de Lyon, s'avançaient vers Dijon et que l'artillerie de Paris s'était mise en campagne pour compléter le mouvement d'investissement.

Le projet de cerner et de se saisir de Condé émanait de l'astuce du cardinal de Lorraine, « qui, aux dépêches et remontrances que monseigneur le prince faisait ordinairement au roi et à la reine, faisait faire des réponses les plus gracieuses et douces qu'il était possible, afin d'amuser et d'endormir le prince »[1].

Le premier avertissement du coup de main qui se tramait, provenait du chef même de l'expé-

1. Ladite note du sénéchal de Valentinois.

dition, Tavannes; en outre, un gentilhomme français à la cour de la reine d'Espagne, nommé Gragnan, avait révélé l'attentat, en même temps qu'un serviteur du cardinal de Lorraine, Monsieur de Créquy, en donnait tous les détails, ajoutant que le cardinal lui avait dit « qu'il avait averti les bons catholiques, ses voisins, qu'ils ne se fâchassent point des bonnes mines et des gracieusetés que le roi faisait à ceux de la religion; car cela n'était que pour les amuser et endormir; et que déjà il y en avait beaucoup qui étaient venus se brûler à la chandelle; mais qu'il l'assurait bien que, dans tout ce mois d'août, il verrait toute cette vermine de la religion être exterminée du royaume de France, et qu'il n'y en demeurerait pas un »[1].

Ainsi, les massacres de la Saint-Barthélemy étaient déjà résolus en 1568; ils devaient avoir lieu au mois d'août. La capture du prince de Condé et des gentilshommes de son entourage en donnerait le signal. Et l'on usait, en 1568, des mêmes fourberies que quatre années plus tard; « les bonnes mines et les gracieusetés du roi » servaient à endormir les protestants, comme ses flatteries et sa fausse bonhommie à l'égard de l'amiral de Coligny eurent pour but, en 1572, d'attirer aux

1. Note supplémentaire du sénéchal de Valentinois.

fêtes nuptiales de Henri de Navarre le plus de huguenots possible pour les égorger.

Est-ce une coïncidence fortuite que le mois d'août fut fixé en 1568 et 1572 pour les massacres ? Ou bien, les égorgeurs, roi, reine, ducs et prêtres, avaient-ils résolu que l'apôtre écorché et crucifié la tête en bas était seul digne de couvrir de sa sainteté les flots de sang humain qui allaient couler ? L'anniversaire de saint Barthélemy était, du reste, bien choisi, reconnaissons-le ; en marquant, pour 1568 et 1572, d'une auréole de sang le jour qui a été témoin d'un atroce supplice infligé à l'apôtre, on ne pouvait mieux rappeler au monde qu'il y avait des sauvages autre part qu'en Arménie[1].

La Saint-Barthélemy de 1568 ne put avoir lieu, parce que Condé ne se laissa pas prendre. Il quitta Noyers, le 23 août, avec la princesse, ses enfants et sa maison, avec l'amiral, Mme d'Andelot[2] et ses enfants et presque tous les gentilshommes protestants des environs et leurs familles. Les fugitifs traversèrent la Loire à gué à Sancerre, se dirigèrent sur Verteuil en Poitou, où ils pensaient trouver M. de la Rochefoucauld et plusieurs autres seigneurs de la Guyenne, et arrivèrent à La

1. D'après la légende, l'apôtre Barthélemy a été écorché vif, puis crucifié, en Arménie.

2. D'Andelot était le frère de Coligny.

Rochelle, après avoir couru les plus grands périls[1]. Car tous les chemins, toutes les rivières étaient gardés; preuve que la Cour avait réellement préparé un coup de main qui devait être décisif.

1. Note du 3 septembre 1568.

III

La présence du sénéchal de Valentinois à Berne n'avait pas échappé à l'ambassadeur de France. Il en prit prétexte pour adresser une lettre au Petit Conseil, où il le remerciait de ce que les avoyer et conseil s'étaient montrés de bons amis, vrais et sincères observateurs du traité commun de paix et d'amitié, et le priait, en même temps, de considérer que le prince de Condé était sujet du roi de France et de ne point admettre « ceux qui sont sous la souveraineté du roi à contrevenir au devoir de sujétion à laquelle, par loi divine et humaine, ils lui sont tenus, attendu que c'est contre toute coutume que le sujet, sans le su et le commandement de son souverain, députe personnages pour traiter et négocier d'affaires d'état avec potentats étrangers »[1].

1. Lettre de l'ambassadeur Bellièvre, du 6 septembre 1568.

M. Vigier, secrétaire du roi aux Ligues [1], se présenta devant l'avoyer, sans doute afin d'obtenir des renseignements au sujet de l'accueil fait à l'envoyé de Condé.

Il fut répondu à l'ambassadeur qu'effectivement un personnage de haut rang s'était présenté devant l'avoyer et le Petit Conseil, comme envoyé du prince de Condé, « pour faire plusieurs remontrances qui concernent le service de la Royale Majesté et conservation de son état, et les prier que, vu la non-observation des édits de pacification et commencement des troubles derechef advenus au royaume de France, il plût auxdits seigneurs d'aviser à quelques bons moyens, par lesquels on pourrait persuader à Sa Majesté d'y remédier pour la conservation de son état et de ses pauvres sujets »; mais qu'il n'avait été parlé, ni délibéré d'aucune chose qui pût troubler les bons rapports entre la France et Berne [2].

Le gouvernement continuait à mettre sa conscience diplomatique à l'aise, en ne considérant pas le soulèvement des calvinistes comme une attaque dirigée contre le roi. Malgré toutes les représentations de l'ambassadeur qui s'efforçait de faire passer Condé et ses adhérents pour les

1. « Ligue » est le terme employé généralement dans la correspondance diplomatique d'alors pour désigner « les cantons suisses ».

2. *Corr. française*, reg. D, page 564.

ennemis de la Couronne de France, Berne ne voulait point comprendre que l'on fût l'ennemi du roi, parce que l'on se défendait, personnes et croyances, contre les catholiques.

L'ambassadeur de France eut maintes fois occasion d'avoir des explications avec Berne à ce sujet. Ayant insisté beaucoup pour que le gouvernement de la république refusât le passage à M. de Cardé, gentilhomme de qualité et des vassaux du roi, qui, arrivé à Lausanne avec ses troupes, s'apprêtait à traverser le territoire bernois « pour s'aller joindre avec aucunes troupes d'Allemands qui marchent pour endommager le royaume de France [1] », il lui fut répondu que M. de Cardé n'a commis aucun acte d'hostilité contre le roi ; qu'il habite paisiblement le pays avec les siens et que, s'il a actuellement l'intention de partir, le gouvernement ne peut ni le retenir, ni lui refuser le passage, n'étant l'usage d'en agir autrement qu'à l'égard des ennemis du roi [2].

Ce fut pour empêcher la jonction du prince de Condé avec les troupes allemandes conduites par le duc de Deux-Ponts au secours des huguenots,

1. Note de l'ambassadeur du 24 décembre 1568. Il s'agissait de l'expédition préparée par Jean-Casimir, dont il sera parlé plus loin.

2. *Corr. française*, reg. E, page 9 ; 26 décembre 1568.

que le parti catholique reprit plus vivement l'offensive. Ses troupes, commandées par le duc d'Anjou, battirent Condé et Coligny à Jarnac (mars 1569); Louis de Bourbon perdit la vie, assassiné au moment où il remettait son épée.

La défaite de Jarnac, suivie de près de celle de Moncontour (septembre 1570), compromettait au plus haut point la cause des réformés. Mais le duc d'Anjou, qui ne sut pas d'ailleurs profiter de ses avantages, avait dans Coligny un homme profondément convaincu, opiniâtre et fécond en ressources. Portant la guerre partout où ses coreligionnaires avaient quelque consistance, plus audacieux après chaque échec qu'il subissait, il intimida la Cour, et le roi lui-même fit des ouvertures de paix. Le traité de Saint-Germain mit fin à la guerre (septembre 1570).

Les réformés obtinrent des conditions relativement favorables.

A Berne, où l'on croyait la position des réformés de France désespérée, on fut ravi de l'issue finale. La paix religieuse, disait-on, est définitivement établie, la guerre civile pour toujours terminée.

On se félicitait réciproquement.

Si bien que Charles IX, à bout de ressources, ayant demandé de l'argent au gouvernement de la république, celui-ci lui prêta, sans aucun marchan-

dage, la jolie somme de cinquante mille couronnes[1].

Le traité de Saint-Germain avait bien disposé Leurs Excellences du Petit Conseil, qui n'ouvraient pas les trésors de l'État à chacun.

Berne devait être d'autant plus contente, que les dernières guerres lui avaient causé plus d'un ennui. M. de Bellièvre [2], ambassadeur de France, était parvenu, à force d'instances et d'intrigues, au commencement de l'année 1570, à enrôler en Suisse, avec l'appui et la connivence des cantons catholiques, à peu près vingt-six compagnies qui étaient destinées à combattre les réformés. Le gouvernement bernois défendit sévèrement à ses sujets de prendre part à cette expédition et menaça des peines les plus graves quiconque passerait par son territoire pour se rendre en France. Il fit garder les routes et surveiller les frontières. On opéra de nombreuses arrestations. Un grand nombre d'individus de tous pays furent condamnés, ceux-ci à des peines corporelles, ceux-là à la perte de leurs droits civiques.

Les vingt-six compagnies catholiques, fort réduites par la chasse que la police bernoise leur avait donnée, ne firent pas grand mal aux hugue-

1. La couronne vaut 3 fr. 15.

2. Pomponne de Bellièvre, seigneur de Grignon, chargé de plusieurs missions diplomatiques sous Charles IX, Henri III et Henri IV, chancelier de France en 1599, mort en 1607.

nots. Elles arrivaient trop tard ; la paix allait être conclue.

Comme l'édit d'Amboise, comme l'édit de Longjumeau, le traité de Saint-Germain ne devait pas fonder une paix durable. On peut même se demander s'il était sérieux. La situation des réformés, vaincus à Jarnac et à Moncontour, était tellement ébranlée, le fanatisme du parti catholique, que le roi et sa mère partageaient, si grand ; ce parti avait, après chaque paix, témoigné si hautement son mécontentement des concessions faites aux huguenots, que l'on comprend difficilement pourquoi l'on accordait, à Saint-Germain, aux réformés vaincus, affaiblis, privés du plus puissant de leurs chefs, le prince de Condé, des sûretés et des garanties qu'on leur avait refusées à Longjumeau. Le traité de Saint-Germain était sans doute « une de ces bonnes mines et gracieusetés » au moyen desquelles Charles IX amusait et endormait les huguenots, ce qui faisait qu'ils allaient « se brûler à la chandelle ».

Ils allèrent en effet s'y brûler, en 1572, aux noces du roi Henri de Navarre et de Marguerite, la sœur de Charles IX.

Les massacres de la Saint-Barthélemy, le plus grand crime que l'histoire ait enregistré, crime auquel ont participé le roi de France, sa noblesse et l'Église, produisirent à Berne une extrême indi-

gnation. La nouvelle en fut apportée par un envoyé particulier, un sieur de Granges, le 4 septembre. Mais c'était, au dire de celui-ci, un accident imprévu, auquel le roi était resté complètement étranger, une conjuration tramée à l'insu de Sa Majesté.

Charles IX, dégrisé du sang qui arrosait les murs de son palais, avait, en effet, donné le mot d'ordre partout ; son innocence, son ignorance du crime devaient être affirmées aux cabinets étrangers. C'est pourquoi il s'empressait de mettre en campagne des envoyés spéciaux, chargés de prévenir les rapports véridiques qui pouvaient être faits à l'étranger. Mais le mensonge était insoutenable. Quelques jours après, M. de Bellièvre étant venu faire un rapport au Petit Conseil, dut convenir que le roi avait eu connaissance du complot ourdi contre les réformés. Il chercha à le justifier, en disant qu'il avait été provoqué par des conspirations contre sa personne et contre la couronne de France.

Les Bernois savaient à quoi s'en tenir à ce sujet. C'est cent ans plus tard seulement que La Fontaine écrira « le Loup et l'Agneau ». Mais la basse hyprocrisie a existé de tout temps ; et de tout temps elle s'est parée du masque de la vertu et de la pudeur effarouchée pour commettre ses innombrables crimes. Le loup du Louvre repoussant la responsabilité des massacres, n'empêcha pas Berne

de témoigner hautement à Charles IX, roi de France, toute l'horreur que lui inspiraient ses méfaits.

Les huguenots épouvantés quittaient précipitamment les ruines de leurs foyers. De nombreux fugitifs arrivèrent à Berne, où ils trouvèrent un accueil sympathique, non seulement auprès du gouvernement, mais aussi chez les particuliers; on s'empressait autour d'eux; on subvenait à leurs besoins. Dans tous les cantons protestants, on fit des collectes publiques pour eux; le canton de Berne tout entier voulut s'associer à cette œuvre, la campagne, comme la ville. En présence de cette protestation non équivoque, la diplomatie resta muette. Depuis lors elle a fait des progrès. Il n'est presque plus admissible qu'un pays accueille ceux que les lois d'exception ou les vexations politiques forcent de quitter leur patrie.

Parmi les réfugiés se trouvaient les fils de l'amiral, qui arrivèrent à Berne au mois d'octobre, avec de Laval[1], leur oncle. Reçus officiellement par le Petit Conseil, ils furent l'objet de toutes sortes d'attentions et traités, pendant les dix jours de leur séjour à Berne, comme les hôtes de la république. Ils avaient l'intention de passer en Allemagne, le duc de Deux-Ponts s'apprêtant à

1. Frère de Charlotte de Laval, première femme de Coligny.

entrer en campagne pour la cause huguenote. Sur leur désir, deux membres des familles régnantes, un d'Erlach et un Bonstetten, les accompagnèrent jusqu'à Bâle, d'où ils écrivirent au gouvernement de Berne une chaleureuse lettre de remerciements.

La veuve de Coligny témoigna à son tour sa reconnaissance[1] pour les bienfaits dont ses enfants avaient été l'objet à Berne. Dans sa lettre, qui est pleine de sentiment, elle les recommande au gouvernement et à sa puissante protection; elle insiste aussi pour que l'on conserve le souvenir de l'amiral qui, dit-elle, était un vaillant capitaine, un homme loyal, un fidèle serviteur du roi, quoi qu'en disent ses ennemis. Ce souvenir est la seule consolation qui reste à sa femme et à ses enfants.

Jacqueline de Monbel, comtesse d'Entremont, que Coligny avait épousée en secondes noces, était enceinte lorsque son mari fut assassiné[2]. Croyant être plus en sûreté en Savoie, son pays natal, qu'en France, elle alla s'y réfugier. A peine se trouvait-elle sur les terres du duc, que celui-ci la fit arrêter et emprisonner dans le château de Myolans. Pour avoir partagé la destinée d'un des grands hommes du siècle, la pauvre veuve vit les derniers jours

1. Lettre du 6 janvier 1573, datée de Saint-André-de-Briare. Ce document ne se trouve plus aux archives. La chronique de Stettler en donne une traduction littérale.

2. *Ibidem.*

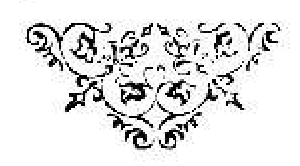
de son existence s'écouler tristement dans la sombre solitude du cachot, au milieu de tortures morales continuelles. Ce n'est pas seulement pour la punir d'avoir été la femme de Coligny que le duc de Savoie l'avait enfermée dans un de ses donjons; il voulait la faire abjurer. Quel triomphe, s'il était parvenu à ses fins!

L'amirale, convertie au catholicisme, eût donné à un prince qui ne valait pas grand'chose, quelques chances d'être un jour tout au moins béatifié. Aussi n'épargna-t-on ni instances, ni prières, ni menaces. Le duc, les moines, les dévotes ne laissaient à la pauvre délaissée ni cesse, ni repos. Mais la veuve de Coligny savait ce qu'elle devait à son nom. Lorsqu'elle mourut, en 1599, après vingt-sept années de captivité, elle n'avait pas abjuré.

Les fils de l'amiral et de Charlotte de Laval, sa première femme, savaient bien qu'elle préférerait le martyre à une abjuration, lorsqu'ils envoyaient leur précepteur avec une lettre à Berne, afin de supplier Leurs Excellences d'intercéder pour celle, qui est, disent-ils, comme leur propre mère et que leur père leur a ordonné de respecter et d'honorer comme telle; pour cette pauvre femme que l'on tourmente au sujet de la religion et que ni les prières, ni les menaces n'ébranleront pas[1].

1. Lettre du 9 mars 1573. L'original est aussi égaré.

Les Bernois déléguèrent Jacques de Bonstetten auprès du duc de Savoie ; celui-ci refusa catégoriquement de mettre sa prisonnière en liberté, mais promit de ne pas la maltraiter et de ne pas la tourmenter. Il ne tint sans doute pas sa promesse. Car de nouvelles instances des beaux-fils de la pauvre prisonnière, François et Odet de Châtillon, auxquels se joignait, cette fois, leur sœur, Louise de Téligny, furent faites à Berne. Nouvelle délégation ; nouveau refus. Simon Wurstemberger, membre du Conseil, revint à Berne, sans avoir rien pu obtenir du fanatique. Ce duc de Savoie — il s'appelait Philibert-Emmanuel — était un modèle du genre ; il résista même aux instances de Henri IV qui, après être monté sur le trône de France, n'oublia pas que la veuve de son vieil ami gémissait en prison



IV

Les massacres de la Saint-Barthélemy autorisaient les protestants des cantons suisses à craindre que, le fléau de l'intolérance s'étendant au delà des limites du royaume de France, de semblables excès ne fussent commis ailleurs. Les réformés eurent de fréquents pourparlers; ils s'exhortèrent mutuellement à se préparer à la résistance. Les Bernois apprirent au peuple ce dont il s'agissait.

Ainsi on était prêt. Les cantons catholiques eurent l'audace de s'offusquer de l'attitude résolue des protestants et de l'accueil que l'on faisait aux huguenots français. Souteneurs de l'égorgeur royal, qui aimait à lancer de fanatiques mercenaires contre ses sujets, ils cherchèrent à endormir leurs adversaires, en faisant passer la Saint-Barthélemy pour une émeute purement politique, pour une espèce de pronunciamiento de la



Cour destiné à imposer silence aux ennemis du roi. Comme si une émeute honorée d'un solennel *Te Deum* pontifical et d'une médaille commémorative frappée sur l'ordre de notre saint-père, le pape[1], n'était pas autre chose qu'un simple incident politique! Malgré les peines que se donna l'ambassadeur de France, inspirateur des catholiques suisses, pour faire accepter leurs explications, la diète de Baden, où ces négociations avaient lieu, enregistra une protestation énergique des cantons réformés, en particulier de Berne.

Les circonstances étaient donc assez favorables pour les huguenots de France; leurs chefs pouvaient espérer que le danger commun engagerait les Bernois à intervenir plus énergiquement. Depuis la bataille de Jarnac où Louis de Bourbon, prince de Condé, avait succombé, il était survenu quelques modifications dans la direction des affaires des protestants. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, avait fait accepter comme chefs son fils Henri et le prince de Bourbon[2], tous deux très jeunes

1. Cette médaille, dont l'existence a été contestée, se trouve au cabinet royal des médailles de Berlin. Elle porte d'un côté l'image du pape, Grégoire XIII; au revers, l'inévitable ange vengeur qui pourfend des huguenots, avec l'incription *Ugonottorum strages*, 1572, le massacre des huguenots.

2. Fils du prince Louis, tué à Jarnac; il mourut en 1588, empoisonné. Comme son père, il portait le titre de prince de Condé.

encore, mais pleins de zèle pour la cause qui leur était confiée. Dès lors ce sont eux, surtout Condé, qui correspondront avec le gouvernement de Berne.

Comme tous les esprits recommençaient à s'agiter en France, la famille de l'amiral, désirant se rapprocher du foyer des informations, dans l'espoir d'engager peut-être la république à prendre part aux événements qui se préparaient, pria le Petit Conseil, avec lequel elle était en correspondance très suivie, de la recevoir de nouveau à Berne. A une première demande, le Petit Conseil invita MM. de Châtillon et d'Andelot à remettre leur visite à plus tard, attendu, leur disait-il, tout en protestant de sa « bonne affection pour tous souffreteux et désolés », qu'il pourrait survenir « quelques accidents à raison desquels serions en doute que, se représentant vos personnes par deçà, ne nous pourraient engendrer quelque difficulté et reculement au progrès de certaine affaire nôtre d'importance, dont savons que Vos Seigneuries (cela advenant) seraient bien marries[1] ». L'affaire d'importance était sans doute la tension qui existait entre les cantons confédérés depuis la Saint-Barthélemy.

Une seconde requête rencontra le meilleur accueil. Le Petit Conseil décida, en due forme,

1. Lettre du 23 janvier 1573.

de recevoir les réfugiés et leur fit savoir qu'ils seraient les bienvenus.

Ils arrivèrent à Berne le 4 novembre 1573. C'était donc la seconde fois qu'ils se présentaient dans cette ville. Le gouvernement mit à leur disposition les hôtels de deux membres des familles régnantes. Le propriétaire de celui qui était destiné à la suite des fils de Coligny, ayant risqué quelques observations, sous prétexte qu'il allait vendre sa maison et qu'elle contenait des meubles de famille auxquels il tenait beaucoup, reçut du gouvernement une verte mercuriale et dut subir cette nouvelle expropriation pour cause d'utilité publique[1].

Les enfants de l'amiral, M. de Laval et leur suite, en profitèrent pendant quelques mois.

Vers la même époque, le jeune prince de Condé étant également fugitif, suivait attentivement, de son exil, les événements qui promettaient une revanche aux réformés.

En effet, la Cour n'avait plus à lutter contre un ennemi isolé. La reine mère, s'arrogeant tout pouvoir, avait fini par soulever l'indignation de plusieurs personnages considérables qui, sous le nom de malcontents, s'unirent aux huguenots contre elle. Mais leurs conspirations échouèrent, et Catherine de Médicis, cette femme sans scrupules, à

1. Lettre à Nicolas de Wattenwyl, du 10 octobre 1573.

laquelle, en politique, la fortune a toujours souri, resta triomphante : son fils, le duc d'Alençon, l'un des conjurés, et le jeune roi de Navarre, gardés à vue, le prince de Condé en fuite, les maréchaux de Montmorency et de Cossé arrêtés, Damville suspecté, elle n'avait donc plus rien à craindre, ni de ses adversaires, ni des manœuvres au moyen desquelles on s'efforçait de lui aliéner la France.

Soudain, le roi Charles IX meurt (30 mai 1574). Et comme son frère et successeur, qui sera Henri III, se trouve encore en Pologne dont il occupe provisoirement le trône, le royaume de France, gardé par une femme, paraît exposé à tous les coups de main.

C'était aussi l'avis du prince de Condé, qui, quelques jours après la mort du roi écrivait aux Bernois la lettre suivante : « Magnifiques Seigneurs, l'assurance que j'ai que vous avez entière connaissance des affaires du pauvre royaume de France et nommément des pratiques et menées de ceux qui l'ayant mis en l'état qu'il est, ne craignent rien plus que d'être découverts et, pour cette cause, tâchent de tout leur pouvoir à empêcher le rétablissement d'icelui m'a fait vous adresser la présente pour vous prier, au nom de Dieu, que suivant l'affection que de tout temps Messieurs des Ligues ont portée à la couronne de France, vous employiez tous les moyens possibles et que

Dieu vous a donnés et mis en mains, pour nous secourir et aider à remédier à ces maux, tandis que l'occasion se présente; et surtout pour ce que nous entendons que quelque levée se fait ou est déjà faite[1], pour courir sus à ceux qu'ils appelaient rebelles et qu'ils nomment maintenant conjurateurs, laquelle levée finalement se trouvera tendre tant s'en faut à la conservation, mais à parachever la destruction du royaume, vous supplions de bien considérer le tout et le remontrer où il appartient. De ma part, non seulement comme vrai Français, mais comme premier prince du sang aujourd'hui, n'y ayant point de roi présent en France[2] et étant ceux qui me précèdent[3] détenus captifs, je me suis résolu, avec tous vrais serviteurs de la Couronne et amateurs du repos public, de mourir plutôt cent fois que de faillir à mon devoir; et combien que j'aie aussi peu faute de justes occasions de querelles particulières que prince de ma qualité qui soit au monde, si vous puis-je assurer et vous prie de croire ainsi, comme je le proteste devant Dieu, qu'il n'y a en ce fait aucune affection particulière qui me domine, mais

1. Allusions aux enrôlements faits dans les cantons catholiques à l'instigation de l'ambassadeur de France.

2. Henri III n'était pas encore de retour de la Pologne. Sa mère exerçait le pouvoir.

3. Le duc d'Alençon, frère du roi, et Henri de Navarre.

que sincèrement et droitement je ne cherche que tous moyens justes et convenables d'appuyer ce pauvre et désolé royaume, aimant trop mieux mourir, s'il plaît ainsi à Dieu, que d'être plus outre spectateur de sa destruction. Et pour ce que le porteur vous fera entendre jusques au fond mon intention, comme vous le pouvez assez connaître et toutes gens de bien et de jugement, m'en étant remis à icelui, je vous prierai, Magnifiques Seigneurs, de nous aider de conseil, faveur, autorité et de tous vos bons moyens, selon même que vous pourra plus amplement faire entendre ce dit porteur, l'ayant chargé de ce faire; vous opposant cependant à tout ce que verrez être contre le bien et repos de ce premier membre de la chrétienté; montrant par effet, en cette nécessité, l'affection que portez au sang de France et à tout le royaume; vous recommandant surtout, pour le présent, la délivrance de Messeigneurs le duc d'Alençon, frère du roi, du roi de Navarre, son beau-frère et premier prince du sang, après mon dit seigneur, et des seigneurs maréchaux de Montmorency et Cossé, principaux officiers de la Couronne; si ainsi est que la cruauté des mauvais conseillers du roi ne leur ait encore ôté la vie pour avancer quant et quant la ruine du royaume, laquelle je prie mon Seigneur vouloir empêcher et vous tenir (après vous avoir présenté mes bien affectionnées recomman-

dations et de bien bon cœur à vos bonnes grâces) magnifiques Seigneurs, sous sa sainte et digne garde, en heureuse prospérité et accroissement de votre État. De Strasbourg, ce 8[me] de juin 1574.

« Votre entièrement plus affectionné ami à vous servir,

« HENRY DE BOURBON. »

La mise en liberté du duc d'Alençon et du roi de Navarre fut un des premiers actes de Henri III, rentré dans son royaume ; Montmorency et Cossé durent leur élargissement, un an plus tard, au frère du roi, qui avait été la cause de leur disgrâce. Quant à l'objet principal de la démarche qu'il tentait auprès du gouvernement de la république et qu'il vint encore appuyer en personne, à Berne, le 21 septembre 1574, savoir la représentation amicale au nouveau roi de France, Condé rencontra de bonnes dispositions au sein du Petit Conseil. Celui-ci insistait d'ailleurs depuis longtemps auprès des cantons confédérés, afin qu'une députation fût envoyée à Paris, pour intercéder en faveur de la paix religieuse. Henri III avait fait précédemment aux Bernois des protestations d'amitié dont on pouvait espérer quelque effet :

« Très chers et grands amis, Magnifiques et puissants Seigneurs, Ayant plu à Dieu de m'appeler au royaume de Pologne, je me y achemine présente-

ment avec les ambassadeurs qui ont été envoyés par devers moi de la part des états du dit royaume; j'eusse grandement désiré que mon chemin se fût adressé par les terres de vos Ligues, pour le singulier désir que j'ai de voir les bons et plus assurés amis de la couronne de France, dont j'ai cet honneur que d'être issu, et aussi pour l'assurance que j'ai que vous eussiez vu volontiers le fils du roi Henry et frère du roi de France, votre bon et parfait ami et confédéré. Mais puisque la nécessité des affaires ne permet que j'aie ce contentement, je n'ai voulu sortir de ce royaume sans en premier lieu saluer Vos Seigneuries par la présente, les mercier de la bonne et constante amitié que continuez à porter au roi, monsieur mon frère; et aussi, puisque la volonté divine a été de me commettre l'administration de ce grand et puissant royaume de Pologne, vous offrir tout ce qui est et sera jamais en ma puissance, vous priant, très chers et grands amis, Magnifiques et puissants Seigneurs, qu'encore que je me trouve en pays lointain du vôtre, de n'estimer point que je sois éloigné de vous, ni de cœur ni de volonté, espérant, avec la grâce de Dieu, qu'aux occasions je vous ferai connaître que je ne vous serai point ami inutile, étant bien délibéré, en tout ce qui concernera vos grandeurs, salut et protection de vos affaires, de conjoindre toujours mon cœur et mes forces

avec celles de mon dit seigneur et frère, pour vous faire connaître et à tout le monde que vous n'avez point et n'aurez jamais de meilleurs amis que nous deux, vous priant pour fin de lettre de vouloir toujours continuer vos bonnes et anciennes volontés envers la couronne de France et moi en bonne souvenance et amitié.

« A tant, très chers et grands amis, Magnifiques et puissants Seigneurs, je prierai Dieu de vous avoir en sa sainte et digne garde. Écrit de Nancy, le 20[e] jour de novembre 1573.

« Après avoir écrit la présente, j'ai vu le sieur d'Hautefort, ambassadeur du roi, monsieur mon frère, en vos Ligues, par lequel j'ai attendu le bon état de vos affaires et la continuation de vos bonnes volontés envers mon dit seigneur et frère et moi, dont j'ai reçu bien grand contentement et vous en remercie de tout cœur. J'ai donné charge au sieur d'Hautefort de vous faire entendre ce qui se présente de par deçà et de vous offrir réciproquement de ma part tout ce que pouvez attendre de l'amitié d'un prince qui vous est et sera toujours vrai et parfait ami, sur quoi je vous prierai de le croire comme vous feriez moi-même.

« HENRY. »

La démonstration sur l'opportunité de laquelle les cantons protestants s'étaient concertés, fut

décidée en mars 1575, à la diète[1] de Baden. Elle eut lieu, après que le représentant du roi eut communiqué à l'assemblée que Sa Majesté, préoccupée d'assurer à son royaume une paix durable, recevrait volontiers les Suisses, ses meilleurs amis, et que, prévenue de leur itinéraire, elle donnerait les ordres nécessaires, pour que, partout à leur passage sur le territoire français, ils fussent bien reçus et honorés[2].

L'ambassade devait partir pour Paris le 10 avril, et les représentants des cantons protestants, les délégués de Berne et de Zurich, recevaient pour instructions spéciales et secrètes de réclamer une paix honorable pour les protestants, la mise en liberté de la veuve de l'amiral, prisonnière du duc de Savoie, la mainlevée de la confiscation prononcée sur les biens de la famille de Coligny.

La démarche que les Suisses allaient tenter devait être appuyée d'une députation du prince de Condé, porteuse des doléances et des vœux des protestants français. C'est pourquoi il crut devoir donner quelques conseils à Berne, pour obtenir

1. La Diète était le Parlement suisse sous l'ancienne Constitution fédérale; elle se composait de deux délégués par canton.

2. *Die eidgenoessischen Abschiede*, t. IV, page 562.

que les représentations de toutes les parties fussent d'accord :

« Magnifiques Seigneurs, suivant ce que je vous fis dernièrement entendre, vous étant assemblés à Baden, que j'attendais les députés de Languedoc, pour plus amplement vous tenir avertis des délibérations et résolutions qui auraient été prises, sur très humbles requêtes et supplications que nous aurions pensé être bien séant et raisonnable à demander au roi très chrétien, mon seigneur, pour l'induire et persuader à la pacification et repos de son état, je n'ai voulu faillir à vous faire cette présente, pour le désir que j'ai toujours eu de vous faire voir à l'œil et toucher du doigt à vos Magnificences, que nous n'avons jamais eu autre volonté, que très humblement requérir à sa dite Majesté toutes choses raisonnables, comme j'espère que vous le jugerez par la teneur de nos dites supplications et requêtes, que j'ai envoyé présenter à sa dite Majesté par mes députés; qui est en substance : L'exercice de la religion que nous demandons pour toute la France, sans aucune distinction de personnes ou lieux, les sûretés seront requises; l'établissement de la justice et la punition des massacres, avec quelques autres particularités contenues aux dits articles. Et pour cette cause, Magnifiques Seigneurs, si en continuant cette sainte résolution qu'avez prise d'inter-

venir à cette négociation de paix et d'envoyer vers sa dite Majesté, pour cet effet, il vous plaisait instruire vos ambassadeurs de se conformer à nos dites supplications et requêtes, comme je vous en supplie très affectueusement, cette conjonction et conformité seront de grand poids et produiront un merveilleux fruit. L'assurance que j'ai de votre bonne volonté et que Dieu bénira cette sainte entreprise qui vous tournera à grand honneur, me fait vous dire que, outre l'obligation que tous ceux de ce parti vous auront toute leur vie, je vous en confesserai, pour mon particulier, une plus étroite, pour m'en acquitter pour tous les bons offices dont vous me voudrez requérir, à quoi je m'emploierai toujours de très bon cœur, duquel, Magnifiques Seigneurs, je supplie le Créateur vous maintenir longuement en toute heureuse prospérité[1]. »

Les ambassadeurs suisses joints à ceux de la reine d'Angleterre, chargés de la même mission auprès du roi de France, et à la députation que Condé envoyait de Bâle, furent bien reçus, mais n'obtinrent qu'un succès d'estime. Le roi désirait la paix; Catherine n'en voulait pas. Car la guerre civile, c'était sa guerre; c'était le dérivatif destiné à détourner les coups de sa propre personne. Odieuse

1. Lettre du 27 mars 1575, écrite de Bâle.

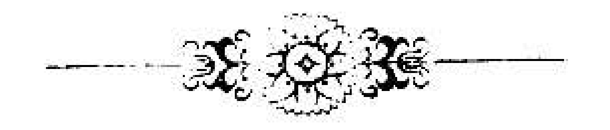
à tous ceux qui voulaient le rétablissement de l'ordre dans le royaume de France, catholiques et protestants, la Florentine sentait que la paix mettrait fin à sa domination et compromettrait sa liberté, peut-être même sa personne sacrée. Une Catherine de Médicis valait bien les milliers de Français qui allaient encore s'égorger au nom de la religion.

Les représentants des cantons catholiques prirent d'ailleurs toute la peine possible pour contrecarrer les démarches de leurs collègues réformés. Ayant appris que ceux-ci avaient des instructions spéciales et les ayant vus en pourparlers avec le prince de Condé, le maréchal Damville et les députés de La Rochelle, du Languedoc et du Dauphiné, ils demandèrent une audience particulière au roi et à la reine mère. Ils eurent le triste courage de prier Leurs Majestés, au nom des gouvernements qu'ils représentaient, de ne s'engager, avec les huguenots, dans aucune négociation de paix contraire à la gloire de Dieu et à la foi catholique. Et ils ajoutèrent que, si les représentants des cantons réformés exhortaient le roi à faire la paix avec ses sujets rebelles, c'était uniquement dans l'intérêt de leurs nouvelles croyances; que la paix causerait un grand mécontentement et compromettrait certainement l'alliance de la France avec la Suisse; enfin, qu'eux, catholiques, n'entre-

raient jamais en composition ni avec les huguenots, ni avec leurs représentants, mais qu'ils soutiendraient le roi de France dans tout ce qu'il entreprendrait pour le bien des croyances catholiques[1].

On sait ce que pareil langage signifie. Moins intolérant, le roi répondit qu'il ne signerait jamais rien de contraire à la gloire de Dieu et aux croyances catholiques; mais que, cependant, il devait s'efforcer de remédier aux grandes misères de ses sujets et de rétablir la tranquillité et l'union parmi eux[2].

1. *Die eidgenoessischen Abschiede*, t. IV, page 565.
2. *Ibidem.*



V

Je ne sais quel acte du gouvernement bernois a pu une fois toucher la reine Catherine et l'engager à lui envoyer une lettre de remerciements; probablement quelques gouttes d'eau bénite de cour que Leurs Excellences avaient données à l'ambassadeur du roi de France; car elles étaient plus généreuses de cette marchandise que de leurs écus, surtout envers cet envoyé qui venait à tout instant leur demander compte des on-dit et des qu'en-dira-t-on et qui les ennuyait de ses doléances au sujet des prétendus préparatifs que l'on faisait à Berne pour les réformés de France.

Catherine écrivait donc à Berne, quelques jours après la mort de Charles IX : « Magnifiques Seigneurs, très chers et grands amis, Nous avons entendu du sieur de Hautefort, ambassadeur du roi, monsieur mon fils, près de vous, la réponse que lui avez faite sur l'avis qu'il vous avait donné de

quelques poursuites que l'on disait se faire envers vous par ceux qui se sont élevés en armes dedans ce royaume contre l'autorité du feu roi, mon dit seigneur et fils, pour obtenir quelque levée [1] en leur faveur. Et encore que la dite réponse ne soit autre que l'avons toujours espéré de votre grande constance et fermeté accoutumée et que nous nous soyons toujours promis que vous demeureriez inviolables observateurs de la paix perpétuelle que vous aviez avec le dit feu roi, mon seigneur et fils, et qui dure encore aujourd'hui [2] avec son frère et légitime successeur à cette couronne, si est ce que nous voulons bien vous en mercier de toute notre affection, et vous prier de continuer en cette bonne délibération, avec assurance qu'étant le roi, monsieur mon fils, averti de ce singulier témoignage que lui avez donné de votre bonne affection, cela lui fera user de toute correspondance en votre endroit, par les bons effets que vous pourrez attendre d'un prince qui vous est parfait ami et perpétuel allié, qui ne manquera jamais à vous faire preuve de la sincérité de sa bonne volonté, selon que nous écrivons au dit sieur de Hautefort de vous faire entendre plus particulièrement et

1. Levée de troupes.

2. La reine se trompait. Comme on l'a vu plus haut, l'alliance n'avait pas encore été renouvelée.

sur ce, Magnifiques Seigneurs et très chers et grands amis, nous supplions le Créateur qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit de Paris, le 10me jour de janvier 1574.

« CATARINA [1]. »

Cette lettre que la reine signait de son nom italien, — elle était restée Florentine au sein de la Cour de France, — et qui est contresignée « Brulart », se rapporte sans doute aux prétendues démarches que les Châtillon et Condé faisaient à Berne, afin de lever des troupes. Elle fournit au Petit Conseil l'occasion de répondre à la reine, qu'il était interdit aux sujets bernois de prendre du service à l'étranger; qu'aucuns enrôlements n'étaient venus à la connaissance des autorités et que le gouvernement de Berne avait à cœur le salut de la France, tandis que ses malheurs provoquaient sa commisération; que d'ailleurs M. de Hautefort savait mieux que personne pourquoi les représentations amicales de Berne n'avaient pas eu plus de succès, le seul moyen de détourner du royaume de France de nouveaux et plus grands malheurs étant la proclamation de la liberté de conscience et de croyance; car les convic-

1. Les archives de Berne possèdent deux autres lettres de Catherine de Médicis signées « Caterine ».

tions religieuses sont plus fortes que toutes les puissances humaines[1].

Était-ce bien le rôle des Bernois de parler au roi de France au nom de la liberté de conscience? N'ont-ils pas eux-mêmes introduit la réforme dans leurs pays par les arguments de la baïonnette plutôt que par la force de la persuasion? Cette accusation — si c'en est une — est tout au moins exagérée. La religion réformée fut proclamée religion d'État à Berne, après une enquête, dans laquelle la preuve des erreurs de l'Église catholique fut considérée comme faite. Il y eut même un vote populaire à ce sujet et le gouvernement s'en prévalut pour proclamer des édits de réforme, d'abord dans l'ancien territoire de la république, puis, après la conquête du pays de Vaud, dans ce pays. S'il dut prendre les armes, ce fut pour défendre ses frontières menacées par les catholiques de l'Unterwalden ou pour rétablir la tranquillité publique. Il eut rarement l'occasion de faire acte d'autorité; car la nouvelle religion s'était acclimatée rapidement et avec une facilité remarquable; on se soumettait de bonne grâce à des ordres supérieurs, que de gros scandales survenus récemment dans quelques couvents paraissaient tout au moins justifier. La liberté de con-

1. Registre I des instructions, page 501, du 25 janvier 1574.

Messieurs, Ceste assemblee representant la plus saine partie des provinces de ce royaulme
et les fidelles subjectz du Roy nostre souverain seigneur, et moy, [illegible] nos collegues, pour
porteurs d'humbles remonstrances de sa ma^té^ vers elle, suyvant la part que tient Monseigneur
le Prince de Condé general protecteur de nos [illegible], de supplier tres humblement sa Ma^té^
de pacifier les troubles de son royaulme, et davantage [illegible] ses subjectz [illegible] supporter
par le moyen des guerres civiles, qu'il est impossible de plus, et suyvant la singuliere
affection que vous avez de tout temps eue à sa [illegible], et à la manutention de l'estat [illegible]
Nous vous supplions nous favoriser de vostre [illegible] envers elle [illegible] ses subjectz [illegible]
[illegible] la manutention [illegible] soubz vostre bonne protection [illegible]
[illegible] que plusieurs ont affectionné [illegible], et oultre la generale obligation
que vous y avons, particulierement [illegible]
[illegible] et que vous [illegible] employé de la mesme affection quel
vous a plus monstré de tout temps [illegible] feu Monsieur le Connestable

mon père [illegible] maison [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
commandement comme [illegible] [illegible] je vous prie [illegible] très humbles recommandations a la
bonne [illegible] [illegible] prier le Createur

Monsieur, qu'il vous doint en bonne santé longue et heureuse vie. Escript a Montbrison
le [illegible] febvrier 1573

Votre bien humble et affectionné a vous faire service

[illegible]

science individuelle ne cessa pas d'être respectée.

Elle ne l'était pas en France, malgré les protestations de bienveillance et de générosité de la Cour, que l'ambassadeur français prodiguait dans ses notes au gouvernement de Berne. D'après lui, le roi et la reine mère sont des modèles de douceur et de bonté, de sagesse, de modération et de charité; le bon sens du roi, sa grande prudence, sa merveilleuse modération et magnanimité font l'admiration de tous ceux qui s'approchent de lui; il veut la réconciliation et non l'extermination de ses sujets. D'ailleurs le roi a voyagé; les libres discours qu'il a pu entendre en Allemagne et au royaume de Pologne « lui ont encore plus ouvert l'esprit »; car de même que l'on entend mieux à distance « les accords et les désaccords d'une musique », de même le roi, pendant qu'il était en Pologne, a pu apprendre à mieux connaître son peuple [1].

A coup sûr, le portrait est flatté. Ni en Allemagne, ni dans cette Pologne qu'il avait si joyeusement abandonnée, Henri III n'avait appris que le premier devoir d'un monarque est de protéger tous ses sujets, quelles que soient leurs croyances. Son avènement au trône de France n'était point l'aurore d'une ère d'apaisement. Nous

1. Note de l'ambassadeur français, du 20 juin 1574.

avons vu que la députation des Suisses du mois d'avril 1575 n'eut pas le succès qu'on en attendait. La position des deux partis restait tendue. Le prince de Condé, qui continuait de résider à Bâle, écrivait à Berne qu'il ne pouvait rentrer en France et que ses biens se trouvaient saisis :

« Magnifiques Seigneurs, comme je ne doute point de la bonne et sincère affection qu'il plaît à vos Seigneuries, en général, me porter, et dont chacun de vous, en particulier, m'a rendu tels et si amples témoignages et en tant de sortes, que je m'en sentirai perpétuellement votre attenu et redevable, je ne ferai point aussi de difficulté de privément recourir vers vous, pour être subvenu et aidé en mes nécessités et affaires, lesquelles vous étant, comme je m'assure, assez de longue main connues, vous pouvez juger ne se pouvoir traiter et conduire sans grands frais et dépenses ; — j'entends pour mon regard seulement. C'est pourquoi j'ai, à cette fin, dépêché ce mien maître-d'hôtel exprès par delà, pour vous supplier le plus affectueusement qu'il m'est possible, me vouloir prêter ou faire prêter et recevoir en quelque sorte que ce soit, jusques à la somme de quatre mille écus d'or, pour tel temps et à tel profit et cens qu'il plaira à vos Seigneuries aviser et dont j'ai baillé à ce porteur pouvoir et charge spéciale, d'en passer

en mon nom telles sûretés, reconnaissances et hypothèques qu'il sera de besoin ; et quoi faisant et m'octroyant cette libéralité et faveur, vous augmenterez toujours de plus en plus en moi, avec toutes les autres obligations, un singulier désir de m'employer à l'avenir et très affectueusement reconnaître l'infini nombre de tant de bienfaits qu'il vous a plu m'impartir, et desquels j'espère que notre Seigneur me fera un jour la grâce de m'en pouvoir acquitter à votre gré et contentement, ce que je lui supplie très humblement et vous donner, Magnifiques Seigneurs, en toute vertueuse et sainte prospérité, un très heureux accroissement de votre noble état, me recommandant bien fort à vos bonnes grâces et prières [1]. »

Henri de Bourbon, ne jugeant pas cette missive assez persuasive, tant le besoin d'argent dans lequel il se trouvait était pressant, en écrivit une seconde, le même jour, au Petit Conseil : « Magnifiques Seigneurs, l'assurance que j'ai de cette même bonne volonté, dont il vous a plu me faire si ample et ouverte démonstration et, qu'en faveur de la cause générale regardant la gloire de Dieu et la défense de son église, pour laquelle je me suis retiré en ces quartiers de deçà, aux fins que

1. Lettre du 2 mars 1575, écrite de Bâle.

vous avez déjà assez de fois entendues, je recevrai de vous, pour mon regard particulier, le secours et la faveur qui se peuvent espérer et attendre d'une amitié entière et bien affectionnée, sera occasion, que je ne ferai point de difficulté vous découvrir privément ce que, sans grand besoin, je vous eusse toujours très volontiers tenu couvert et caché; qui est que, voyant les grands frais et dépenses qu'il me convient ordinairement supporter, encore que ce soit avec la plus grande épargne et meilleur ménage que je puisse faire, et le peu de moyen que j'ai de pouvoir, à présent, tirer argent de France pour y subvenir, étant mes biens saisis et mes commodités ôtées, je suis contraint de recourir vers vous, comme au moyen que j'ai estimé le plus prompt et plus certain que je saurais rechercher et, à cette occasion, vous envoyer ce mien maître-d'hôtel avec la présente, par laquelle je vous supplierai bien affectueusement, Magnifiques Seigneurs, vouloir tant faire pour moi que de me secourir par prêt, jusques à la somme de quatre mille écus d'or, à tel et si raisonnable profit et cens qu'il vous plaira aviser et prendre; et dont j'ai baillé procuration à ce dit porteur, pour, en mon nom, vous en passer et bailler toutes les sûretés que vous connaîtrez être nécessaires pour le paiement de ladite somme. Le plaisir que, ce faisant, je recevrai de vous sera

tellement imprimé en ma mémoire et m'en sentirai si fort votre attenu et redevable, jusque vous en faire une suffisante reconnaissance ; il n'y aura jamais chose en ma puissance qui ne soit employée toutes et quantes fois que m'en voudrez requérir, pour vous en satisfaire et contenter ; et aussi pour vous faire connaître combien l'ingratitude et l'oubliance sont éloignées de mon cœur, ainsi que plus particulièrement j'ai chargé ce dit porteur vous le faire entendre de ma part. Cependant, Magnifiques Seigneurs, après m'être bien fort recommandé à vos bonnes grâces, je prierai le Créateur vous maintenir tous en bonne santé et heureusement accroître la prospérité de votre noble état. »

Le prince insistait trop sur les grosses dépenses que la cause des réformés lui imposait, pour que le gouvernement de Berne pût rester insensible à tant de dévouement. Il lui prêta, sans difficulté, 4,000 écus d'or, sans intérêt, sur la seigneurie de Coppet [1].

1. La seigneurie de Coppet appartenait au sieur de Clairvant, conseiller de Henri de Navarre et son agent en Suisse. Le remboursement du capital ayant fait défaut, les Bernois avaient obtenu l'adjudication de la baronnie. En 1592, Henri IV, reconnaissant que la dette en question avait été contractée pour son service, priait le gouvernement de Berne de remettre la baronnie entre les mains de la veuve et des héritiers du sieur de Clairvant. (Berger de Xivrey, Recueil des lettres missives de Henri IV, tome III, page 601.)

VI

Avant l'arrivée de Henri III dans son royaume, durant le long voyage[1] qu'il entreprenait, de la Pologne, pour aller s'asseoir sur le trône de France, de nouvelles complications avaient surgi. La différence de religion ne formait plus la ligne de démarcation unique des partis. De fervents catholiques s'apprêtaient à s'unir aux huguenots, dans le but de combattre la faction de la Cour représentée par la reine mère.

De ce nombre était le maréchal Damville, second fils du connétable de Montmorency, premier homme de guerre de cette époque. Bien que les traditions de sa famille — Coligny et Condé n'eurent jamais d'adversaire plus ardent, plus dangereux que son père — le portassent à faire cause commune avec les ennemis des huguenots,

1. Le retour du roi, de Pologne en France, s'effectua par la Moldavie, Vienne, Venise et la Savoie.

il avait conçu le dessein de réconcilier les deux confessions. Repoussé par la reine mère, il fit ses préparatifs pour être prêt au moment où le roi aurait pris les rênes du gouvernement. Il s'agissait d'envoyer une députation à Sa Majesté et de lui faire accepter un certain nombre d'articles garantissant les droits des calvinistes. Ces articles avaient été préparés, discutés et arrêtés dans leurs assemblées.

Damville fit part de ce projet aux Bernois.

« Messieurs, cette assemblée, représentant la plus saine partie des provinces de ce royaume et des fidèles sujets du roi, mon souverain seigneur, et moi, envoyant nos délégués, présents porteurs[1], suivant le commandement de Sa Majesté, vers elle, — passant la part que sera monseigneur le prince de Condé, général protecteur de notre cause[2] — pour supplier très humblement Sa dite Majesté de pacifier les troubles de son royaume et d'avoir pitié de ses dits sujets tant ruinés et oppressés par le moyen des guerres civiles, qu'il est impossible de plus; et sachant la singulière affection que vous avez de tout temps

1. La députation en question partit de Bâle. Elle peut avoir passé par Berne, pour remettre la lettre de Damville.

2. Le catholique Damville ne peut entendre par « notre cause » celle des protestants. La démarche qu'il fait auprès des Bernois prouve, qu'à ce moment, l'opposition était plus politique que confessionnelle.

cue à son service et à la manutention de cette couronne, nous vous supplions nous favoriser de tant d'intercéder envers elle pour ses dits sujets, à ce qu'il lui plaise les maintenir et embrasser sous une bonne pacification; rejetant tous les mauvais et pernicieux conseils que plusieurs ont accoutumé lui donner au contraire. Et outre la générale obligation que vous en aurons particulièrement, je vous en rendrai service en tous les endroits que Dieu m'en donnera le moyen et que me voudrez employer, de la même affection qu'il vous a plu montrer de tout temps à l'endroit de feu Monsieur le Connétable, mon père, et de notre maison, qui demeurera en votre perpétuelle dévotion. Et autant à votre commandement comme de bon cœur, je vous présente mes très humbles recommandations et de toute cette compagnie, priant le Créateur, Messieurs, qu'il vous donne, en bonne santé, longue et heureuse vie[1]. »

1. Lettre du 11 février 1575, écrite de Montpellier.

Le répertoire des archives indique comme auteur de ce document le fils de l'amiral Coligny. C'est évidemment une erreur; car l'amiral n'a jamais été connétable. Nous croyons ne pas nous tromper en attribuant cette lettre au maréchal Damville, Henri de Montmorency. La signature se prête parfaitement à cette supposition.

Une seconde lettre, portant la même signature un peu plus mal tracée, est imputée à Henri de Bourbon. Son auteur traite les fils de l'amiral de cousins. Or, Damville était cousin des Châtillon. Cette

Les pourparlers engagés avec le roi n'aboutirent point au résultat que les huguenots désiraient. La Cour posait des conditions que ni ceux-ci ni leurs amis catholiques ne pouvaient accepter.

Ce fut alors en France un désordre sans pareil. Des bandes armées ravageaient le pays, celles-ci catholiques, celles-là réformées, d'autres composées de volontaires des deux confessions. La population des campagnes, tour à tour maltraitée par les uns et les autres, s'armait pour sa défense, puis se livrait, exaspérée, à des actes de cruauté. La guerre civile s'était décentralisée; chaque aventurier pouvait avoir sa troupe et, sous prétexte de politique ou de religion, se livrer à tous les excès.

Le prince de Condé, en sa qualité de chef des huguenots, était naturellement l'objet de l'animosité particulière du parti catholique; celui-ci cherchait à lui nuire auprès des autorités suisses qui lui avaient témoigné leurs sympathies. Il lui imputa l'intention de tenter un coup de main sur la ville de Besançon, dont la neutralité se trouvait alors garantie par un traité qu'avait conclu la Franche-Comté sous les auspices de Berne et qui avait

lettre, du 10 août 1576, écrite de Baignols, est peut-être un autographe. Voir la reproduction, ci-après.

Tres honoré seigneur. Les courtoisies que mon cousin monsieur
de Chastillon a receuz de vous au temps de son exil et affliction sont
si grandz qu'il me semble estre raisonnable qu'il vous en aille
rendre graces et remercier en vous offrant le service qu'il vous
en doibt et tous les moyens que luy reste pour en disposer
comme de ce qui est a vostre disposition. Et le [illegible] pour
se dire qu'il se sente a bien acquitté de son debvoir envers
vous. Je vous veux semblablement pour mon particulier, que
l'estimant comme mon propre filz, je me tiens aultant obligé
a vous faire des courtoysies qu'il vous a pleu luy faire
et a ce qui luy appartient comme si c'estoit a moy mesmes.
Et quand il vous plaira d'en prendre revanche, [illegible] moy
je seray tousjours prest a vous faire paroistre avec effectz
d'affection et de bonne volunté que je n'ay personne au
monde plus desireux de vous faire service que moy. Qui
en cest endroict prie [illegible] tres humblement recommander
a vos bonnes graces [illegible] pour dire [illegible]

Tres honoré seigneur, en parfaicte santé tres heureuse et
longue vie. Escript a [illegible] ce xx d'aoust 1576.

Vostre bien humble et affectionné a vous faire service,
Montmorency

été combourgeoise de cette république[1]. Il l'accusa également d'être l'inspirateur d'un traité conclu, dans des circonstances très peu honorables pour les huguenots, par Marguerite de Navarre. Cette reine accordait ses bonnes grâces au sire de Pibrac, l'un des conseillers du roi de France, et tous deux avaient voulu jouer aux pacificateurs du royaume. Ils s'étaient vu désavouer par les chefs du parti réformé, qui n'entendaient pas devoir un traité à des intrigues d'alcôve.

Le prince de Condé, prévoyant que ces accusations risquaient fort de prendre pied à Berne par les agissements de l'ambassadeur de France, s'en défendit énergiquement. Tout ce qu'on disait pour ternir sa réputation n'était, selon lui, « que pernicieuses calomnies. L'industrie de Satan ne tend à autre chose que de semer toutes mauvaises odeurs à l'encontre des enfants de Dieu[2] ».

La réponse de ses amis dut satisfaire le prince. Non seulement on ne croyait pas un mot des griefs allégués contre lui, mais encore le gouver-

1. La ville de Besançon fut *combourgeoise* de Berne de 1518 à 1533 et conserva toujours, par la suite, de bonnes relations avec cette république. La combourgeoisie, qui lui avait été accordée sur sa demande, avait la signification d'une alliance défensive.

2. Lettre du 22 juillet 1576, écrite de Bâle.

nement, convaincu qu'il se tramait quelque chose contre Condé et que l'on cherchait à lui nuire dans l'opinion publique, avait invité Bâle à détourner toute intrigue de sa personne [1].

Le prince de Condé recevait, quelque temps après, un allié sur lequel il ne comptait sans doute pas. Le duc d'Alençon, jaloux du roi, son frère, impatient de la tutelle sous laquelle le tenait sa mère qui craignait son esprit pétri d'intrigues et de fourberies, prit la fuite. Cet événement jetait la Cour dans une grande perplexité. Car il était à prévoir que le duc s'allierait avec les mécontents de tous les partis. Condé, qui se trouvait alors à Strasbourg, s'empressa de porter cette nouvelle à la connaissance des Bernois : « Monseigneur, frère du roi de France », leur écrivait-il, « s'est sauvé de Paris, le jeudi, quinzième jour de ce mois, en un coche, s'étant retiré en la ville de Dreux, avec deux mille chevaux; nous espérons que cela rétablira nos affaires et servira au bien de la France [2] ».

L'ambassadeur confirmait cette nouvelle, en avisant le Petit Conseil que, suivant une lettre du roi du 17 septembre, « le soir précédent, Monseigneur le duc d'Alençon, son frère, s'était retiré à

1. Corr. française, reg. F. page 172, du 26 juillet 1576.
2. Lettre du 21 septembre 1575.

l'impourvue d'auprès de Sa Majesté », sans aucun motif, et que le roi avait « mandé après » pour le ramener et l'éloigner des mauvais conseillers qui l'avaient séduit [1].

Le duc d'Alençon lui-même, qui réclamait pour son pays la liberté de conscience, s'était mis en relation avec les chefs des réformés. Il voyait dans Berne de futurs alliés, et jugeant nécessaire de rendre compte de son départ de la Cour aux amis des réformés de France, il envoya en Suisse son chambellan comme ambassadeur. La note remise par celui-ci résume les griefs du prince qui attribue la guerre civile aux mauvais conseillers du roi. Elle affirme que Sa Majesté, pleine de tolérance, n'est point hostile aux réformés et que son cœur saigne à la vue des désordres qui désolent son royaume.

« L'évangile du duc d'Alençon est que la Providence lui a confié la sainte mission de rétablir l'ordre, et qu'il y réussira, avec l'aide de Dieu, si les partisans des opprimés lui aident à combattre les ennemis de la Couronne de France, dont les pernicieuses intrigues ont aveuglé le roi. »

On sait à quoi s'en tenir au sujet des bonnes intentions de François de Valois. Il jouait le rôle de l'héritier présomptif qui trouve mauvais tout ce

1. Lettre du 27 septembre 1575.

qui se fait sans lui, qui promet l'âge d'or afin de faire désirer son avènement, mais qui se réserve, bien entendu, de ne rien tenir de ses engagements.

Quoi qu'il en soit, les avances du duc d'Alençon aux réformés hâtèrent l'éclosion d'un projet dont le prince de Condé s'occupait depuis quelque temps. Il s'agissait, en ce moment, de réunir en Allemagne, où les réformés possédaient beaucoup de sympathies, une armée destinée à entrer en campagne contre celles du roi de France. Condé négociait avec Jean-Casimir [1], fils de l'électeur palatin. Les pourparlers aboutirent quelque temps après la fuite du frère du roi.

Les Bernois ne devaient pas rester étrangers à cette expédition. Le 19 novembre 1575, onze officiers bernois, dont plusieurs étaient membres du Grand Conseil, s'engagèrent à fournir à Jean-Casimir treize compagnies d'infanterie et de cavalerie complètement équipées et pourvues des munitions et des pièces de canon nécessaires, en tout 4,250 hommes. Gabriel de Diessbach et Louis de Diessbach furent nommés colonels de ces troupes. Dans l'acte qui fut dressé à ce sujet, au Noirmont, par un certain docteur Beuterich, de

1. Jean-Casimir, comte palatin, fils de Frédéric III, le Pieux, s'empara du pouvoir, pendant la minorité de l'héritier présomptif, son neveu, et rétablit, dans ses États, la doctrine de Calvin qui avait été supplantée par celle de Luther. Il mourut en 1592.

Montbéliard, représentant le prince palatin, il est exposé que celui-ci intervient sur la demande d'un grand nombre de princes et de seigneurs, entre autres du prince de Condé, et avec l'assentiment de François d'Alençon. Ils disaient être guidés par un esprit de charité chrétienne et de bon voisinage pour la Couronne de France, afin de procurer une paix durable à ce royaume. La petite armée était censée se mettre au service du roi de France. Pourtant, elle allait marcher contre lui.

La formule adoptée dans cette circonstance avait évidemment pour but de laver d'avance les chefs bernois du reproche que l'on ne manquerait pas de leur adresser d'aller faire la guerre à un pays, avec lequel il existait un traité d'alliance. Condé, et après lui d'Alençon, affirmaient d'ailleurs que le roi de France n'était pas libre et que de mauvais conseillers — les Guise — l'empêchaient seuls de donner une paix durable à son peuple, en proclamant la liberté de conscience; donc, disaient-ils, la campagne est dirigée contre ces conseillers et non pas contre le roi.

Trois jours après, le 22 novembre, il intervenait, entre Robert de Villiers, écuyer, seigneur de la Graffinière et ambassadeur spécial de Henri de Bourbon, prince de Condé, et le duc Jean-Casimir, d'une part, et entre quatre officiers bernois, d'autre part, une convention supplémen-

taire, à laquelle assistèrent comme témoins deux membres du Grand Conseil, aux termes de laquelle chaque contractant bernois s'engageait à fournir une compagnie de 300 hommes complètement équipée et prête à entrer en campagne. Chacun des quatre capitaines recevait quatre cents florins d'or d'Allemagne. Toutefois, les princes n'ayant pas d'argent, on dut se contenter du blanc-seing de Condé.

Qu'allait faire le gouvernement de Berne ? Quelle attitude prendre à l'égard de ces membres des familles régnantes qui s'apprêtaient à conduire près de 5,000 hommes en pays étranger ? Évidemment Leurs Excellences avaient connaissance des enrôlements. D'ailleurs l'ambassadeur de France, à qui rien n'échappait, eut soin de les en prévenir le jour même où il apprit ce qui se tramait, c'est-à-dire le 22 novembre. Il insista très vivement pour que des mesures rigoureuses fussent prises, ajoutant que les autres cantons voyaient certainement de mauvais œil des Suisses s'engager dans une guerre étrangère[1].

Le gouvernement répondit assez vertement qu'il n'avait eu aucune connaissance des négociations conclues entre les officiers bernois et les chefs protestants, qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir des

1. Note du 22 novembre 1575.

autres cantons, et que ceux-ci pouvaient garder l'ambassadeur pour eux[1].

Il ne pouvait cependant se dispenser de sauver les apparences. Il demanda donc compte de leur conduite aux officiers. L'apologie qu'ils lui adressèrent de Neuveville, où ils rassemblaient leurs troupes — cette localité appartenait alors au prince-évêque de Bâle — ne manque pas de dignité. Après avoir rappelé que l'initiative de l'expédition appartenait au prince de Condé et au comte palatin, dont le seul but est de rétablir la paix en France, afin que les innocentes victimes qui ont été chassées puissent rentrer dans leur patrie, ils annoncent hardiment au gouvernement qu'ils ne peuvent renoncer à leur entreprise, étant liés par un serment. Ils ne cherchent point à contester qu'ils contreviennent aux lois du pays, lesquelles défendent les enrôlements militaires; mais il faut considérer le but et l'intention : si les lois émanent de Dieu, il ne peut condamner des actes entrepris pour son service et son honneur, alors même qu'ils transgressent ces lois. D'ailleurs, ajoutent les officiers, chacun comprend parfaitement cette campagne; les autorités devraient aussi la prendre en bonne part, d'autant plus que ce n'est pas la première fois que, de Berne,

1. Chronique de Stettler, année 1575.

on court au secours des protestants de France. Tout en assurant aux autorités qu'ils n'épargneront ni leur sang, ni leurs biens pour mener à bonne fin leur entreprise, afin de se montrer les dignes descendants de leurs valeureux ancêtres, et qu'ils les tiendront constamment au courant des vicissitudes de la campagne, ils implorent leur indulgence et leur recommandent l'honneur de leur nom, leurs femmes et leurs enfants[1].

Cependant l'ambassadeur de France, M. de Hautefort, faisait grand tapage. Suivant son habitude, il avait ameuté contre Berne les autres cantons, qui, peu de temps auparavant, avaient fourni à la Cour de France des troupes contre les protestants.

Le gouvernement se borna à défendre publiquement les enrôlements et à envoyer une délégation pour faire rentrer les officiers dans leurs devoirs. Les représentants du Petit Conseil ne se pressèrent pas de partir, jugeant suffisant, pour le moment, d'inviter le bourgmestre de la petite ville d'Aarberg à fermer et à tenir fermées, jusqu'à leur arrivée, les deux portes, afin de couper le passage aux soldats. Cette mesure arrivait un peu tard; car tel avait été l'empressement des gens

1. Lettre des officiers d'Erlach, de Bonstetten, de Mülinen, de Graffenried, de May et Koch, du 30 novembre 1575.

du pays de faire partie de l'expédition, que les compagnies s'étaient très rapidement formées. Les retardataires éludèrent la défense de passer en se jetant dans l'Aar pour gagner à la nage le quartier général. Personne ne les poursuivit. La consigne du bourgmestre ne s'appliquait qu'au passage par terre; la rivière représentait l'imprévu qui joue toujours un grand rôle dans les événements.

On ferma moins les yeux à Soleure, pays catholique, siège de l'ambassadeur de France. Là, un capitaine, Benoît Naegeli, fut arrêté en tournée d'enrôlement et conduit à Berne. Après lui avoir fait subir une courte détention, le gouvernement le laissa rejoindre les troupes, cet officier ayant déclaré qu'il renonçait à sa bourgeoisie. Il espérait sans doute rentrer en grâce à la fin de la campagne, comme ses frères d'armes, qui, invités à Neuveville par les délégués du Petit Conseil à renoncer à leur entreprise, répondirent : « C'est impossible; nous nous chargeons d'obtenir notre pardon, lorsque nous rentrerons couverts de gloire dans nos foyers. » On verra bientôt que la gloire, c'était la peau de l'ours... de la fable, qui n'est point le même que celui de Berne.

Cependant le bruit courait en Suisse que le gouvernement bernois était de connivence avec les officiers. Pour s'en disculper, il ne crut pouvoir mieux faire que d'assurer au prince de Condé,

à Jean-Casimir et au Dr Beuterich que les magistrats n'avaient rien su avant le départ de leurs sujets [1]. Le comte palatin et son commissaire ne se donnèrent pas la peine de répondre, se gardant bien d'accuser les Bernois ; ils n'avaient d'ailleurs rien à dire. Condé intercéda en faveur des sujets de Berne, qui, « poussés du zèle de leur religion », se sont mis au service du duc, « de manière que le gouvernement doit quitter quelque chose de la rigueur des lois et coutumes », si tant est que ces sujets aient manqué à leurs devoirs, et surtout veiller à ce que leurs familles ne soient aucunement molestées en leur absence [2].

En se disculpant auprès des princes, — nous allions presque dire de leurs compères, — Leurs Excellences de Berne les avisaient qu'elles avaient rappelé leurs troupes et s'en excusaient.

Ce rappel n'en était pas un, en somme. Les représentants du gouvernement avaient bien invité quelques officiers, avec lesquels ils avaient pu se mettre en contact direct, à licencier les compagnies. Mais cela ne suffisait évidemment pas ; la troupe elle-même devait être sommée de rentrer dans ses foyers. Or voici ce qui était arrivé.

1. Lettres du 5 décembre 1575.
2. Lettre du 7 décembre 1575, écrite de Strasbourg.

Chargés de se rendre au quartier général pour exhorter paternellement les compagnies à respecter les lois et le traité d'alliance avec la France, les commissaires du Petit Conseil, en arrivant à Bienne, apprirent que les troupes étaient parties et avaient probablement déjà franchi les défilés du Jura, dans la direction de l'Alsace.

— Poursuivez-les, leur manda le Petit Conseil, en leur remettant des pouvoirs écrits, dont ils devaient donner connaissance aux compagnies à haute et intelligible voix, dès qu'ils les rejoindraient.

Les commissaires, — ils étaient au nombre de quatre, dont deux du Petit Conseil, — et leur escorte atteignirent les soldats à Cornol [1], évêché de Bâle, le mercredi après saint Nicolas (*sic*). Descendant de cheval devant la maison du banneret, ils trouvèrent sur la place le Dr Beuterich et M. de la Graffinière. L'un des commissaires remit au premier une missive du Petit Conseil en le priant de lui donner réponse. « Je répondrai plus tard, » dit Beuterich. Et, faisant faire volteface à son cheval, il s'éloigna de quelques pas. Les commissaires intimèrent alors l'ordre à un

1. Grand village du district de Porrentruy, dans le Jura bernois. L'évêché de Bâle a été annexé, en 1815, au canton de Berne.

homme de leur escorte de sonner une fanfare pour convoquer les officiers et la troupe. A peine la première note avait-elle retenti, que Beuterich s'avança à cheval et défendit au trompette de continuer en le menaçant de lui brûler la cervelle. Et s'adressant aux commissaires, il leur dit : « Je n'ai rien à faire avec vous, rien à entendre, rien à répondre ; vous n'êtes pas en Suisse, mais sur le territoire de l'empire germanique, dans les domaines du Prince-Évêque de Bâle qui nous a accordé le passage ; c'est moi qui commande ici ; gardez-vous de détourner nos soldats de leur devoir. Nous n'allons pas en France pour renverser la Couronne, mais pour la consolider et pour soutenir une religion qui est aussi la vôtre ; que ne gardiez-vous la vieille! D'ailleurs, pourquoi laissiez-vous partir vos hommes [1] ? »

Le commissaire Diessbach ayant engagé le Dr Beuterich à se calmer, en lui représentant qu'ils avaient été envoyés par les autorités pour rappeler leurs sujets à leurs devoirs, M. de la Graffinière s'avança vers le commissaire Manuel et lui dit : « Vous savez bien ce que vous avez promis à M. le prince, et vous faites maintenant le contraire. » A quoi Manuel répondit : « Je ne sais

1. Procès-verbal du 16 décembre 1575, dressé à Bienne sous autorité de justice.

de quoi vous parlez; je n'ai promis chose qui soit au prince, ni fait parler à lui, ni envoyé lettres. »

« C'est bon, ajouta de la Graffinière. Monsieur Manuel, nous allons nous loger en un village ci-auprès; n'y venez pas, car il coûtera la vie, si vous y venez [1]. »

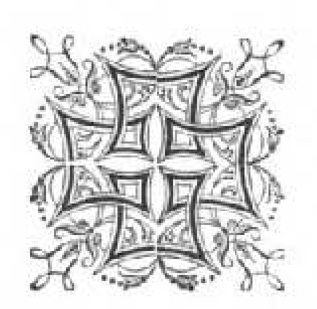
La conversation finit de la bonne manière, sur le ton de la plaisanterie : « Lorsque j'irai à Berne, » dit M. de la Graffinière, « on me paiera à boire. » M. de Diessbach répondit : « Soyez tranquille; le vin est déjà sur la glace. »

Comme les commissaires n'avaient pu remplir leur mandat, il leur vint à l'idée de tenter un autre moyen. Ils se rendirent à Porrentruy et y dressèrent en due forme une sommation aux compagnies de rentrer à Berne. Un homme de l'escorte fut chargé de poursuivre la petite armée et de remettre la pièce à un des officiers qui devait, après en avoir pris connaissance, la lire à la troupe. Le courrier la rejoignit à Illfurt, non loin d'Altkirch. Le Dr Beuterich qui, depuis trois heures, était prévenu qu'une sommation allait arriver, faisait bonne garde; l'écrit comminatoire des commissaires du gouverne-

1. Les phrases placées entre guillemets sont en français dans ce procès-verbal qui est rédigé en langue allemande.

ment passa rapidement de la poche du courrier dans la main du docteur.

C'est ainsi que le rappel des troupes, que le Petit Conseil annonçait comme effectué, n'eut réellement pas lieu.



VII

Le gouvernement eut-il jamais sérieusement l'intention d'empêcher l'expédition? Il n'est guère possible de le croire. Au contraire, tout porte à supposer qu'il voulait laisser faire, qu'il était même peut-être de connivence avec les officiers. Mais les égards qu'il devait à la Cour de France ainsi qu'aux Confédérés, l'obligeaient à faire la part de la diplomatie et à jeter de la poudre aux yeux trop curieux.

La plupart des officiers étaient membres des conseils du pays, parents ou alliés des gouvernants. Est-il admissible que leurs projets n'aient point transpiré? Une autorité quelconque peut-elle être prise à l'improviste dans une affaire qui doit déranger le courant de tous les jours, l'enrôlement de cinq mille hommes? Un indice frappant du consentement tout au moins tacite du Petit Conseil est la prodigieuse rapidité avec

laquelle les compagnies se formèrent, comme aussi le profond secret qui entoura les préparatifs. En effet, l'engagement des officiers se signait le 22 novembre, et déjà aux premiers jours de décembre les effectifs étaient complets ; si bien que le vigilant ambassadeur de France avait vent de l'affaire la veille seulement du départ des troupes. D'ailleurs le gouvernement tenait sous sa garde l'artillerie que la petite armée bernoise emmenait.

Et ces commissaires qui ne se pressent pas de partir, qui arrivent toujours trop tard, pourquoi ne s'adressent-ils pas au Prince-Évêque de Bâle, ami de Berne, mais bon catholique, intéressé, pour le plus grand bien de l'Église et le profit du parti du roi de France, à ce que l'armée de Jean-Casimir ne soit pas renforcée des Suisses ?

Sans parler du mauvais accueil fait par de la Graffinière au conseiller Manuel, il semble que la manière dont on a constaté l'expédition manquée des commissaires, étant un procédé tout à fait inusité, est plutôt de nature à faire naître les soupçons qu'à les écarter. En effet, le récit que nous avons fait tout à l'heure est tiré d'un procès-verbal dressé par les autorités de la ville de Bienne, à la requête du Petit Conseil de Berne, qui avait demandé que l'on entendît, devant la justice et sous serment, deux hommes de l'escorte des

commissaires, citoyens de Bienne, pour constater la manière d'agir du Dr Beuterich et de M. de la Graffinière et les propos tenus par eux. Mais les commissaires avaient déjà présenté eux-mêmes un rapport au gouvernement plusieurs jours auparavant. L'enquête de Bienne aurait donc été de nature à les blesser, si elle n'avait pas eu plutôt pour but d'amuser la galerie.

Au reste, toute la peine que le gouvernement de Berne se donnait pour écarter le soupçon d'avoir favorisé l'expédition de Jean-Casimir, devait être inutile ou à peu près. Car la campagne, commencée par les protestants avec beaucoup d'entrain et un grand développement de forces, fut bientôt immobilisée, grâce aux compétitions des chefs et à la diplomatie de Catherine de Médicis. Lorsque les compagnies suisses arrivèrent à Langres, au quartier général où le comte palatin et Condé avaient réuni 10,000 lansquenets allemands, 3,000 mousquetaires français, 20 pièces de canons et 10,000 chevaux [1], une trêve était conclue et des négociations s'engageaient entre d'Alençon, Condé et Jean-Casimir, d'une part, et la Cour, d'autre part.

Le frère du roi, auquel on avait confié le commandement de l'expédition, devait être très acces-

1. Chronique de Stettler, année 1576.

sible, en sa qualité de bon catholique, à des propositions de paix, dès qu'il y trouverait un avantage personnel.

Les Bernois eux-mêmes firent des démarches très actives en faveur de la paix. Représentant à Jean-Casimir, qui réclamait les villes de Metz, Toul et Verdun comme garantie des frais de guerre, que ses prétentions formaient le principal obstacle, ils l'engageaient à demander au roi de France d'autres compensations et à ne pas oublier qu'il avait pris les armes pour la religion, ainsi que l'ont déclaré les chefs de l'expédition « parmi lesquels il se trouve un grand nombre des nôtres qui se sont engagés dans cette entreprise, mais à notre insu », en considération du rétablissement de la religion chrétienne en France, « ce qui a sans doute engagé les nôtres à y prendre part » [1]. Le Petit Conseil invoquait encore un autre argument en faveur de la paix : l'intérêt de la Confédération suisse, où l'on verrait de bon œil qu'il éclatât des dissensions intestines. Allusion aux cantons catholiques, qui ne cessaient de signaler comme un conflit intérieur les secours que les protestants de Suisse portaient à leurs coreligionnaires de France.

Le gouvernement bernois s'adressait aussi dans le même but au duc d'Alençon et au prince de

1. Lettre du Petit Conseil du 14 mars 1576.

Condé, faisant appel « au naturel instinct » qu'ils ont « toujours eu à l'avancement du repos et tranquillité publique surtout de la Couronne de France », afin qu'ils tiennent la main à ce que la paix se fasse pour soulager « tous pauvres affligés qui, par la cruauté des guerres civiles, ont été presque du tout accablés et ruinés »[1].

Ces lettres, ainsi qu'une troisième adressée à Henri III, furent portées à leurs destinataires par Benoît d'Erlach, « dépêché et envoyé », dit le passeport, « par nous en France, portant lettres non suspectes à la Majesté du roi très chrétien, notre très honoré Seigneur confédéré et aux très illustres princes, le duc d'Alençon, frère de Sa Majesté, de Condé et Jean-Casimir, ne contenant icelles lettres autre chose sinon très humble et affectueuse requête de notre part, qu'il leur plaise s'accommoder à la conclusion d'une bonne et sainte paix »[2].

Le 6 mai, la paix était signée. On l'appela la paix Monsieur, en l'honneur du duc d'Alençon, qui en retirait de gros avantages pécuniaires. La campagne s'était bornée à quelques escarmouches de peu d'importance.

Retenu au camp par Jean-Casimir, Benoît

1. Deux lettres du 5 avril 1576.
2. Passeport du 5 avril 1576.

d'Erlach fut invité à assister aux négociations, afin d'être en mesure de renseigner d'une manière exacte son gouvernement [1]. Il put ainsi l'informer que les officiers bernois avaient combattu fidèlement et courageusement, et qu'ils se trouvaient compris dans le traité de paix [2]. Jean-Casimir daignait même intercéder pour eux ainsi que pour les soldats, en priant en même temps les autorités bernoises de faire protéger les chefs contre les soldats, qui n'avaient pas reçu la solde en espèces, mais avaient dû se contenter d'une obligation [3].

L'influence des Bernois, dans les négociations qui aboutirent à la paix Monsieur, paraît avoir été très appréciée de part et d'autre. Car de part et d'autre on reconnut les bons services rendus par eux à la cause de la pacification du royaume de France.

Le duc d'Alençon écrivait au Petit Conseil, quelques jours après la signature de la paix : « Magnifiques Seigneurs, j'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite du huitième [4] du présent

1. Lettre de Jean-Casimir du 7 mai 1576.

2. *Ibidem.*

3. Lettre de Jean-Casimir du 7 mai 1576.

4. Erreur de date. Cette lettre était du 5 avril. Le gouvernement bernois exhortait le prince à profiter des circonstances favorables dans lesquelles il se trouvait, à la tête d'une armée respectable, pour

et pris en si bonne part vos exhortations et admonestements de la paix que, outre le désir que j'en avais auparavant pour la pacification de ce royaume, j'ai fait conduire si heureusement la négociation sur quoi nous étions, que finalement elle s'en est ensuivie et fut publiée devant hier en notre camp, dont je n'ai voulu faillir vous avertir et vous remercier de l'affection que portez à la prospérité de cette couronne et en particulier en mon endroit. Bien vous assuré-je que j'ai tant de bonne volonté à votre manutention que, pour la conservation d'icelle, j'employerai tous mes moyens, pour reconnaître les bons offices dont vous avez usé en ce qui s'est présenté pour moi par delà, tant en général que pour le particulier d'un chacun de vous, d'aussi bon cœur que sauriez désirer et que je prie Dieu qu'il vous ait, Magnifiques Seigneurs, en sa sainte et digne garde[1]. »

Ainsi exprimait sa reconnaissance à Leurs Excellences de Berne leur « plus affectionné amy Francoys » (*sic*). Son éloignement de la Cour, sa réunion avec Condé et Jean-Casimir lui avaient été profitables. La paix Monsieur augmentait son

obtenir une paix avantageuse en faveur des protestants, dont il se disait le meilleur ami.

1. Lettre du 8 mai 1576, écrite de Saint-Julien-du-Sault

apanage de l'Anjou, du Berry et de la Touraine.

Condé, qui recevait le gouvernement du Languedoc, n'était pas moins expansif, « connaissant de combien les instances et remontrances » qu'il a plu au gouvernement de Berne de « faire par plusieurs fois au roi mon souverain seigneur, ont avancé la perfection de cette œuvre avec les bons et signalés offices » qu'il a « en maintes sortes manifesté pour ce parti » [1].

Le roi lui-même ainsi que la reine mère s'empressaient d'envoyer à Berne leurs témoignages de reconnaissance. En leur nom, M. de Bellièvre, précédemment ambassadeur de France en Suisse, écrivait : « Magnifiques et puissants Seigneurs, je n'ai voulu laisser partir M. de Herlach [2] sans saluer vos bonnes grâces de ce peu de lettre et vous dire le contentement que le Roi, la Reine, sa mère, et toute cette Cour ont reçu, ayant entendu, par ledit sieur de Herlach et par vos lettres, la bonne volonté que vous continuez de porter au bien et prospérité de cette couronne, la grandeur de laquelle sera toujours conjointe à la vôtre. Vos Seigneuries seront amplement averties par ledit sieur de Herlach de l'état de nos affaires et du soin que Leurs Majestés et tous leurs bons servi-

1. Lettre du 8 mai 1576, écrite de Saint-Julien-du-Sault.

2. D'Erlach.

teurs prennent pour établir et conserver inviolablement une bonne et sainte paix en ce royaume, qui est la meilleure nouvelle que nous vous saurions écrire et laquelle, comme je m'assure, vous entendrez le plus volontiers du compte de deçà. Dieu, s'il lui plaît, nous fera la grâce qu'elle nous sera heureuse et à nos bons voisins, amis et alliés, entre lesquels votre noble nation tient le premier lieu; et sur ce, après m'être bien humblement recommandé à vos bonnes grâces et souvenances, je prierai Dieu de vous donner, magnifiques et puissants Seigneurs, en toute grandeur et prospérité, très longue et très contente vie [1]. »

Les bienveillantes dispositions de Leurs Majestés en faveur de la paix religieuse n'étaient pas de bon aloi. Il ne s'écoulait pas une année que le roi Henri III se proclamait le chef de la Ligue et jetait ainsi un défi non équivoque à ses sujets de confession réformée.

Mais n'anticipons pas. Suivons plutôt les compagnies bernoises après la conclusion de la paix.

La tournure pacifique que prenaient les affaires n'arrangeait peut-être pas les officiers bernois. Bien qu'ils eussent sans doute des raisons de voir, dans les défenses d'enrôlements

1. Lettre autographe du 15 mai 1576, écrite de Paris.

du gouvernement, plutôt une démonstration diplomatique qu'autre chose, ils comptaient certainement sur des exploits militaires pour rentrer en grâce. Les cinq mille hommes qu'ils avaient sous leurs ordres pouvaient se distinguer, décider l'issue d'une bataille. Rentrant à Berne couverts de lauriers, officiers et soldats étaient protégés contre la sévérité du Petit Conseil par la popularité qui se rattachait à leur campagne. La paix leur enlevait le meilleur de leurs arguments. Aussi n'attendirent-ils pas qu'elle fût signée pour préparer leur rentrée.

Feignant de n'avoir eu aucune connaissance des démarches faites par les autorités pour les inviter à renoncer à leur entreprise, ils se plaignirent que les sommations du Petit Conseil eussent été retenues par le Dr Beuterich. Ils étaient donc excusables, puisqu'ils n'en avaient point reçu communication. Au surplus, leur but justifiait leur conduite; c'est pour l'amour des pauvres chrétiens qui souffrent en France et des malheureux chassés de leur patrie, qu'ils ont pris les armes; ils n'ont pu agir autrement; la charité les y forçait[1].

Les officiers devaient avoir d'ailleurs d'autres

1. Lettre des officiers de Diessbach et consorts au Petit Conseil, du 3 mai 1576, écrite de Chavannes près Paris.

soucis, d'autres préoccupations. Jean-Casimir avait obtenu que la solde de ses troupes, tant allemandes que bernoises, fût mise à la charge du roi, qui, à cet effet, s'était engagé à lui payer douze cent mille ducats. Mais comme ni Sa Majesté ni le comte palatin ne disposaient d'aucune somme, les troupes allaient être obligées de rentrer dans leurs foyers sans argent ; cela pouvait causer aux officiers mille désagréments.

Les princes se donnèrent beaucoup de peine pour arranger les affaires, tant au point de vue pécuniaire que pour ce qui concernait l'infraction à la défense des enrôlements militaires. Ils envoyèrent à Berne un certain sieur de Cornaton, le précédèrent et l'accompagnèrent des lettres les plus pressantes.

« Très chers Seigneurs et bons amis », écrivait d'Alençon au Petit Conseil, « encore que nous vous ayons écrit par le sieur de Cornaton et par lui fait entendre, comme Dieu a tant favorisé la négociation de la pacification, sur quoi nous avons été si longuement, que la paix a été enfin conclue, si vous avons bien voulu faire la présente par le sieur de la Graffinière, l'un des gentilshommes ordinaires de notre chambre, auquel nous avons donné charge de conduire les troupes de votre nation qui sont venues à notre secours,

seulement pour vous prier, suivant ce que nous vous avons requis par ledit de Cornaton, de prendre en bonne part leur bonne et louable intention et leur remettre toute l'indignation qu'ils pourraient avoir encourue pour nous être venus trouver, ensemble mettre sous le pied et assoupir, pour l'amour de nous, tout ce qui a été passé, en la levée, entre le dit sieur de la Graffinière et aucuns députés de votre part, avec assurance que survenant les occasions, nous mettrons peine de reconnaître le respect que vous leur porterez en notre contemplation, en ce que nous voudrez employer, d'aussi bon cœur que sauriez désirer et que nous prions Dieu qu'il vous ait, très chers Seigneurs et bons amis, en sa sainte et digne garde. Écrit de Bar-sur-Seine, le dernier jour de mai 1576.
« Votre plus affectionné amy

« FRANÇOYS. »

M. de la Graffinière, qui s'était vanté d'être bien reçu à Berne, lorsqu'il y retournerait, avait peut-être besoin de la recommandation du frère du roi; car si Leurs Excellences pouvaient lui pardonner d'avoir gagné des officiers bernois à la cause de Jean-Casimir, elles n'oubliaient certainement pas aussi facilement, que le gentilhomme français avait traité avec trop de sans façon leurs commissaires à Cornol.

Le duc d'Alençon insistait : « Très chers seigneurs et bons amis, tout ainsi que vous avez montré de tout temps un singulier désir à la conservation et prospérité de ce royaume, étant parvenu par la grâce de Dieu à une bonne et heureuse paix, de laquelle nous assurons que vous recevrez un grand contentement, pour être des bienveillants alliés et confédérés de cette couronne, nous vous en avons bien voulu avertir par le sieur de Cornaton, gentilhomme ordinaire de notre chambre, que nous vous avons dépêché exprès, tant pour nous en congratuler avec vous que aussi vous remercier (comme nous faisons bien fort) des bons, dignes et louables offices dont vous avez usé à l'endroit du roi, mon seigneur et frère, et de nous, pour nous exhorter à la pacification d'iceluy; et aussi pour vous prier bien affectueusement de l'admonester à l'entretenement afin que par artifices des malins esprits, l'on ne la puisse plus altérer à l'avenir; et, au demeurant, laisser rentrer les gens de guerre de vos pays qui sont venus à notre service, pour le bien du royaume, en leurs biens, privilèges, honneurs et états, sans leur faire, ni permettre qu'il leur soit fait aucun tort ni préjudice, pour raison du secours qu'ils nous ont donné en notre susdite entreprise; attendu qu'elle a été reconnue par le roi, notre dit seigneur, avoir été faite pour son

service, n'ayant été notre intention autre que l'issue l'a fait paraître à un chacun et de tendre à l'ancienne restauration correspondant à ce qui est porté par notre déclaration et vous assurer qu'il ne se présentera jamais occasion que nous n'employions tous nos moyens pour reconnaître la république de votre canton, ainsi que ledit sieur de Cornaton vous fera entendre, lequel il vous plaira croire comme nous-même. Sur ce, nous remettant à lui, nous supplions le Créateur, très chers Seigneurs et bons amis, vous conserver et maintenir toujours en prospérité. Écrit de Chastillon-sur-Seine, le 10[e] jour de juin 1576. Votre plus affectionné ami,

« FRANÇOYS. »

L'argument si souvent invoqué et par les princes protestants et par les Bernois eux-mêmes, que soutenir les huguenots et se porter à leur secours n'étaient point un acte d'hostilité à l'égard du roi de France, trouve dans cette lettre sa dernière et plus haute justification : Henri III a reconnu que la campagne de Jean-Casimir a été faite pour lui; le comte palatin, Condé et d'Alençon n'ont pas levé leur armée pour combattre le roi; c'était une démonstration militaire ayant pour but d'effrayer ceux qui avaient fomenté la guerre civile et de leur imposer cette paix que le roi dési-

rait de tout son cœur, mais que de mauvais conseillers l'empêchaient de conclure.

L'allégation du duc d'Alençon, quelque spécieuse, quelque bizarre qu'elle paraisse, n'est pas une simple assertion. C'est un fait historique que les conditions de la paix Monsieur viennent pleinement confirmer. Car pour que le roi prît à sa charge les frais de l'expédition et récompensât royalement Jean-Casimir, — il recevait la principauté de Château-Thierry, quatorze mille écus de pension et une compagnie de cent lances, — il fallait vraiment que le monarque français considérât les princes comme ses alliés, et leurs troupes comme les siennes.

Cette manière adroite de présenter les choses devait produire une grande impression à Berne. Car on admettait officiellement un argument que le Petit Conseil avait fait valoir plus d'une fois, lorsqu'on lui reprochait de tolérer des menées dirigées contre la Couronne de France.

Pourquoi le Petit Conseil ne s'en emparait-il pas hardiment? Pourquoi hésitait-il tant à recevoir ses sujets en grâce? C'était de la diplomatie à l'usage des cantons catholiques. Il fallait, jusqu'au bout et malgré tout, les entretenir dans la croyance que tout ce qui s'était passé avait eu lieu à l'insu du gouvernement bernois. Au reste, celui-ci devait maintenir son autorité dont il était

fort jaloux. On ne peut s'empêcher de reconnaître, toutefois, qu'il mit trop d'hésitation à profiter de la tournure favorable que les événements avaient prise.

Ses tergiversations, qui ressemblent à de l'entêtement, engagèrent les princes à multiplier les prières et les bons conseils. Après François d'Alençon, — car la paix Monsieur l'autorisait à prendre ce titre plus sonore, — Henri de Bourbon écrivit à son tour :

« Magnifiques Seigneurs, s'en allant le sieur de Cornaton, je n'ai voulu faillir de vous faire cette-ci, pour me ramaintenir toujours en vos bonnes grâces et vous prier très affectueusement de vous assurer que jamais je n'oublierai les plaisirs, faveurs et courtoisies que m'avez faites en tout ce que j'ai désiré de vous et que je m'efforcerai, tant que je vivrai, de le reconnaître par tous les meilleurs offices que vous devez espérer d'un prince, le meilleur et plus parfait ami que vous ayez en ce monde, jusqu'à n'épargner ma vie partout où vous verrez qu'elle vous pourra servir, comme plus amplement vous dira de ma part le sieur de Cornaton et vous avertira aussi de l'état de nos affaires, suivant ce que à cette fin je lui en ai communiqué et qu'il en a vu, sur lequel me remettant, je ne vous ferai cette-ci plus longue

que pour prier Dieu, après m'être très affectueusement recommandé à vos bonnes grâces, qu'il vous donne, Magnifiques Seigneurs, en parfaite santé, très longue et très heureuse vie[1]. »

Puis le duc d'Alençon revient à la charge, affirmant de nouveau, sous une autre forme, que les officiers et les soldats bernois ont été au service du roi. « Magnifiques Seigneurs, par les lettres et certifications que j'ai déjà octroyées aux colonels et capitaines des Suisses qui ont été levés en votre canton et venus au service du roi, mon très honoré seigneur et frère, sous mon autorité, je vous ai suffisamment certiérés et avertis du bon et loyal devoir que chacun d'eux m'ont rendu en leurs charges et offices, dont je me tiens si content et satisfait que j'ai grande et juste occasion de m'en louer et contenter et par même moyen de vous en remercier; étant bien marri que le roi, mon dit seigneur et frère, n'a présentement le moyen de les payer et satisfaire de ce qui leur est dû, ainsi qu'ils ont justement desservi et mérité, ce que je m'assure qu'il fera au temps qu'il a promis et convenu avec eux; ce pensant, je vous ai bien voulu faire la présente et vous prier comme de chose très raisonnable, ne souffrir ni

1. Lettre du 13 juin 1576, écrite de Châtillon-sur-Seine.

permettre que les soldats de votre canton ni autres molestent ni travaillent en aucune manière leur capitaine pour raison de leur paiement, ni pareillement qu'ils s'en puissent prendre ni adresser à leurs personnes, ni biens, jusques à ce que le roi, mon dit seigneur et frère, les ait payés et contentés de tout ce qui leur est dû de leur solde. Et m'assurant que me voudrez gratifier en cette même prière et requête, je ne m'étendrai à vous faire la présente plus longue, que de prier Dieu, Magnifiques Seigneurs, qu'il vous ait tous en sa sainte et digne garde[1]. »

Quelques jours après, le sieur de Cornaton remettait en personne au Petit Conseil une note dans laquelle, après avoir annoncé officiellement la paix et engagé le gouvernement de Berne à s'occuper activement de la faire respecter, il faisait les plus grands éloges des troupes bernoises et renouvelait les instances des princes, afin qu'elles fussent bien accueillies à leur retour dans leurs foyers.

Il ne reçut probablement pas d'assurances positives et suffisantes à cet égard ; car le frère du roi continua d'employer ses bons offices. En même temps, il annonçait une demande d'emprunt du roi de France. C'était, à ce moment, ce qui préoccupait le plus les princes, de voir régler la solde.

1. Lettre du 20 juin 1576, écrite de Châtillon-sur-Seine.

Ils avaient obtenu un grand succès en se déchargeant sur le roi de l'obligation qu'ils avaient personnellement contractée de payer les troupes. Mais ils en restaient responsables, et les embarras financiers dans lesquels se trouvait le roi de France, pouvaient leur créer des difficultés, les officiers étant libres sans doute de s'adresser à eux plutôt qu'à Henri III.

« Magnifiques Seigneurs, » disait donc le duc d'Alençon, « chacun a pu connaître, depuis notre retraite, quelles ont été nos actions et comme, sans aucune violence et effusion de sang, toutes choses se sont conduites par la voie la plus douce et que, par ce moyen, partie des sujets de ce royaume et ceux qui nous ont secourus ont été conservés. En quoi nous reconnaissons une singulière grâce et faveur de Dieu, et sommes d'autant plus obligés à très dévotement en remercier sa bonté que, outre ce bien-là, il a eu pitié des misères et afflictions que la France a supportées à l'occasion des guerres civiles allumées en icelle par le malheur du temps. Et étant le cœur du roi, notre très honoré seigneur et frère, d'assoupir la division par le moyen d'une bonne et ferme paix qu'il a établie en ce royaume et laquelle je désire conserver et inviolablement maintenir, comme de notre part nous faisons bien

état d'employer tous les moyens que Dieu nous a donnés pour correspondre à cette sienne bonne et sainte volonté ; et sachant le contentement que ce vous sera d'entendre de nous cette bonne nouvelle et de la continuation tant de la bonne, fraternelle et parfaite amitié qu'il plaît au roi, notre seigneur, nous porter, que de l'obéissance et service que lui devons et avons voué à jamais, nous n'avons voulu faillir de vous en écrire et envoyer exprès le sieur de Clervant, notre conseiller et chambellan ordinaire, présent porteur, pour nous en réjouir avec vous, comme avec les plus chers, affectionnés et principaux amis de cette couronne et qui ont toujours compati à l'ennui et misères publiques de la France et, au semblable, reçu tout contentement de la prospérité des affaires d'icelui et de voir cet état déploré s'acheminer au recouvrement de sa première tranquillité et splendeur, en quoi nous vous prions de toute affection vouloir persévérer, et continuer cette bonne et ferme volonté, amitié et intelligence envers le roi, notre seigneur, et en notre endroit; avec assurance que vous ne la dédierez jamais à prince, qui, avec plus d'affection, désire conserver cette amitié que nous, comme, en occasions de nous employer en tout ce que nous pourrons pour la grandeur et conservation de votre pays, vous en aurez plus de témoignage; et d'autant qu'aucuns de votre canton se

sont licenciés, sans votre su et congé, de nous venir trouver et accompagner en une si bonne et sainte occasion et que vous connaissez avoir si bien réussi, comme il a plu au roi, notre seigneur, le déclarer par son édit de pacification, nous vous prions semblablement, le plus affectionnement que faire pouvons, les recevoir en vos bonnes grâces, sans que, pour cette occasion, ils reçoivent aucune perte ou dommage, ce qui sera toujours de plus en plus sûre démonstration de la continuation de votre bonne affection et volonté envers cette couronne. Nous vous avons déjà fait semblable requête par le sieur de Cornaton ; mais pour n'avoir eu de vos lettres, nous avons bien voulu derechef faire cette recharge et vous prier condescendre à une si honnête demande et vous souvenir de celle que vous avez faite à notre très cher et très aimé cousin, le duc Jehan Casimir, pour le regard du passage de cette armée, à quoi il a satisfait pour l'amour de nous ; ce qui s'offrira de plus et que nous connaîtrons être à votre contentement, nous nous y emploierons autant que le saurez désirer. Au reste, nous avons entendu que le roi, notre seigneur, vous a priés et requis de l'accommoder et secourir de quelques sommes de deniers, pour avoir plus de moyen d'accélérer le retour des étrangers hors de son royaume et y assurer la paix et repos de si longtemps néces-

saire. Nous avons semblablement bien voulu vous faire la même et plus affectionnée requête, à ce que vous soyez contents d'aider le roi, notre seigneur, de ce dont il vous requiert, afin que plus tôt notre cousin, le duc Jehan Casimir (lequel nous avons été content d'accompagner jusques à la frontière) s'en puisse, avec ses troupes, retourner en leur pays, pour puis après nous acheminer ès terres de notre apanage; et le plaisir et secours que vous ferez à cette occasion ne sera jamais oublié du roi, notre seigneur, et de nous, mais reconnu à jamais pour n'en demeurer ingrats, comme ledit sieur de Clervant vous fera plus particulièrement entendre, lequel nous vous prions croire de ce qu'il vous dira de notre part de tout ce que dessus; priant Dieu, Magnifiques Seigneurs, vous conserver en toute prospérité. Écrit de l'Isle-sous-Montréal, le 7[e] jour de juillet 1576. Votre plus affectionné ami,

« FRANÇOYS. »

La demande des Bernois à Jean-Casimir, à laquelle le duc d'Alençon fait allusion, concerne le licenciement des troupes. Le Petit Conseil avait envoyé un ambassadeur au comte palatin, pour le prier de les faire rentrer dans leurs foyers par un autre chemin que celui de la Franche-Comté, bonne alliée de Berne, qui, en cette qua-

lité, devait être considérée comme pays neutre, et à laquelle on désirait épargner les ennuis et les charges d'un passage de gens de guerre. Jean-Casimir y avait consenti. Il s'était retiré vers la frontière, du côté de la Lorraine, pour rendre moins lourde et moins dangereuse l'occupation du territoire français par ses reîtres, occupation qui devait durer jusqu'à ce que le roi eût versé la somme nécessaire pour couvrir les frais de guerre. On comprend que le duc d'Alençon ait été content d'accompagner son cousin jusqu'à la frontière ; on comprend aussi la peine qu'il se donne pour procurer au roi les fonds dont il avait besoin. Pour y réussir, il valait bien la peine d'envoyer à Berne un ambassadeur spécial.

Nous verrons tout à l'heure de quelle manière il s'acquitta de sa commission. La lettre suivante du prince de Condé mérite tout d'abord une mention spéciale.

« Magnifiques Seigneurs, le grand bien et soulagement que les églises de ce royaume et moi espérons sentir de la paix qu'il a plu à Dieu nous donner, est cause que je ne pense point vous pouvoir assez remercier des grands plaisirs que nous avons reçus de vous, en tous les moyens que nous avons eus à tenir pour parvenir à un si saint

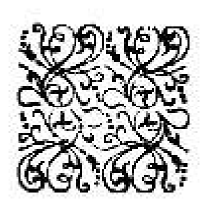
effet. Et ne sais, pour mon particulier, que vous offrir en récompense d'une si parfaite amitié, sinon ma vie et tout ce qui dépend de moi, pour en disposer comme de chose vôtre, quand vous verrez que je vous pourrai servir, ainsi que je vous puis assurer que telle est aussi la dévotion des églises envers vous. Et d'autant que la sincère affection, valeur et patience des gens de guerre, vos sujets, nous a miraculeusement servis et que par espécial je me ressens infiniment obligé par la fidélité qu'ils ont rendue en cette guerre et du zèle qu'ils ont évidemment montré avoir à l'avancement de la gloire de Dieu et au repos de ce royaume, suivant, le plus près qu'il leur a été possible, l'inclination naturelle et religieuse nourriture qu'ils ont prise sous votre chrétienne obéissance, et qu'il a plu à Dieu tant bénir leurs armes avec moi, qu'il ait ouvert les yeux au roi, pour reconnaître qu'ils sont venus en ce royaume pour son service, je vous prie très affectueusement, tant que je puis, de les vouloir recevoir comme vos très humbles, très fidèles et très obéissants sujets, et les rétablir en leurs honneurs, états, privilèges et prérogatives, ainsi qu'ils étaient avant que venir au service de Dieu en ce royaume, ne souffrant que pour cette occasion ils soient molestés en quelque sorte que ce soit. Et vous puis bien dire que ce sont de si gens

de bien, qu'en l'affection singulière que j'ai de n'épargner ma vie pour vous, quand vous verrez qu'elle vous pourra servir, je me sentirai bien heureux d'être suivi d'un bataillon de tels soldats, lesquels j'ai si bien éprouvés, que vous pouvez faire état d'avoir en eux des meilleurs hommes de guerre que la terre porte. Et comme, en cette dernière occasion, j'ai évidemment connu combien il m'a valu d'être assisté de votre faveur, je vous prie aussi très affectueusement de la me continuer de plus en plus, conformément à l'augmentation que je sens prendre en moi l'amitié que je vous ai vouée, laquelle m'assurant que Dieu nous fera cette grâce de fortifier réciproquement en nous, pour l'avancement de son service, je ne ferai plus autre chose que me recommander très affectueusement à vos bonnes grâces et prier Dieu qu'il vous donne, Magnifiques Seigneurs, en bonne santé, bien heureuse et longue vie. A Montréal, ce 8e jour de juillet 1576. Votre plus affectionné et meilleur ami à vous obéir,

« HENRY DE BOURBON. »

Il faut remarquer que, suivant Condé, Dieu lui-même a ouvert les yeux du roi, pour lui faire comprendre que la guerre des princes était sa guerre. Quel immense service la Providence rendait à d'Alençon, à Jean-Casimir et à Henri de Bourbon!

Quels cierges ils lui devaient pour les avantages qu'ils retiraient et pour se trouver, par un magique coup de baguette, déchargés des frais de guerre! Le pauvre Henri III aurait peut-être préféré que Dieu ne lui eût pas ouvert les yeux.



VIII

M. de Clervant[1] remit une longue note au Petit Conseil. « Le duc d'Alençon, disait M. de Clervant, vous a envoyé le sieur de Cornaton pour vous annoncer la conclusion d'une paix destinée à protéger ceux qui pratiquent la vraie religion et en même temps pour intercéder en faveur de vos sujets qui se sont laissés enrôler, contrairement aux lois de votre pays, mais qui ont d'autant plus mérité leur pardon, qu'on leur doit la pacification de la France. Comme vous n'avez pas encore donné de réponse et qu'il est temps de congédier les troupes, le duc d'Alençon, tant en son nom personnel que pour le compte de Jean-Casimir et du prince de Condé, m'a envoyé auprès

1. Il s'agit de Claude-Antoine de Vienne, seigneur de Clairvaux ou Clervant, ou Clairvant, baron de Coppet, agent du prince de Condé et de Henri de Navarre en Suisse. Nous maintenons l'orthographe du duc d'Alençon, Clervant.

de vous, afin de terminer cette affaire. Vos confédérés prennent pour prétexte l'alliance perpétuelle qui existe en Suisse avec la Couronne de France, afin de vous engager à vous montrer sévères envers vos sujets. Mais n'y faites pas attention. Car Sa Majesté reconnaît que toute cette campagne a été menée à son profit; elle l'a prouvé en prenant à sa charge les frais de guerre qu'elle paiera partie comptant, partie à terme avec des garanties. Ainsi vos confédérés ne peuvent plus vous reprocher que vos sujets ne soient pas aussi soumis et aussi obéissants que les leurs, dont du reste plusieurs, malgré toutes les défenses, se sont engagés au service de l'Autriche, au grand préjudice de la Confédération. Vos sujets, pris d'un zèle digne de tous les éloges pour leur sainte religion, ont contribué à la consolidation du royaume de France, sur les instances des trois princes; si donc vous ne leur pardonniez pas, vous infligeriez un désaveu aux princes et condamneriez leur intervention. Ils vous seront très reconnaissants si vous vous montrez cléments envers vos sujets. Pour vous être agréables, ils ont décidé, au prix de l'amitié du duc de Lorraine, de renvoyer les troupes allemandes par la Lorraine, et non par la Bourgogne, qui eût été le chemin le plus direct, afin que vous n'en ayez aucun ennui. J'ai, de plus, à vous

faire connaître que le roi est fort embarrassé ; il n'a pas d'argent et les troupes ne quitteront pas le pays qu'elles occupent avant d'être payées. Sa Majesté a chargé le duc d'Alençon et les autres princes de son parti d'en trouver et de s'adresser à cet effet aux princes et États étrangers. Considérez qu'aucune paix n'a encore apporté la liberté de conscience dans une aussi large mesure que la dernière. Le traité, il est vrai, excepte de cette liberté la Ville de Paris et la Cour royale ; mais cela s'explique, pour la Cour, parce que le roi doit être libre chez lui, comme tout particulier, et pour Paris, à cause de l'esprit de sa population toujours porté à l'émeute. Le roi et la reine mère maintiendront la paix, ayant conscience du danger que la Couronne de France a couru et du péril dans lequel une nouvelle guerre la précipiterait. D'ailleurs tout le monde réclame la paix. Ceux qui s'y opposent, peut-être dans leur intérêt personnel, sont connus ; on les laisse, pour le moment, jusqu'aux prochains États généraux, dans leurs emplois, afin qu'ils n'aient aucun prétexte de troubler l'ordre. Ce qui s'est passé précédemment pourrait, il est vrai, faire douter de la sincérité de la paix. Cependant il y a bien des motifs de la croire sérieuse ; d'abord les nombreuses forteresses et pays importants abandonnés au duc d'Alençon ; puis les villes accordées à ceux de la

religion, outre celles dans lesquelles ils dominaient déjà auparavant, comme La Rochelle, Montauban et autres ; et enfin la concession, que chaque parlement aura une cour de justice composée par moitié de protestants et par moitié de catholiques. Ces cours seront installées aussitôt que les troupes étrangères auront évacué le pays. D'ailleurs le roi a donné des gages. Ainsi la liberté du culte est accordée comme feu l'amiral le demandait. Enfin l'expérience nous a rendus sages et il sera d'autant plus difficile d'ourdir des complots contre les protestants, que leur nombre a beaucoup augmenté. Dieu vous a donné biens et richesses. Venez donc en aide à la pauvre France déchue, afin que la paix soit assurée et que le roi, dans sa détresse, ne soit pas obligé de s'adresser à l'Espagne ou au pape, ce qui serait déplorable et fatal pour toute la chrétienté. La France et les princes vous en seront éternellement reconnaissants [1]. »

Le prince de Condé joignait ses instances à celles du duc d'Alençon, priant le gouvernement de Berne, « pour parachever le repos de ce pauvre royaume, de secourir le roi de telle somme de deniers » qu'il pourrait « pour le contentement et la satisfaction de ses gens de guerre » [2].

1. Note de traduction allemande.
2. Lettre du 7 juillet 1576, écrite de Montréal en Auxois.

Enfin Jean-Casimir, le premier intéressé à voir se remplir les coffres de Sa Majesté, jugea aussi utile de faire entendre sa voix : « Messieurs, je ne fais doute que ne soyez déjà avertis comme toutes choses se sont passées à la pacification des troubles de ce royaume à l'avantage de monsieur mon honoré cousin, le duc d'Alençon, et de ceux qui ont tenu son parti, tant catholiques unis que de la religion réformée ; vous en pourrez être plus assurément et particulièrement éclaircis par le sieur de Clervant, porteur de cette, lequel étant dépêché par devers vous pour les urgentes et très expresses affaires du roi, tendant au bien et tranquillité de ce royaume, laquelle avez de tout temps pourchassée et, tant qu'en vous a été, aidé à maintenir, je vous prie très affectueusement que lui vouliez faire la plus favorable réponse que possible vous sera. Quoi faisant, ferez chose très agréable au roi, utile pour ce royaume, et honorable à vous, dont aussi me revancherai en toutes occasions que se présenteront, d'aussi bon cœur, comme je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous tienne en sa sainte garde [1]. » Sig. J. Casimir Pfalzgraf.

1. Cette lettre, datée du camp d'Époisse, 8 juillet 1576, se distingue par une belle écriture. La plupart de celles qui proviennent de la Cour de France et des chefs des huguenots sont très difficiles à déchiffrer.

Sans aucun doute, il eût été utile que les riches Bernois fissent au roi de France l'avance qu'il leur demandait, puisqu'il destinait cet argent à payer les soldats des princes. Cependant le gouvernement refusa, sous prétexte que l'état du trésor ne lui permettait pas de prêter une aussi forte somme. Le vrai motif était probablement la crainte, que l'argent ne servît d'abord à payer les reîtres allemands, infiniment plus impatients que les compagnies bernoises. Car plus tard le gouvernement versa directement à leurs officiers, pour le compte du roi de France, la somme de 62,000 thalers. L'auguste débiteur en acquittait fort irrégulièrement les intérêts. En 1580, il n'en avait payé aucun, et il priait son créancier de se contenter, pour le moment, des intérêts de 1577 et 1578 et d'accepter, pour les deux autres années, une obligation [1].

Les difficultés que le roi rencontrait pour trouver de l'argent, afin de pouvoir remplir ses engagements envers Jean-Casimir, rendaient la position des auxiliaires fort perplexe. Instamment rappelés par leurs autorités, menacés de peines sévères, ils étaient presque obligés de rester en France, à l'effet d'assurer le payement de leur solde. Il avait été convenu, lors de la conclusion de la paix, que les

1. Correspondance française, reg. G., page 171, 20 juillet 1580.

troupes du comte palatin occuperaient le pays jusqu'à ce que le roi eût payé les frais de guerre ou donné tout au moins des garanties suffisantes. Il devait verser, le 4 juin 1575, 1,700,000 francs. Faute d'argent, il envoyait des provisions pour ravitailler les troupes, ce qui engagea Jean-Casimir à se retirer à la frontière, pour rendre moins désagréable l'occupation du pays. Mais l'argent n'arrivant toujours pas et les approvisionnements ayant cessé, Jean-Casimir leva son camp et se mit en mesure de diriger de nouveau son armée vers l'intérieur. Les soldats bernois refusèrent de le suivre. Bien qu'ils n'eussent pas été licenciés, ils se révoltèrent contre leurs officiers, en firent un prisonnier, enlevèrent la bannière d'un autre, menacèrent de les fusiller tous et s'emparèrent de quelques pièces d'artillerie du comte palatin. Celui-ci adressa aux troupes et à leurs chefs une sommation de rentrer au camp. Il obtint la restitution de ses canons [1].

Mais les soldats continuèrent leur voyage dans la direction de leurs foyers. Dénués de tout, déguenillés, malades, ils rentrèrent dans leur pays vers la fin du mois de juillet 1576.

1. Lettre de Jean-Casimir, du 17 juillet 1576, du camp de Plumières.

Leurs officiers les suivirent bientôt, après avoir écrit de Neuchâtel au Petit Conseil pour implorer leur grâce et demander des sauf-conduits[1].

Le gouvernement ne se montra pas trop sévère envers les alliés du comte palatin et du frère du roi de France. Tandis qu'il les avait auparavant menacés de la peine de l'emprisonnement et de la perte du droit de bourgeoisie, il se contenta de leur infliger une légère amende. Les instances ultérieures du duc d'Alençon pour obtenir qu'il leur en fût même donné décharge[2], furent prises en considération, du moins pour un certain nombre d'officiers et de soldats, mais sans doute pas pour le capitaine de Mulinen, qui affirma jusqu'au bout le droit des citoyens bernois d'aller au secours des protestants français. Il fit bravement son entrée dans la ville de Berne, à la tête de sa compagnie, enseignes déployées, fanfares sonnant, ce qui lui valut, à lui et à ses musiciens, quelques jours d'arrêt ; car le gouvernement avait enjoint aux troupes de prendre, à leur passage à travers la ville, l'attitude qui convient à des sujets humbles et repentants.

1. Lettre de Louis de Diessbach, B. de Bonstetten, de Grafenried, H. A. de Mulinen et U. Koch, du 26 juillet 1576.

2. Lettre du 24 juillet 1574, écrite de Bourges.

Telle fut l'issue de l'expédition Jean-Casimirienne, comme la chancellerie bernoise la nommait. Bien qu'elle ne se soit signalée par aucun combat important, il est certain qu'elle força le roi à faire la paix et à accorder aux protestants des conditions favorables. Il est également indubitable que les troupes bernoises, par leur réputation de bravoure, et le gouvernement de Berne, par les pressantes représentations qu'il fit auprès du roi et des princes, contribuèrent puissamment à amener cet heureux résultat. Les chaleureux remerciements que nous avons vu adresser à Leurs Excellences de Berne par Jean-Casimir, le duc d'Alençon et le prince de Condé, n'étaient donc pas une simple politesse, mais bien l'expression d'une conviction réelle.

Le sieur de la Graffinière vint-il à Berne boire la bouteille, que — comme il s'en était flatté — les membres du Petit Conseil, oubliant leur ressentiment, s'empresseraient de lui offrir ? Et ces messieurs avaient-ils frappé pour lui quelques flacons de leurs meilleurs crûs du pays de Vaud ?

M. de la Graffinière allait et venait aux confins du canton de Berne. Tantôt à Genève, tantôt à Neuchâtel, il aurait bien aimé se rendre à Berne, où il avait affaire. Mais il savait que les membres des autorités étaient extrêmement jaloux de leur dignité, qu'une offense adressée à l'un d'eux ne

se pardonnait pas facilement. Or, le conseiller Manuel avait été traité durement à Cornol; on avait menacé de le fusiller; on lui avait tenu des propos injurieux, et M. de la Graffinière hésitait à affronter les colères de Leurs Excellences; d'ailleurs, il s'était vu refuser un sauf-conduit. Il pria le duc d'Alençon et le prince de Condé d'intercéder en sa faveur. Celui-ci s'empressa d'exprimer à Berne ses regrets au sujet des propos intervenus entre M. le boursier Emmanuel (lisez : trésorier Manuel) et le sieur de la Graffinière. Comme vous êtes, disait-il, entre tous les seigneurs de ce monde, ceux que je veux le plus aimer et respecter, veuillez oublier ce qui s'est passé; M. de la Graffinière n'a pas eu mauvaise intention, il faut attribuer sa vivacité aux circonstances dans lesquelles il se trouvait en ce moment[1].

Le frère du roi se joignit à ces instances, alléguant que de la Graffinière était chargé de solder les troupes et qu'il fallait par conséquent qu'il pût aller et venir librement[2].

Lui-même insistait fort pour obtenir l'autorisation de franchir la frontière, ayant à remettre au gouvernement de Berne des lettres du roi de

1. Lettre du 14 novembre 1576, écrite de Saint-Jean-d'Angély.
2. Lettre du 14 novembre, écrite d'Orléans.

Navarre, du duc d'Alençon et du prince de Condé, comme aussi à « poursuivre l'avancement du paiement » des arrérages de solde; à quel effet il devait pouvoir se rendre librement par la Suisse « vers l'Excellence de Monseigneur le duc Casimir et aussi devers l'Excellence de Monseigneur de Lorraine et d'autres Seigneurs qui sont obligés au paiement » des troupes. Comme ce payement finit par s'effectuer d'une manière à peu près satisfaisante, il faut croire, faute de renseignement précis, sur la demande de M. de la Graffinière, que le gouvernement de Berne usa de sa « bénignité accoutumée, ôtant et retirant sa fureur et ire dessus-lui »[1].

Les besoins d'argent du roi de France étaient à ce moment ce qui le préoccupait le plus. A côté des énormes charges de sa Cour et des exigences immodérées de ses mignons, il était devenu le débiteur de son frère François. Comme il ne pouvait le payer, celui-ci s'adressa à Berne pour obtenir un prêt d'argent. Les affaires de ce genre se traitaient assez sommairement : « Magnifiques Seigneurs, désirant recouvrer quelque somme d'argent pour être employée vers vos quartiers en certaines affaires qui m'im-

1. Lettres de la Graffinière des 4 et 18 décembre 1576, écrites de Genève.

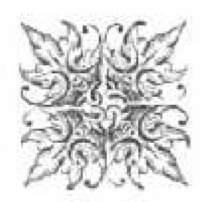
portent grandement, me confiant de votre bienveillance et sur l'espérance que j'ai en vous, j'ai avisé, pour l'assurance que j'ai de l'amitié et bonne volonté que me portez, de vous envoyer les sieurs de Bèze [1], mon serviteur, et de Matharel, présent porteur, pour vous prier, comme je fais par la présente, le plus affectueusement que faire je puis, de me prêter pour un an entier, si faire pouvez, ou à tout le moins pour six mois, la somme de quatre mille écus d'or au soleil [2] et icelle faire délivrer en mains des sieurs de Bèze et de Matharel ou l'un d'eux, auxquels j'ai passé procuration et pouvoir spécial pour cet effet, pour icelle recevoir et prendre, soit à prêt ou à constitution de rente, si besoin est, sur tous et chacun mes biens, pour satisfaire aux affaires pour lesquelles je désire tenir cette commodité de vous; et vous assurer, outre que je ne faudrai à vous rendre la dite somme au temps que sera convenu entre vous, je me sentirai infiniment tenu du plaisir que vous me ferez en ce faisant, lequel, avec infinité d'autres qu'il vous a plu me faire, je mettrai peine de reconnaître en tout ce que le temps portera d'occasions et endroits où vous aurez affaire

1. Serait-ce peut-être Théodore de Bèze, qui habitait Genève et servit souvent d'intermédiaire entre les huguenots et les Bernois?

2. L'écu au soleil valait fr. 13,50.

de moi et que vous me voudrez employer, ainsi que vous diront lesdits de Bèze et Matharel, auxquels me remettant, je prierai Dieu qu'il vous ait, Magnifiques Seigneurs, en sa sainte et digne garde. Écrit au Plessis-les-Tours le 20ème jour d'octobre 1576. Votre très affectionné ami,

« FRANÇOYS. »



IX

Les frais de guerre de l'expédition du comte palatin n'étaient pas encore payés, que déjà les clauses de la paix se trouvaient mises en question. Les catholiques se vantaient bien haut que jamais elles ne seraient exécutées; on refusait de remettre au prince de Condé la ville de Péronne, que le traité lui donnait; dans toute la France, il se formait des ligues pour combattre les prétentions des réformés; enfin, comme la paix Monsieur et l'édit de Beaulieu qui la suivait devaient être soumis aux États généraux, on s'apprêtait partout, au sein du parti catholique, à en compromettre la sanction.

C'est alors que nous voyons pour la première fois Henri de Navarre, le futur Henri IV, entrer directement en relations avec la république de Berne. Jusqu'ici, il s'était tenu à l'écart, quoiqu'il fût l'un des chefs des huguenots et que Condé et

autres, dans leur correspondance avec le gouvernement bernois, affirmassent ordinairement qu'ils agissaient en son nom. Ces relations devaient durer jusqu'à son avènement au trône de France et même plus longtemps. Il écrivait « aux Magnifiques Seigneurs, messieurs les avoyer et Conseil de la ville de Berne » :

« Messieurs, étant averti de certains malheureux desseins et entreprises que font les ennemis de la religion réformée, pour abolir l'édit dernier de pacification qu'il a plu à Dieu nous donner en ce royaume et exterminer la dite religion et ceux qui en font profession, ainsi qu'on vous fera amplement entendre; et d'autant que l'effet des dites entreprises advenant, se pourrait étendre sur toutes les autres églises de la chrétienté qui sont de même religion, je vous ai bien voulu donner cet avertissement, comme à nos bons voisins et amis, associés et confédérés, afin que vous avisiez à détourner, par tous moyens, ces malheureux événements et à nous conserver et maintenir les uns et les autres en telle union et intelligence, qu'ils puissent être empêchés en l'exécution de leurs desseins; voulant bien espérer que vous emploierez tous les moyens que Dieu vous aura mis en mains pour résister à leurs efforts et violences et nous sub-

venir à notre besoin, comme nous ferons très volontiers au vôtre; et moi particulièrement, j'y emploierai tout ce que j'aurai en ma puissance, avec telle affection que je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte protection et sauvegarde. De Nérac, le 16ème jour d'octobre 1576. Votre bien bon et affectionné ami,

« HENRY. »

Le prince de Condé partageait les appréhensions de son cousin. Il se plaignait de ce, qu'à peine la paix conclue et les protestants admis à jouir de quelque tranquillité dans le royaume de France, les promoteurs de la guerre civile se livraient à de nouvelles intrigues pour troubler la paix. Il s'agissait cette fois d'accentuer encore les dissensions intestines, en révoquant l'édit de pacification, ce qui, jusque-là, ne s'était jamais fait. On avait violé les édits; mais jamais le roi ne s'était permis de rétracter les engagements qu'il avait pris. Et il s'agissait ici d'un édit signé en vertu d'une paix conclue après cette expédition que Henri III reconnaissait avoir été entreprise pour lui, pour rétablir la tranquillité et la sécurité dans son royaume. La chose était donc d'une gravité exceptionnelle.

Voici, au surplus, la lettre du prince de Condé :

« Magnifiques Seigneurs, sachant la bonne affection que vous portez à la grandeur de la maison et couronne de France et au bien, repos et conservation d'icelle, j'ai bien voulu, par cette lettre, vous faire entendre, qu'après avoir été ce royaume agité de plusieurs troubles et tempêtes, Dieu, par sa sainte grâce, nous aurait enfin fait cette faveur, de nous donner une paix, par le moyen de laquelle pensant la mémoire de toutes choses passées être assoupie et jouir de quelque meilleure tranquillité, tout aussitôt ceux qui, par leurs artifices, n'ont jusques aujourd'hui cessé de le nourrir et entretenir en guerres et divisions, ont inventé de nouveaux moyens pour nous y faire retourner, s'il est possible; c'est à savoir à faire diverses pratiques et menées, tant contre l'autorité de Sa Majesté, que pour empêcher l'entretenement de son édit de la paix; dresser certains articles pour proposer aux États, tendant à l'abolition d'icelui; susciter ligues et associations générales et particulières entre les sujets de Sa Majesté, afin de nous courir sus et exterminer entièrement ce parti; nous faire déclarer rebelles et criminels de lèse-Majesté, pour raison des choses passées, et incapables, si nous ne changeons de religion, d'être appelés aux grands états et charges; avec plusieurs autres articles pleins d'impiété et d'injustice, ainsi que j'espère vous entendrez ci-après

plus amplement. Et pour que tout cela ne tend qu'à nous faire retomber aux malheurs passés, dont à peine sommes-nous sortis, j'ai estimé vous en devoir avertir, afin que, comme alliés, amis et confédérés de cette couronne, il vous plaise vous employer à empêcher l'événement d'une évidente ruine et subversion et, à cet effet, remontrer à sa dite Majesté l'importance du fait, combien la tolérance de telles rébellions et désobéissances est très pernicieuse et de conséquence, et peut le changement de ce qui cause la paix en son État, apporter d'altérations en icelui; m'assurant que, s'il vous plaît prendre cette peine, comme je vous en supplie, ayant si bonne créance envers sa dite Majesté que vous avez, que cet avertissement servira pour divertir beaucoup de choses en cet endroit[1]. »

Le prince de Condé était bien renseigné; les ligues se formaient et tout ce qu'il disait se tramer contre la paix et contre l'édit de Beaulieu se manifesta ouvertement aux États généraux qui s'assemblèrent à Blois, le 16 novembre 1576. En effet, le roi qui, avec sa mère, avait été partisan de la paix à tout prix et l'avait signée en reconnaissant que la coalition d'Alençon-Condé-Jean-Casimir avait été conclue à son profit et en son nom; le roi qui avait assumé les charges relativement

1. Lettre du 25 octobre 1576, écrite de Saint-Jean-d'Angély.

énormes de cette campagne, dans la conviction que la paix n'était pas achetée trop chèrement à ce prix, révoqua l'édit de Beaulieu et se proclama le chef de la Ligue.

Navarre et Condé répondirent à cette provocation en organisant une contre-ligue, dans laquelle entrèrent les cantons suisses de confession évangélique, ce qui devait permettre aux chefs des protestants de réunir une armée de 60,000 hommes.

Mais Henri III n'était pas en position de courir les chances d'une nouvelle guerre ; il lui manquait une chose essentielle, l'argent. Dès que les hostilités eurent commencé sur trois ou quatre points du royaume, le roi offrit la paix. C'était la septième ; on l'appela la paix de Poitiers (17 septembre 1577) ; elle fut confirmée et interprétée par l'édit de Nérac.

Jusqu'en 1580, la France jouit d'une paix relative. La guerre n'était pas déclarée ; mais de temps à autre, tantôt en Picardie, tantôt en Dauphiné et en Languedoc, une prise d'armes et un hardi coup de main présageaient le renouvellement des hostilités. Il était plus facile de rédiger un traité de paix que de l'exécuter, la politique personnelle, l'ambition des uns et des autres jouant, à cette époque de guerres civiles, un rôle aussi important que les convictions religieuses. Quelles que soient

les sympathies que nous inspirent Navarre et Condé, leur principale préoccupation, reconnaissons-le, était de maintenir leur prestige comme chefs de l'opposition et d'augmenter leurs apanages. Les questions confessionnelles ont toujours été et sont encore un prétexte plutôt qu'un principe, du moins chez les meneurs; les foules, elles, se jettent quelquefois de bonne foi dans la mêlée et s'y agitent alors avec la cruauté qui caractérise le fanatisme religieux.

Quel parti commença les hostilités en 1580? Question plus facile à poser qu'à résoudre. La guerre des amoureux, la bien nommée, puisque le signal en était parti de Nérac, la cour des amours multiples du roi et de la reine de Navarre, fut entreprise en tout cas par les chefs huguenots. Mais comme ce n'est pas toujours celui qui ouvre les hostilités, ni même celui qui déclare la guerre officiellement qui en est l'auteur responsable, la fusée allumée à Nérac peut avoir eu la signification d'un simple avertissement. Les protestants jouissent d'ailleurs de l'excuse assez juste, qu'étant seulement tolérés en France et conséquemment exposés à tous les caprices de l'arbitraire, ils se trouvaient sans cesse en état de légitime défense.

Le fait est qu'à la Cour, l'édit de Poitiers était considéré comme trop favorable aux protestants

et que l'on poussait à la guerre. La guerre aurait même été résolue dans le conseil du roi[1]. Les rôles étaient répartis. Le duc de Guise se préparait, avec 2,000 chevaux, 6,000 arquebusiers et 7,000 reîtres, à se mettre en campagne à la frontière de l'Est pour retenir les Allemands, s'ils venaient au secours des réformés. Le roi en personne devait rassembler en Champagne 4,000 chevaux et 10,000 arquebusiers. Matignon opérait en Picardie avec cinquante compagnies de gens de pied et quelque cavalerie; Biron et Montmorency dans le Midi; Livarot en Dauphiné avec 20 compagnies. Le roi de Navarre devait être assiégé partout où il se trouverait[2].

Ces préparatifs étaient significatifs; les protestants n'avaient qu'à bien se tenir; des troupes formidables allaient être mises en ligne contre eux.

Pourquoi les catholiques ne commencèrent-ils pas les hostilités? Le 21 mai, Théodore de Bèze, qui était l'intermédiaire des chefs des huguenots, écrivait au gouvernement de Berne :

« Magnifiques et très honorés Seigneurs, depuis mes précédentes escrites sont arrivées autres lettres à la connaissance de mes très

1. Lettre de Théodore de Bèze, du 20 mai 1580.

2. Notes non signées, envoyées à Berne par Th. de Bèze.

honorés Seigneurs et supérieurs, desquelles ils m'ont chargé vous envoyer aussi copie, laquelle est enclose ès présentes. Il y a occasion de louer Dieu très grandement de ce qu'il lui a plu incliner le cœur de Sa Majesté à la paix. Mais je ne laisse de craindre que Sa Majesté ne soit aussi mal servie et obéie en ce fait qu'en plusieurs autres. Et d'abondant, il y en peut bien avoir aussi entre ceux de la religion qui se rendront fort difficiles, les uns par méfiance, les autres pour autres occasions. Mais si l'autorité de Vos Seigneuries y entrevenait, je m'ose promettre que cela servirait infiniment à faire que les églises perdissent une bonne partie de leurs défiances; et pourtant serait cette négociation plus aisément amenée à quelque bonne fin et même pourrait faire ouverture à quelque bonne alliance, entre Sa Majesté et tous les cantons évangéliques, chose qui avancerait merveilleusement les églises et assurerait bien fort l'état du royaume fort ébranlé comme vous voyez. Vos prudences sauront très bien considérer le tout et y pourvoir[1]. »

Le 29 mai, par un hardi coup de main, Henri de Navarre s'emparait de la ville de Cahors; le pétard qu'il posa sous la porte de cette place,

1. Lettre autographe, écrite de Genève.

pour faire brèche, fut le signal des hostilités. Il est probable que, les préparatifs du roi ne lui disant rien de bon, il ne voulait pas attendre qu'ils fussent complets et préférait prendre l'offensive contre ce prince qui l'avait si souvent leurré. C'est ce que semble indiquer une note non signée, envoyée sans doute à Berne par Théodore de Bèze : il y est question de négociations de paix entre Henri de Navarre et Henri III, qui ne voulait lever les troupes nécessaires pour la campagne qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation. Elle est ainsi conçue : « Le sieur de Vétison, gentilhomme de la religion, a été envoyé vers le roi de Navarre par Sa Majesté, nonobstant la résolution de la guerre, pour l'exhorter à la paix, alléguant Sa Majesté que l'édit n'ayant été exécuté à son grand regret, il est tout résolu de le faire observer et donner toutes assurances requises en attendant qu'il soit effectué ; et qu'avant qu'il ait dressé état de la guerre, mandé la gendarmerie et dépêché plusieurs commissions pour lever des sommes et même envoyé en Allemagne et ailleurs pour en lever. Toutefois il n'attentera rien qu'il n'ait de ses nouvelles et désire qu'on prenne lieu et jour pour y envoyer ses députés, et pareillement que jour soit assigné pour poser les armes, et que, de sa part, il commencera le premier. Il a aussi écrit de même à Monseigneur, le priant de faire une

dépêche de bonne encre au roi et reine de Navarre, tendant à même fin. On a aussi envoyé un pardon général en Dauphiné et fait publier l'innocence de La Roche-Guyon. Dieu soit loué de cette délibération et amène le tout à une bonne et ferme paix. »

C'est presque un traité d'alliance que le roi de France propose à son cousin de Navarre; il paraît être en tous cas dans les dispositions les plus pacifiques. Mais il semble plutôt que Henri III ne cherchait qu'à gagner du temps et à tendre un piège à son adversaire. Quoi qu'il en soit, l'agneau se plaignit de la méchanceté du loup auprès de l'ami commun des bords de l'Aar. Le roi de Navarre et le prince de Condé étaient des batailleurs toujours prêts à violer les traités. Le premier jugea utile de se défendre de ce reproche.

« Magnifiques Seigneurs », écrivait-il aux Bernois, « connaissant les artifices desquels ont accoutumé d'user les ennemis du repos de la France, voulant déguiser leurs continuelles conspirations et sanglantes exécutions, desquelles ils usent contre l'Église de Dieu et gens de bien de ce royaume, j'ai avisé de prier M. le prince de Condé, mon cousin, de vous envoyer gentilhomme confident de ma part et de la sienne, pour vous faire entendre les persécutions et injustices desquelles

on a usé contre les pauvres fidèles de ce pays de Guyenne et de Languedoc, sans jamais en avoir pu obtenir justice, par les déguisements et connivences, tant des maréchal de Montmorency et de Biron, des cours de parlements de Toulouse et de Bordeaux, qu'autres officiers et ministres du roi, lesquels, abusant de sa bonté, ont converti le nom de paix en une mauvaise guerre et très cruelle vengeance sur tous ceux qui faisaient profession de la religion (comme vous connaîtrez par les instructions que mon dit cousin vous en enverra), laquelle enfin les a contraints et nous, à leurs très justes prières et doléances, de nous armer pour empêcher le cours de leurs cruelles exécutions et émouvoir le roi à nous faire justice de tant de meurtres et contraventions à l'édit, desquels nous lui avons fait très humble remontrance, et plusieurs fois, et continuons tous les jours d'implorer sa justice, nous permettant de vivre en paix ainsi que ses très humbles et très fidèles sujets, désireux d'employer nos vies et nos moyens pour le bien de son service et conservation de sa couronne et État. M'assurant que jugerez l'innocence de notre cause et fermerez les oreilles à toutes les calomnies, desquelles on voudrait user pour obscurcir notre bon droit, et, en cette espérance, je finirai par mes très affectionnées recommandations à vos bonnes grâces, priant Dieu, Magni-

fiques Seigneurs, vous tenir en sa sainte garde. De Nérac, ce 8ème mai 1580. Votre plus affectionné et meilleur ami à vous obéir.

« HENRY. »

Le fait est que, de part et d'autre, on observait fort mal le dernier édit. Les catholiques, mécontents des quelques concessions faites aux réformés, s'agitaient à peu près partout où il existait des sections de la Ligue, et tandis que le roi de Navarre affectait d'abord de jouer le rôle d'un conciliateur, le prince de Condé, plus impatient, s'emparait de la Fère en Picardie. Néanmoins lui aussi prétendait avoir été contraint d'ouvrir les hostilités et qualifiait de calomniateur quiconque lui reprochait d'être l'instigateur de la guerre. Il envoyait même un de ses gentilshommes à Berne, auprès de messeigneurs du Petit Conseil, pour les « éclaircir », dit-il, « de la vérité des déportements dudit seigneur roi de Navarre et de moi, et de la nécessité en laquelle on nous a réduits, ne nous ayant laissé autre chemin de nous conserver que celui que nous avons pris à notre très grand regret et après y avoir reculé tant qu'il nous a été possible »[1].

1. Lettre du 4 juin 1580, écrite de Fridelhausen, dans le Palatinat

Le gouvernement bernois s'empressa de réitérer l'expression de sa sympathie aux princes et de faire au roi une représentation en faveur de la paix [1]. Henri de Bourbon lui en exprima sa reconnaissance en ces termes :

« Magnifiques Seigneurs, j'ai reçu, à mon retour d'Angleterre et Flandres, votre réponse par le sieur de Chelandre [2], que j'avais envoyé vers vous avant mon partement, et vous remercie bien humblement de votre si bonne affection envers le roi de Navarre, les Églises et moi, que vous ayez une si grande compassion de nos misères et de la désolation du royaume de France, duquel vous êtes anciens bons amis et confédérés, avec un extrême désir que vous avez de nous voir en un bon et ferme repos, auquel effet nous vous sommes beaucoup obligés de la réponse que vous avez faite au roi, mon seigneur, tendant au bien de la paix, étant en bonne volonté de n'épargner aucun bon office que vous y puissiez faire. En quoi je vous supplie de vouloir continuer, ne désirant rien plus sinon que vous interveniez en cela pour le plus grand avancement que vos chrétiennes et sages persuasions y peuvent apporter. Et d'autant qu'il sera

1. Note à l'ambassadeur du 21 juin 1580.

2. Robert Thin, dit de Schelandre, seigneur de Soumazan.

beaucoup plus aisé de pacifier toutes choses, si on ne passe point plus outre aux actes d'hostilité, desquels la continuation pourrait aigrir les esprits davantage, je vous veux bien aussi supplier de bien bon cœur, que si sur cela vous faites quelques remontrances à Sa Majesté, vous ne veuillez oublier à tenir la main, tant que vous pourrez, à ce que le siège de la Fère soit levé, afin que de l'événement d'icelui il ne naisse aucune animosité préjudiciable à la paix. A laquelle sachant la singulière dévotion que vous avez, je vous ferais tort de vous en faire cette-ci plus longue, de laquelle à cette occasion la fin sera pour vous assurer que de tant de bons offices que le roi de Navarre, les Églises et moi avons reçus et recevons journellement de vous, nous ne serons jamais ingrats et prendrons un extrême plaisir à nous en revancher à bon escient, en toutes les occasions qui se présenteront de vous faire service, d'aussi bonne volonté que, me recommandant bien humblement à vos bonnes grâces, je prierai Dieu qu'il vous donne, Magnifiques Seigneurs, en bonne santé, très heureuse et longue vie[1]. »

Les Bernois, cette fois, restèrent indifférents.

1. Lettre autographe du 21 août 1580, écrite de Frankenthal en Palatinat. Voir la reproduction à la page ci-après.

Magnifiques Seigneurs. J'ay receu à mon retour d'Angleterre,
et Flandres, vostre responce par le Sr de Chelandre que i'avois
envoyé vers vous avec mon pouvoir et vous remercie bien humblement
de vostre si bonne affection envers le Roy de Navarre les Eglises et moy
que vous ayez une si grande compassion de noz miseres et de la
desolation du Royaume de France duquel vous estes anciens bons amis
et confederez avec un extreme desir que vous avez de nous veoir
en un bon et ferme repoz. Auquel effect nous vous sommes beaucoup
obligez de la responce que vous avez faite au Roy mon seigneur tendant
au bien de la Paix, estans en bonne volonté de n'espargner aucun
bon office que vous y puissiez faire. En quoy je vous supplie de
vouloir continuer, ne desirant rien plus sinon que vous interveniez
en cela, pour le plus grand avancement que voz Chrestiennes et
sages persuasions y pourront apporter. Et doubtant qu'il sera beaucoup
plus aisé de pacifier toutes choses si on ne passe point plus oultre
aux actes d'hostilité, desquels la continuation pourroit aigrir les esprits
davantage. Je vous veulx bien aussi supplier de bien bon coeur,
que si sur cela vous faites quelques remonstrances à sa Maté, vous ne
vueilliez oublier à tenir la main tant que vous pourrez, à ce que le
siege de la Fere soit levé afin que de l'evenement d'icelluy il ne
naisse aucune animosité preiudiciable à la Paix: A laquelle sachant
la singuliere devotion que vous avez, Je vous ferois tort de vous en
faire discours plus longue. De laquelle à ceste occasion la fin sera
pour vous asseurer que de tant de bons offices que le Roy de Navarre
les Eglises et moy, avons receu et recevons journellement de vous
nous ne serons iamais ingratz. Et prendrons un extreme plaisir
de nous en revancher à bon escient en toutes les occasions qui se
presenteront de vous faire service, d'aussi bonne volonté que
me recommandant bien humblement à voz bonnes graces je prieray
Dieu qu'il vous doint
Magnifiques Seigneurs, en bonne santé tres heureuse et longue vie.
De Franckfort le xiie d'Aoust 1580

Vostre plus affectionné et meilleur amy
à vous. Henry de Bourbon

Ils considéraient sans doute, ainsi qu'on le faisait généralement en France, la guerre des amoureux comme un feu de paille. Les protestants durent céder devant les forces bien supérieures du roi de France, dont les troupes s'emparèrent de la Fère après un siège long et meurtrier. La paix de Fleix (novembre 1580) mit fin aux hostilités.



X

La guerre était terminée. Mais l'état des esprits restait le même ; les excitations confessionnelles sans cesse renouvelées, d'une part, la méfiance, d'autre part, maintenaient la France dans une fièvre chronique. Tout d'ailleurs présageait la ruine prochaine du royaume : les sourdes menées des Guise contre la famille royale, les excès des favoris du roi, la déconsidération dont celui-ci était l'objet, sa faiblesse à l'égard des abus sans nombre qui régnaient partout, son impuissance à accomplir des réformes, et enfin l'incertitude sur la succession au trône. Cette situation est assez bien résumée dans la lettre suivante que le roi de Navarre adressait à « messieurs les avoyer et Conseil de la ville et canton de Berne » :

« Messieurs, vous avez été si bien et au long avertis de tout ce qui s'est passé en ce royaume

depuis le commencement de cette guerre, qu'il serait superflu et inutile de vous en faire le discours sur le sujet de la présente. Si ce n'est que pour vous mieux informer de l'état présent des affaires d'iceluy, je répète sommairement en icelle le passé, afin que, rapportant l'un avec l'autre par votre prudence, vous puissiez juger des ruines et désolations qui menacent ce pauvre État à l'avenir, au grand préjudice et irréparable dommage de tous les États voisins et surtout de la vraie religion en général; et soyez aussi par ce moyen avertis de vous préparer à ce à quoi votre zèle envers Dieu, le devoir d'ancienne amitié et alliance que vous avez à cette couronne et votre propre intérêt vous obligent et appellent. Or, vous avez entendu en quel devoir le roi Monseigneur s'est mis, de faire connaître à toute la chrétienté, combien il lui a été désagréable de voir renaître la guerre en son État, lorsqu'il avait plus de souci d'y entretenir et nourrir la paix, non seulement par les dépêches envoyées à la plupart des princes, États et républiques qui ont quelque amitié, considération ou bonne correspondance avec cet État, mais aussi par les édits et déclarations à cet effet publiés contre les auteurs de ces troubles, et les forces tant de votre nation [1], que autres jointes et assem-

1. Ce passage un peu obscur signifie que le roi a témoigné ses

blées avec celle de Sa Majesté près sa personne et ailleurs, pour opposer aux conspirations de ces ligueurs hypocrites, les assaillir et combattre, comme il aurait été fait en plusieurs lieux à leur honte et dommage. Que depuis Sa Majesté n'ayant reconnu autant de fidélité en la plupart de ses principaux serviteurs (corrompus par les dits ligueurs) qu'il était requis en l'expédition d'une affaire de si grande importance et prévoyant avec raison le hasard auquel elle exposait tout son État par la pitoyable définition d'une telle guerre, qui se commençait et ne se pouvait terminer ni poursuivre qu'au prix du sang et de la substance de tous ses sujets, se serait résolue (voyant même les armes de ses ennemis tournées à sa propre ruine), pour apaiser ce premier mouvement violent de leur furie, de leur concéder une paix et leur mettre ses armes et son autorité en main, pour les tourner contre ses fidèles et obéissants sujets de la religion, et qui plus est contre ses plus proches parents; s'assurant que, quelque avantage que leur donnât le sort des armes, ils n'en abuseraient jamais à son préjudice, comme elle craignait des autres, mais que imputant leur persécution à la

regrets de voir de nouveau la guerre éclater, tant par ses déclarations aux puissances amies et les édits rendus contre les perturbateurs, qu'en rassemblant autour de lui des troupes destinées à combattre ceux-ci.

force faite à Sa Majesté par ses dits ennemis, ils les convertiraient à leur seule ruine pour sa délivrance et de son royaume, et cependant avant que les choses vinssent à telle extrémité, Dieu susciterait quelque bon moyen pour les adoucir, et que les dits ennemis qui ont été poussés si hors de leur devoir par une aveugle ambition retournant en eux-mêmes, viendront à se reconnaître et sentir leur faute, se ressouvenant même de tant de bienfaits reçus par Sa Majesté et ses prédécesseurs, qui ont élevé leur maison[1], d'une médiocrité en la grandeur et richesse qu'on la voit aujourd'hui ; mais étant les choses succédées au contraire, comme on a vu, ayant les dits ennemis du bien public du tout lâché la bride à leurs déréglées passions, dès qu'ils se sont vus autorisés de Sa Majesté, et fort évidemment montré que leur zèle n'était à la religion catholique romaine qu'ils ont prise pour prétexte de leurs armes, mais à leur seul avancement et profit, au préjudice de leur prince et roi souverain ; comme leurs entreprises découvertes et exécution d'aucunes d'icelles de fraîche mémoire sur les principales et plus catholiques villes de ce royaume, leurs menées et pratiques pour se saisir de la personne du roi le

1. Allusion à la maison de Lorraine qui devait sa rapide fortune au roi de France.

font évidemment connaître. Cependant Sa dite Majesté, nonobstant qu'elle ait connaissance de toutes ces choses, se trouvant engagée et liée avec eux, tant par la force qu'ils ont toujours en main que par l'acquit de sa conscience envers ceux qui sont éblouis du prétexte de religion, continue à fléchir sous le joug de leurs volontés, fait des nouveaux édits plus rigoureux que les premiers et est contrainte de montrer qu'elle ne demande que notre ruine, encore qu'elle sente et voie clairement que la sienne y est inséparablement conjointe, que le seul dessein de ses ennemis n'est bâti que sur son tombeau et que ce n'est rien à ses dits ennemis de ruiner et éteindre tout son sang, ni ses sujets de la religion, tant qu'elle vivra et régnera, puisqu'ils n'aboient qu'après sa couronne ; comme qu'on voit à l'œil que, si Sa Majesté n'est promptement assistée de ses voisins, amis et alliés, elle est contrainte de consentir à sa propre ruine et à un changement misérable de son État. Et pour ce que j'ai cet honneur d'appartenir à Sa dite Majesté de plus près que tout autre, le devoir du sang et du rang que je tiens en ce royaume m'obligent de forcer ma longue patience et d'employer toutes mes forces et moyens pour nous opposer à vive force aux pernicieuses conspirations des dits ligueurs, qui font leurs derniers efforts pour en venir à bout, afin qu'il soit remédié au mal qui se

rend par la longueur incurable; en quoi nous serons assistés de plusieurs princes, seigneurs et gentilshommes français, tant d'une que d'autre religion, et d'un secours d'étrangers qui, par l'aide et assistance des princes voisins et amis de cette couronne, entrera en bref en ce royaume, afin qu'étant joints tous ensemble, nous puissions délivrer le roi de l'effet prochain de la malice de ses ennemis et de la crainte de leurs armes, et que Sa Majesté ayant ses volontés libres, elle puisse, comme au commencement de ces troubles, encore un coup les déclarer rebelles et perturbateurs du repos public, cassant ses édits forcés pour remettre les volontaires solennellement jurés et accordés en l'assemblée générale des États, et par mêmes moyens rétablisse la liberté des consciences dont s'ensuive une ferme et stable paix et la restauration de la religion en ce royaume, déjà demi éteinte en plusieurs lieux. Et d'autant qu'en une si sainte œuvre je m'assure vous ne voudriez être des derniers, pour le zèle que je sais vous avez à la gloire de Dieu, au bien et conservation de la France (à laquelle votre nation a toujours servi d'un ferme appui), je vous prie et conjure, au nom et en vertu de choses si nécessaires, de vouloir assister de vos forces, avis et moyens, la dite armée étrangère, laquelle se rendra de beaucoup plus redoutable à nos ennemis communs par le

nom et ancienne renommée de la nation suisse au fait des armes et discipline militaire; ne se pouvant jamais présenter une plus belle et honorable occasion de montrer les effets de vrais fidèles et de la charité due à vos prochains et frères, et de nous acquérir aussi un repos perdurable, coupant la racine aux troubles qui, depuis vingt-cinq ans et plus, mettent en trouble toute la chrétienté, dont les auteurs ont allumé cette dernière guerre; sur quoi je n'écrirai de plus long discours pour vous y inciter, étant la chose de soi assez recommandable, remettant aussi au sieur de Clervant à vous en discourir plus amplement de bouche, lequel sera le porteur de cette lettre, ainsi que je lui commande et de vous informer de tout ce que désirerez savoir de l'état de mes affaires, vous priant le croire comme nous-même; et je supplierai le Créateur qu'il vous conserve, Messieurs, en sa très sainte garde avec l'accroissement de vos États et l'édification de son Église. De la Rochelle, ce 20ᵉ jour d'avril 1582. Votre entièrement bon et bien assuré ami,

« HENRY. »

On voit que le roi de Navarre surveillait attentivement les événements. C'était l'époque où la Ligue, ayant à sa tête les Guise, commençait à s'affirmer comme parti antagoniste de la Cour,

personnifiant la lutte à outrance contre l'hérésie et entrevoyant déjà la fin d'une dynastie et peut-être même l'avènement de la maison des princes lorrains. Dans cette remarquable lettre, la diplomatie de Henri III est développée de la manière la plus fine et la plus juste, avant même qu'elle se soit manifestée. On voit le roi, en principe partisan de la paix, douter de son armée, et par crainte qu'elle ne puisse tenir tête à la Ligue, se jeter dans les bras de celle-ci, avec l'espoir que les Guise n'abuseront point des avantages qu'il leur met en mains. Mais ceux-ci en veulent à la personne même du monarque et masquent leurs intrigues du prétexte confessionnel; le roi se trouve ainsi devenir l'allié inséparable de ses pires ennemis. Telle fut en réalité la politique du dernier des Valois. Le Béarnais pressent que le roi Henri III finira par s'allier à la Ligue pour éviter d'être supplanté par elle; il donne même cette union comme un fait accompli en secret, bien que le traité de Nemours, qui la sanctionna, n'ait été signé qu'en 1585. Prévoyant qu'il en résultera un grand dommage pour le royaume de France et un danger pressant pour la nouvelle religion, il s'apprête à y faire face au moyen d'une alliance avec les puissances protestantes. En effet, le traité de Middelbourg, entre les huguenots français, la reine d'Angleterre,

quelques princes allemands et les cantons réformés de la Suisse, sera conclu en 1584.

Les Bernois furent naturellement de la partie, ce qui fournit à Henri de Navarre l'occasion de leur renouveler ses remerciements. Il leur écrivait :

« Magnifiques Seigneurs, j'ai été très aise d'entendre de vos nouvelles par la lettre que m'avez écrite. Outre les anciennes obligations que je me sens avoir à votre Seigneurie, je lui ai cette-ci très agréable, par laquelle me faites paraître le soin que vous avez de moi et de mon honneur ; ce qui ne me peut que beaucoup contenter, pour procéder de personnes que j'honore infiniment et de l'affection desquelles je me sens très assuré. Je désire que preniez une semblable assurance de ma part, tant pour le regard de l'amitié et bonne volonté que je vous porte, que pour l'affection que j'ai de continuer jusques à la fin du chemin où ma conscience et mon honneur m'ont conduit jusques à cette heure. Et encore que j'aperçoive très bien les difficultés qui se présentent journellement, si est ce que j'espère tant en la grâce que Dieu m'a faite, que je me tiens comme assuré de la victoire qu'il me donnera contre tels assauts. Or, je ne veux point tant présumer de mes forces, que je me pense capable de résister seul à tout ce qui me voudrait

empêcher une si bonne délibération. C'est pourquoi je désire d'être souvent averti et admonesté par vous et aidé de vos bons conseils et avis, en ce que jugerez concerner et mon bien particulier et le service du roi Monseigneur, pour le repos de son État. Nous y jouissons, Dieu merci, d'une bonne paix, laquelle comme nous espérons, florira de plus en plus sous le paisible gouvernement du roi mon dit Seigneur, et peut-être beaucoup aidée par vos bons conseils. Qui est tout ce que je vous puis mander pour le présent et, à cette occasion, vous ayant tant que je puis remercié de vos bonnes volontés, après m'être recommandé très affectionnement à vos bonnes grâces et vous avoir offert tout ce qui est en ma puissance pour vous servir, je prierai Dieu, Magnifiques Seigneurs, qu'il vous tienne en sa sainte garde. De Lectoure, ce 17[e] septembre 1584. Votre très affectionné et assuré ami,

« HENRY. »

En 1580, Henri de Navarre croyait la guerre civile imminente, parce que les catholiques y poussaient. Elle n'eut pas lieu. Le roi de France, qui n'était pas encore complètement pris dans l'engrenage de la Ligue et dont le trésor ne pouvait suffire aux besoins d'une campagne, avait réussi à l'empêcher. Il continuait à observer cette politique

louvoyante qui caractérise tout son règne. Le moment psychologique prévu par son cousin, le Béarnais, n'était pas encore arrivé. Il se trouvait beaucoup plus rapproché quatre années plus tard, lorsque ce prince croyait à une paix florissante et durable. Y avait-il foi réellement? Le ton de la dernière lettre ne permet pas de le supposer; malgré la quiétude dont il semble se bercer, on devine qu'il se tient prêt à faire face aux événements. Ce n'est pas uniquement pour vanter les bienfaits de la paix sur un ton dithyrambique qu'il s'est de nouveau mis en relations avec les Bernois.

En effet, le duc d'Alençon, frère du roi de France, venait de mourir sans laisser d'enfants; et comme Henri III n'en avait pas non plus et que, selon toutes probabilités, la branche des Valois allait s'éteindre avec lui, cette mort ouvrait la question de succession à la couronne de France. Ce qui donnait au roi de Navarre la qualité d'héritier présomptif et promettait, vu l'état des choses et l'agitation des partis, non pas une paix florissante, mais plutôt un horizon chargé de nuages.

Berne, ainsi que les villes de Bâle, Zurich et Schaffhouse, avaient envoyé leurs compliments de condoléance à Henri de Navarre qui ne tenait au défunt que comme cousin au vingt-deuxième

degré [1], mais qui devenait premier prince du sang. Il leur fut répondu :

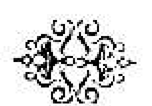
« Magnifiques Seigneurs, nous avons vu par la lettre, laquelle vous nous avez écrite au mois de juillet et icelle seulement reçue en ce présent mois, le déplaisir que vous avez senti de la mort de feu Monsieur, frère unique du roi, Monseigneur, dont, de ma part, j'ai reçu un singulier et particulier regret, tant pour la perte que ce royaume a faite, que pour la diminution du sang royal de France, que aussi pour la conjonction, consanguinité et amitié qui était entre nous. Et quant à l'espérance que vous avez conçue de moi et de la bonne opinion que vous témoignez par votre dite lettre en avoir pour la tranquillité de l'État et affermissement du bon accord et union des deux religions, je vous puis assurer, Magnifiques Seigneurs, que je n'ai rien de plus à cœur que d'apporter tout ce qui est de moi et en mon pouvoir pour l'avancement de la gloire et règne de Dieu et pour le repos commun. Vous priant au reste, bien affectueusement, de vouloir faire très certain et très assuré état de moi et de mon amitié et bonne volonté en votre endroit, partout où l'occasion se présentera et où nous vous pourrons

1. Dareste, *Histoire de France*, vol. IV, page 364.

profiter et servir. Sur ce, supplierons Notre-Seigneur vous vouloir, Magnifiques Seigneurs, conserver longuement et heureusement en parfaite santé. Écrit de Pau, en Béarn, ce deuxième de octobre 1584. Votre très affectionné et très assuré ami,

« HENRY. »

Les lettres de condoléance adressées au roi de Navarre à la mort du duc d'Alençon et ses réponses à de pareilles manifestations, annoncent un rôle de futur roi de France. Il s'identifie avec la famille royale, sentant bien que les intérêts de celle-ci sont désormais inséparables des siens propres et qu'il a l'obligation de la soutenir, de la défendre, afin que la couronne glisse, par l'enchaînement naturel des événements, de la tête de Henri III sur la sienne.



XI

Henri de Navarre allait du reste avoir besoin de toutes les ressources de son fécond esprit. Entouré d'intrigues, détesté de la Ligue, suspect au roi de France, il avait de toute part des écueils à tourner, en sa double qualité de chef des huguenots et d'héritier du trône.

L'alliance intime d'Henri III et de la Ligue se préparait. Cet acte signifiait révocation des précédents édits de paix, retrait des concessions accordées aux protestants, reprise de la guerre civile. Depuis longtemps le bruit en courait; maintenant le doute n'était plus permis. On assurait qu'un nouveau traité était signé ou juré, « l'édit de paix, entièrement rompu; enjoint à tous ministres, sous peine de la vie, de sortir du royaume dans un mois; six mois accordés à tous autres, sans exception, pour abjurer ou bien sortir aussi du royaume, vendant leurs meubles

et baillant à ferme leurs immeubles; le roi de Navarre sommé présentement de rendre les villes ci-devant accordées par l'édit pour la sûreté des églises, dont le terme fut dernièrement prolongé pour deux ans; et, à faute de les rendre, les armées marcheront contre lui et tous autres ne voulant obéir, dressées et conduites par ceux qu'on appelait naguère les Ligués. On ajoute encore à cela d'autres conditions desquelles toutefois nous n'avons pas du tout certaines nouvelles, à savoir que la ville de Soissons est octroyée au cardinal de Bourbon, avec garnison entretenue pour sa sûreté; Dijon et Auxonne au duc de Maine; Toul, Verdun et Mézières ajoutés au gouvernement de Champagne pour M. de Guise; le gouvernement du pays de Bourbonnais baillé au duc d'Elbeuf et la ville de Montreuil en Picardie au duc d'Aumale. Le vingt-neuvième du passé qui nous était le dix-neuvième, l'armée des Suisses [1] était à Blois et de là devait tirer à Châteaudun qui est le chemin de Paris; l'autre armée des Ligués était à Sens, là où ils se préparaient pour être conduits par la reine mère à Corbeil, où Sa Majesté les attendait [2]. »

1. Des Suisses catholiques.

2. Lettre de Théodore de Bèze du 1er juillet 1585, écrite de Genève. De Bèze avait été chargé par le roi de Navarre de faire

Avant de s'engager dans une nouvelle guerre, Henri de Navarre essaya d'un moyen extraordinaire pour en épargner les horreurs au pays de France. Il envoya, par l'intermédiaire du roi, un cartel au duc de Guise, offrant « de le combattre dehors ou dedans du royaume, ou seul à seul, ou dix à dix, ou vingt à vingt »[1]. Ce combat singulier devait terminer la guerre et être publié et affiché dans toute la France, afin que nul ne l'ignorât.

« Voilà le pauvre et misérable état auquel est retombé le pauvre royaume de France et notamment ce bon roi et prince contre lequel tant de gens ont conspiré[2]. »

cette communication verbalement au gouvernement de Berne; une indisposition l'en avait empêché.

La lettre de créance est ainsi conçue :

« Messieurs, sur les troubles advenus en ce royaume et les affaires qui se présentent maintenant, j'ai prié M. de Bèze vous faire entendre plusieurs particularités, qui touchent le général, dont je vous prie le croire ou celui qu'il enverra devers vous, comme moi-même et me vouloir continuer votre amitié et bienveillance, vous assurant toujours de la mienne, avec entière affection de vous en rendre preuve quand les occasions se présenteront. A tant prierai Dieu vous avoir, Messieurs, en sa très sainte et digne garde. De Bergerac, ce 14 juin 1585. Votre bien affectionné et meilleur ami,

« HENRY. »

1. *Ibidem.*

2. *Ibidem.*

Le traité de Nemours, par lequel le roi s'alliait à la Ligue et se mettait à sa tête pour rétablir la paix par l'extermination des protestants, vint se charger d'enlever à Henri de Navarre l'illusion qu'un tournois en champ clos pût remplacer les batailles rangées.

Les clauses en sont fidèlement rapportées dans la lettre de Théodore de Bèze du 1er juillet 1585, bien qu'elles soient devenues publiques six jours plus tard seulement. Ce traité était passé entre le roi et les Guise. Car ceux-ci avaient conquis une position si prépondérante et se trouvaient les maîtres de tant de places fortes, qu'ils pouvaient imposer à leur souverain la fâcheuse alternative d'entrer dans leur alliance, c'est-à-dire dans la sainte Ligue, ou de combattre celle-ci et se faire écraser par elle.

Comme la France, depuis la guerre des amoureux, qui n'avait été d'ailleurs qu'un intermède assez insignifiant, avait joui d'une paix relativement longue, un assez grand nombre de Bernois s'étaient rendus au service du roi, dans la naïve conviction que les guerres religieuses étaient à jamais closes. Aussitôt informé du traité de Nemours, le gouvernement les rappela. Les deux capitaines bernois n'avaient pas attendu cette détermination qu'ils pouvaient prévoir, connaissant les principes religieux de leurs magistrats.

Ils se retirèrent, eux et leurs hommes, au grand regret de leur colonel, bon catholique de Fribourg[1].

Le traité de Nemours était envisagé par les Bernois comme une violation manifeste des précédents édits de pacification, qui autorisait les protestants à reprendre les armes. Henri de Navarre, bien entendu, partageait le même avis, d'autant plus que la révocation des concessions faites aux protestants antérieurement avait été suivie d'une bulle papale, par laquelle ce prince était solennellement déclaré incapable de porter la couronne de France. Il se mit donc en rapport avec le gouvernement de Berne, par un envoyé spécial, le sieur de Clervant, qu'il accrédita au moyen de la lettre suivante : « Magnifiques Seigneurs, envoyant le sieur de Clervant par delà, je lui ai donné charge de vous visiter de ma part, pour vous faire entendre l'état de nos affaires et vous confirmer de plus en plus en l'assurance de la bonne volonté et affection que j'ai en votre endroit, tant pour vous reconnaître des principaux d'entre les anciens alliés et confédérés de la couronne et maison de France, de laquelle j'ai cet honneur d'être le premier prince du sang, que

1. Lettre du colonel des Suisses de Landten, du 18 août 1585, écrite du camp d'Étampes.

pour plusieurs autres obligations que j'en ai, ayant par ci-devant senti beaucoup de témoignages de votre amitié, qui me fait aussi espérer que, comme de ma part je suis bien résolu de ne m'épargner en ce qui pourra conserver votre bien, repos et conservation, qu'aussi vous me voudrez continuer de plus en plus votre amitié pour m'en faire sentir les effets en toutes occasions, et particulièrement en celle qui se présente maintenant à mon grand regret et de tous les gens de bien, par la violence dont les ennemis de cet État ont usé à l'endroit du roi, Monseigneur, l'ayant contraint de convertir à l'encontre de moi et les églises de ce royaume, les forces qu'ils voyaient être justement préparées contre eux; auquel mal, qui ne pourrait enfin qu'être suivi de l'entière ruine et désolation de cet État, étant délibéré de m'opposer avec l'aide de Dieu, suivant l'obligation de mon devoir, j'espère aussi que comme vous y avez double intérêt, et pour la défense de l'État et de la religion commune, vous m'assisterez très volontiers de vos bons avis, conseils et moyens, selon que vous en serez requis par ledit sieur de Clervant, suivant la charge que je lui en ai donnée. Vous priant de le croire comme moi-même et vous assurer qu'il n'y a prince au monde qui soit mieux disposé que moi à employer sa vie et ses moyens pour tout ce qui pourra appartenir à votre bien et

conservation. Et en cette volonté, après m'être très affectueusement recommandé à vos bonnes grâces, je prie Dieu vous donner, Magnifiques Seigneurs, en parfaite santé, très heureuse et longue vie. A Montauban, ce 28e d'août 1585. Votre entièrement bon et très affectionné ami,

« HENRY. »

M. de Clervant vint en effet à Berne, où il fut reçu par l'avoyer et le Petit Conseil comme l'ambassadeur spécial du roi de Navarre.

Il s'acquitta de sa mission dans un long exposé. Le roi de Navarre a toujours cherché à maintenir la paix; tous ses efforts, toute sa politique ont tendu vers ce but. Mais la sainte Ligue ne veut pas la paix; elle demande l'extermination des protestants, sous prétexte, qu'après la mort du roi, la France pourrait être gouvernée par un hérétique. Le duc de Guise, son chef, a manifesté ses funestes desseins en refusant le cartel du roi de Navarre. Il en veut à toute la maison de Bourbon. L'anéantir pour l'écarter du trône, puis forcer Henri III à abdiquer, telle est sa politique. Ces étrangers [1], grâce à la faiblesse du roi, ont toutes les audaces; pour eux les faveurs, les villes

1. Les Guise étaient originaires de la Lorraine, pays allemand.

fortes, les gouvernements. Ce qui ne les empêche pas de conspirer contre leur bienfaiteur; deux fois, en un mois, ils ont tenté de s'emparer de la personne du roi et de la ville de Paris[1]. Le roi, qui devrait considérer les princes du sang comme ses enfants, a toujours joué double jeu. Tandis qu'il favorisait les princes lorrains au détriment de la Couronne de France, il engageait le roi de Navarre à ne rien entreprendre contre eux et sans lui, sa cause étant la sienne propre et la Ligue prenant la religion comme prétexte pour faire périr les princes du sang et amener la perte du roi. Henri de Navarre, qui possède des lettres du roi dans ce sens, a cru à ses promesses; il a usé d'une immense patience. Et maintenant, pour avoir écouté le roi, pour s'être soumis à lui, il court les plus grands dangers; tout conspire contre lui. Pourtant Henri de Navarre ne peut croire que le roi de France soit devenu son ennemi; c'est évidemment sous l'empire de la contrainte qu'il a révoqué les édits de paix. Les défenseurs de la religion, qui dissimulent sous les dehors de la Ligue un crime de lèse-majesté, ont exalté la dévotion du roi et son zèle pour la

1. Allusion au complot des Seize qui avaient résolu, de connivence avec les Guise, de faire une insurrection à Paris et d'enlever le roi.

religion, dans l'espoir qu'il n'épargnerait personne, pas même les princes du sang. Mais, en réalité, il s'agit pour eux, — le roi de Navarre le voit depuis longtemps — de la ruine de la maison de France [1].

Henri III partageait-il encore l'opinion qu'il avait des princes lorrains, comme à l'époque où il faisait ses confidences à son cousin de Navarre? Sans doute. Mais sa mère lui imposait, dans ces circonstances, un nouveau masque. Sa politique astucieuse la poussait à l'allier momentanément à ses pires ennemis. Le roi devait toutefois sauver les apparences et donner quelques raisons au sujet de la révocation de l'édit de paix. Il le fit à Berne par son ambassadeur. La note de celui-ci forme le pendant de celle de M. de Clervant, pendant antithétique, entendons-nous. Autant les représentations du roi de Navarre inspirent de confiance, parce qu'elles se présentent comme la résultante des événements des dix dernières années, autant celles du roi de France sont pleines d'artifices et d'invraisemblances. Résumons-les.

On aurait pu croire que la paix régnerait toujours entre les Français. Mais plusieurs princes, gentilshommes et villes importantes se sont avisés de la troubler, en prenant de nouveau les armes.

1. Note de M. de Clervant (en allemand).

Et sous quel prétexte? Parce que le roi qui, voyant la plaie s'envenimer, avait cru pouvoir la guérir en accordant aux deux confessions religieuses le libre exercice de leurs pratiques, a révoqué les derniers édits. Mais cette liberté donne précisément aux protestants l'occasion de se révolter; cette liberté, c'est la racine de tous les maux et le roi a dû se décider à l'extirper pour sauver sa couronne, imitant un grand nombre de princes, qui ne tolèrent dans leurs États qu'une seule religion. Dieu a dit — dans quel chapitre l'ambassadeur est-il allé puiser cette banale vérité? — que la division est la perte des empires; c'est surtout vrai pour la France, dont la force et l'intégrité dépendent avant tout des princes et de la noblesse. Tous ces édits, si souvent renouvelés pendant ces vingt-cinq dernières années, ont été l'origine d'une foule de dissensions fomentées et encouragées par l'astuce de l'étranger. — A vous de répondre, messeigneurs de Berne!

Le roi a donc révoqué les édits. Il avait le droit de le faire, lui qui est élevé au-dessus de tous les princes de la terre. Il n'a d'ailleurs rien promis à personne. S'il vient néanmoins expliquer sa manière d'agir, c'est en considération de la grande amitié qu'il porte aux Bernois.

Il est de toute équité qu'en France, où les hérétiques sont un sur trois mille, l'ancienne

religion seule domine, la religion primitive, celle sur laquelle le royaume est édifié. Trois ordres, unis dans leur soumission au roi, leur chef suprême, constituent l'État : l'Église, la noblesse et le peuple. Le plus puissant des trois, l'Église, ne veut qu'une religion ; de même la noblesse, qui possède d'ailleurs les emplois, les dignités, l'administration des villes, — pour la bonne raison que les protestants en étaient exclus. Quant au peuple, il est en immense majorité attaché à l'ancienne religion, à la campagne comme dans les villes.

De même que, dans divers pays, l'on a introduit la nouvelle religion en excluant l'ancienne, le roi de France peut également, sans contredit, rétablir l'ancien état de choses, restaurer l'Église unique ; et il doit le faire, du moment que le bien de l'État l'exige, quels que soient ses principes en matière de tolérance confessionnelle. Les Bernois eux-mêmes n'ont pas agi différemment. — Il y a cependant une légère différence : les Bernois n'ont jamais violé un traité juré. — En France, la situation présente des difficultés. S'il n'y avait que le peuple ! Élevé dans des principes d'égalité et de discipline, il est facile à manier. Mais le pays contient un nombre considérable de grands seigneurs, presque aussi puissants que des princes régnants. Pourquoi admet-on en Allemagne, où

tous les princes sont soumis à l'empereur, que l'un d'eux puisse forcer son peuple à embrasser sa propre religion, là même où la plupart des sujets ne partagent pas la même croyance ? On a vu naguère trois princes changer trois fois de religion[1].

D'ailleurs les protestants français ont-ils lieu de se plaindre ? Sa Majesté a bien montré qu'il lui répugne de verser le sang, puisqu'elle a accordé un délai de six mois à ceux de la religion pour revenir à la vraie foi, et qu'ils peuvent, s'ils le préfèrent, vendre leurs biens ou les louer et quitter le pays. Si, récemment, le délai a été abrégé pour les hommes, c'est dans la crainte qu'ils n'en abusent ; pour les femmes, il est maintenu[2].

Le parallèle que la note diplomatique, dont nous avons extrait ce qui précède, établit entre la France et les pays voisins, ne manque pas d'habileté ; à première vue, on peut même donner raison au représentant du roi. La différence des situations est cependant évidente.

En Allemagne, en Suisse, dès que le vent de la Réforme commença à souffler, on s'appliqua

1. C'est peut-être une allusion au Palatinat, qui a été tour à tour catholique, luthérien et calviniste.

2. Note de l'ambassadeur du 17 décembre 1585 (en allemand).

immédiatement à en prévenir les effets désastreux au point de vue de la tranquillité publique, en proclamant le principe : ici, que l'on voterait sur l'acceptation ou le rejet de la Réforme, et que la minorité se soumettrait ; là, que la religion du gouvernement deviendrait de plein droit celle du pays. Ce procédé était correct, étant donnée la fiction généralement admise alors de la religion d'État. Le *credo* devenait pour ainsi dire une loi d'ordre public, obligatoire pour tous les citoyens, ne laissant aux minorités que le droit de s'expatrier, nécessité bien dure sans doute, mais conséquence forcée.

En France, les choses ne se passèrent point ainsi. Après les premières persécutions, ce royaume entra dans une voie plus large, plus libérale que les pays de langue allemande. Le roi fit des édits. La religion catholique restait la confession dominante ; mais l'exercice du culte protestant était toléré dans une certaine mesure ; il existait une tendance fort louable de faire cohabiter les deux confessions. Or, les édits étaient des lois aussi, obligatoires pour les deux partis. Les catholiques étaient tenus de respecter les droits des protestants, comme ceux-ci, à leur tour, devaient subir la prédominance de l'Église catholique. Les édits conféraient des droits acquis qu'il n'était point permis de léser. La tolérance accor-

dée aux protestants allait au delà de l'acception usuelle de ce terme ; c'était un état de choses légal, et Henri III tournait dans un cercle absolument vicieux, en prétendant abolir les libertés accordées aux protestants, sous prétexte qu'elles allumaient la guerre civile. Il fallait maintenir ces libertés et empêcher les dissensions intestines, en châtiant ceux qui les provoquaient. Mais l'arbitraire royal fut et resta la suprême direction ; les intrigues politiques s'en mêlèrent ; car certaines familles nobles profitèrent des événements pour s'élever au-dessus des autres, en flattant les passions populaires. Courir sus aux huguenots devint le mot d'ordre des ambitieux, et les malheureux dissidents qui, eux, ne demandaient ni de saccager les temples catholiques, ni d'imposer leurs propres croyances, mais uniquement de pouvoir célébrer tranquillement le culte protestant, à titre privé, souffrirent les persécutions que l'on sait.

Le roi subissait les fluctuations les plus contraires, suivant les inspirations de ses conseillers et le plus ou moins de prépondérance que les péripéties de la guerre civile donnaient aux chefs. La religion était une querelle de parti qu'il prétendait diriger, en s'inspirant non du salut public, mais des intérêts de sa couronne ; rôle plein de périls, qui amoindrira le pouvoir

et atteindra la dignité du roi, à mesure que l'un des partis remportera sur l'autre de plus grands avantages. Car ce parti ne pourra pas souffrir que le roi récolte les fruits d'une victoire dans laquelle il n'aura joué qu'un rôle de comparse.

A la période des guerres civiles religieuses où nous sommes arrivés, Henri III avait cru devoir subir la loi des vainqueurs, en prendre la direction et adopter son principe : l'extermination complète des protestants. Ce chef imaginaire, accueilli par les Guise, uniquement afin d'empêcher qu'il ne se formât un parti du roi, se mit à travailler pour la Ligue, comme si c'était la sienne Il s'appliqua tout d'abord à détruire les alliances contractées entre les huguenots et les puissances étrangères.

Les Bernois surtout furent l'objet de ses remontrances.

La note que nous avons citée tout à l'heure s'étend longuement sur ce point. On n'ignore pas, à la Cour du roi de France, qu'il est interdit aux sujets de Berne de s'enrôler dans un service étranger. Néanmoins le bruit court qu'une forte armée se prépare pour se joindre aux huguenots. Cette nouvelle pourrait bien être fondée. Pareille chose est déjà arrivée : tout un régiment de Bernois étant précédemment entré en France malgré la dé-

fense du gouvernement[1]. Dans cette circonstance, le roi s'est montré bon et indulgent envers ces troupes qu'il devait considérer comme ses ennemis. Non seulement il a tout oublié, mais encore il a pris à sa charge les frais de guerre; grâce à lui, les officiers et soldats bernois ont été payés, au prix de sacrifices très lourds que le roi s'est imposés; car, encore aujourd'hui, il doit de ce chef 200,000 couronnes qui lui coûtent de gros intérêts. Naguère aussi, il consentit à congédier immédiatement un grand nombre de Bernois qui étaient à son service, lorsque la guerre pour laquelle ils s'étaient engagés vint à prendre une autre tournure[2]. Sa Majesté compte que les Bernois reconnaîtront tous ces bienfaits; qu'ils ne voudront pas, pour l'amour d'une opinion préconçue favorable à une partie de ses sujets, briser les liens d'amitié qui unissent les deux gouvernements. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que les officiers bernois se sont engagés à ne plus prendre les armes contre le roi, lorsqu'il se chargea de leur solde. Aussi Sa Majesté proteste contre toute violation de cette promesse; elle se considérera comme libérée de ce qui lui reste à payer et réclamera en outre le remboursement des

1. Allusion à l'expédition Jean-Casimirienne racontée plus haut.

2. V. page 166.

sommes versées. Mais le gouvernement saura retenir ses sujets, dans la conviction que le roi de France, pour empêcher Berne d'entrer dans l'alliance étrangère, trouverait des moyens dont il n'a jamais songé jusqu'ici à se servir à l'égard de la république. Celle-ci peut rendre aux rebelles un bien plus grand service que de leur fournir des troupes, c'est de les engager à se soumettre au roi qui veut leur bien et rien d'autre[1].

On voit que le roi Henri n'explique plus l'expédition de son frère d'Alençon, de Condé et de Jean-Casimir, comme il le faisait en 1576. Il convenait alors que les princes étaient entrés en campagne pour lui; c'est pourquoi il prenait les frais de guerre à sa charge. Neuf ans plus tard, il se vante de sa bienveillance et de son amitié pour les Bernois, au nom de laquelle il a bien voulu consentir à payer les officiers et les troupes de Berne. La vérité est sans doute que le roi eût bien voulu envoyer les trois princes à tous les diables, mais que les circonstances le forcèrent de reconnaître qu'ils lui avaient rendu un signalé service. Tel le chrétien frappé sur une joue présente l'autre à son agresseur.

Et quant aux versements de solde faits aux troupes bernoises, il n'est pas exact que les offi-

1. Même note du 17 décembre 1585.

ciers se soient engagés à ne plus prendre les armes contre le roi. Les nombreux documents qui traitent de cette campagne Jean-Casimirienne n'en disent mot; le traité non plus. D'ailleurs, comment cet engagement aurait-il pu être demandé, le roi ayant reconnu que l'expédition avait été faite pour lui, sous le commandement de son propre frère?

L'ambassadeur du roi de France ne jugeait pas que le ton légèrement comminatoire de sa note suffît pour détacher les Bernois de l'alliance huguenote. Il recourut encore aux vieux procédés dont lui et ses prédécesseurs étaient coutumiers, et ameuta contre Berne les cantons suisses ; ceux-ci s'empressèrent de faire des représentations (janvier 1586). A leur avis, toute intervention impliquerait une violation des traités. Berne contesta formellement cette allégation; les traités, disait-on, ont été faits à une époque où les dissensions religieuses n'avaient pas encore éclaté; les contractants ont, par conséquent, conservé toute leur liberté d'action, en tant qu'il s'agit des affaires religieuses.

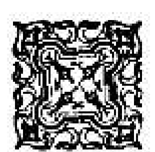
Cette interprétation ne se soutient pas au point de vue du droit des gens. Les Bernois se plaçaient sur un terrain plus solide, quand ils prétendaient que leurs troupes n'allaient pas combattre le roi de France. Ils ne pouvaient plus,

il est vrai, invoquer cet argument, le roi ayant déclaré la guerre aux huguenots en s'alliant avec la Ligue.

Quoi qu'il en soit, les Bernois, tout en repoussant l'ingérence de leurs confédérés, leur assurèrent qu'ils ne songeaient nullement, pour le moment, à porter secours aux protestants de France.

Les bruits qui avaient alarmé le roi au sujet de l'intervention bernoise se maintenaient néanmoins. Il envoya un courrier à son ambassadeur pour les lui signaler et l'inviter à faire de nouvelles représentations. Ce qui eut lieu en termes très pressants, presque menaçants [1].

1. Note du 8 mai 1587 (en allemand).



XII

Malgré tout, les Bernois se décidèrent à fournir à Henri de Navarre le régiment que M. de Clervant demandait en son nom. Un deuxième et un troisième régiment avaient été enrôlés dans les autres cantons protestants, qui s'étaient cependant joints aux confédérés pour détourner Berne de l'intervention. D'où l'on peut conclure que Berne finit par entraîner les autres cantons coreligionnaires, notamment Bâle et Zurich.

Le régiment bernois se rassembla à Berne même. Il partit le 6 juillet 1587, ayant à sa tête plusieurs officiers, membres des familles régnantes, traversa les défilés du Jura par la vallée de Moutier et entra en France par l'Alsace.

Cette expédition fut malheureuse. Nous allons en indiquer immédiatement la triste issue, pour en examiner ensuite les péripéties.

Le 28 novembre 1587, suivant les historiens de Berne[1], le 2 novembre selon ceux de France[2], les régiments suisses capitulèrent, c'est-à-dire s'engagèrent à se retirer, achetés, d'après certaine version[3], trompés, selon nous.

Ils rentraient dans leurs foyers avec tous les honneurs de la guerre et recevaient un dédommagement. Les 21 compagnies bernoises obtenaient, pour leur part, 296,100 écus au soleil, payables par tiers, en janvier 1589 avec intérêts de 5 o/o, janvier 1590 et janvier 1591, avec intérêt de 8 o/o[4].

Ces troupes s'étaient engagées pour le roi de Navarre qui, pendant près de deux ans, avait négocié avec Berne par son envoyé spécial, M. de Clervant, muni de pleins pouvoirs. Pourquoi furent-elles dirigées sur la frontière nord-est, où ce prince ne se trouvait pas? Le fait est qu'elles s'avançaient vers la Lorraine.

Là, mais à une grande distance l'une de l'autre, opéraient, chacune séparément, deux fortes armées, celle du duc de Bouillon, l'un des chefs huguenots, et celle du prince palatin, Jean-

1. Tillier, *Geschichte des Freistaates Bern.*, III, page 474. Chronique de Stettler, année 1587.

2. Dareste, *Histoire de France*, IV, page 393.

3. Dareste, *Ibidem.*

4. Chronique de Stettler, année 1587.

Casimir, dont nous avons déjà fait la connaissance. Cette armée était commandée par un simple gentilhomme allemand, le baron de Dohna. Le roi de Navarre était censé occuper le Midi. En réalité, il se tenait inactif, ou à peu près, à La Rochelle et disposait, au sud de la Loire, tout au plus de 5,000 hommes. Voilà pour le côté protestant.

Sur la rive gauche de la Loire, le duc de Joyeuse avait la mission spéciale de tenir tête à Henri de Navarre. Au nord-est, le duc de Guise opérait contre le duc de Bouillon et les troupes allemandes. Enfin le roi de France se traînait avec son armée le long de la Loire dont il gardait les ponts et les gués, entre les combattants du Midi et ceux du Nord.

Arrivés sur le théâtre de la guerre, les régiments suisses se rallièrent à la première armée protestante qu'ils rencontrèrent. C'était celle du baron de Dohna, tandis qu'ils avaient espéré être placés sous le commandement du roi de Navarre ou d'un prince du sang. Jean-Casimir ne la conduisait pas lui-même et ne prit personnellement aucune part à cette expédition.

Il n'existait aucun plan de campagne, aucune entente entre les chefs; Dohna était de trop petite noblesse pour exercer une autorité suffisante sur les officiers et se faire accepter comme général en chef par les Suisses; les exploits des reîtres

allemands se bornaient d'ailleurs au pillage [1] qui répugnait aux Suisses mieux disciplinés. Les troupes manquant d'argent, vivant aux dépens du pays, se trouvaient le plus souvent dans une grande détresse qu'un automne pluvieux aggravait encore. Un grand nombre de soldats périssaient de misère. Les chefs mêmes n'étaient point épargnés ; la mort en enleva plusieurs.

La jonction du roi de Navarre et de Dohna aurait changé la face des choses. Dohna, mal secondé par ses soldats qui préféraient le pillage aux évolutions stratégiques, ne pouvait passer la Loire, qui était trop bien gardée. D'autre part, Henri de Navarre, après avoir battu Joyeuse à Coutras (20 octobre 1587), ne sut pas profiter de ses avantages. Là aussi les chefs étaient désunis ; Condé, Turenne, le comte de Soissons s'éloignèrent chacun de leur côté, et le roi de Navarre alla se reposer de ses courtes fatigues aux pieds d'une belle dame.

Au moment où les deux armées protestantes auraient pu tenter de se joindre, les Suisses avaient quitté Dohna qui ne pourvoyait en aucune manière à leurs besoins. Ils erraient et campaient à l'aventure, vivant sur le pays, décimés par la misère, ignorant complètement où se trouvait le

1. Dareste, *Histoire de France*, vol. IV, page 389.

roi de Navarre qui les avait appelés à son secours. Enfin, un beau soir, pleins de mélancolie, ils délibéraient au bord de la Loire s'ils devaient retourner dans leur patrie, lorsque sur l'autre rive du fleuve, bataillons sur bataillons arrivèrent. C'était Henri de Navarre avec le duc de Montpensier, leur dit-on. Erreur! C'était le roi de France en personne et sa grande armée[1].

Les Suisses et les catholiques, séparés par la largeur de la Loire seulement, pouvaient se parler. Dans la soirée, Henri III envoya un parlementaire dans le camp des Suisses et les négociations s'entamèrent. Sa Majesté représenta aux officiers que, sans doute, on les avait persuadés d'entrer en France, en leur assurant qu'ils ne feraient pas la guerre au roi, mais que ce prétexte était fallacieux, puisque lui-même se trouvait au milieu de l'armée destinée à combattre les forces étrangères; que leur intervention violait donc les traités; que d'ailleurs un grand nombre de Suisses catholiques se trouvaient dans son armée et que, si une bataille s'engageait, l'on verrait les Suisses s'entretuer[2].

1. Chronique de Stettler, année 1587.

2. Projet de convention daté du camp d'Arthenay, 20 novembre 1587 (en allemand).

Lettre du roi aux avoyer et Petit Conseil, du 27 novembre 1587, écrite également du camp d'Arthenay.

Nous avons rapporté plus haut l'issue des négociations.

Telle fut cette malheureuse campagne à laquelle chacun aurait prédit, sans hésitation, les plus grands succès. Car jamais le parti protestant n'avait disposé de forces aussi imposantes.

Les bataillons bernois rentrèrent dans leurs foyers fort réduits, privés de leurs meilleurs officiers et de leur colonel, morts dans les plaines de la Champagne. Les désastres causés aux troupes bernoises durant l'expédition navarraise, comme on l'appelait, égalèrent, au dire de la chronique, les pertes essuyées à la bataille de Marignan.

Les Bernois n'eurent même pas la consolation de s'être signalés par un fait d'armes quelconque; et le roi ne paya jamais l'indemnité, pour la garantie de laquelle il avait engagé jusqu'à sa couronne[1].

Il serait injuste de considérer cette indemnité comme le prix d'une capitulation honteuse, ainsi que le prétendent quelques historiens[2]. Elle était peut-être, aux yeux du roi de France, habitué à acheter des mercenaires, un argument propre à prêter plus de force aux raisons qu'il donnait aux Bernois. Henri III qui avait protesté d'avance contre

1. Chronique de Stettler, année 1587.

2. Dareste, *Histoire de France*, IV, 393.

l'intervention des Suisses, qui avait requis le gouvernement de Berne de rappeler ses troupes et en avait reçu un refus[1], poursuivait un but qu'il voulait atteindre à tout prix : terminer la guerre sans effusion de sang, le duc de Guise faisant tourner tous les faits d'armes à son honneur, pour augmenter sa popularité et l'impopularité du roi.

Mais les régiments suisses n'ont pas cédé aux offres d'argent.

Nous ne pensons pas que les arguments relatifs à la question de savoir s'ils étaient venus faire la guerre au roi ou à ceux qui troublaient la paix publique par leur intolérance, aient produit une grande impression; on était édifié à ce sujet. Les Suisses se décidèrent à se retirer, parce qu'ils allaient être placés dans la nécessité de se battre contre des compatriotes, surtout parce qu'ils étaient abandonnés de celui au secours duquel ils étaient accourus. Ces deux motifs suffisaient assurément pour justifier leur retraite. Nous reviendrons sur le dernier qui est l'essentiel. Quant à l'indemnité, il ne faut pas oublier que les officiers étaient responsables de la solde des soldats et que ceux-ci se livraient parfois à des excès regrettables, lorsqu'on les faisait attendre

1. Note de l'ambassadeur, sans date; réponse du 30 août 1587; nouvelle note du 10 septembre.

trop longtemps. Quelques officiers, suffisamment pourvus d'argent, s'opposèrent énergiquement à la capitulation; mais ceux qui n'étaient pas en mesure de satisfaire leurs compagnies de leur poche, les obligèrent de l'accepter. Au reste, les troupes devaient être indemnisées par celui qui les employait : Henri de Valois payait la dette de Henri de Navarre.

Pourtant le gouvernement de Berne fit procéder à une enquête sévère. Il fut reconnu que l'issue malheureuse de la campagne était due à un concours de circonstances fatales et qu'il n'y avait lieu de punir aucun officier bernois.

Cette opération militaire avait d'ailleurs été entreprise avec une assez grande légèreté. Dès le début, on peut constater le manque de cohésion qui finit par aboutir à la débandade. Au mois de juin, la veille de l'ouverture des hostilités, le roi de Navarre se tenait aussi éloigné que possible du futur théâtre de la guerre. Il s'occupait à fortifier le port de la Rochelle, alors que le succès de la campagne dépendait tout entier des armées étrangères accourant de l'Est. Et là, à l'extrémité occidentale de la France, le général en chef des huguenots était si désorienté, si peu au courant des intentions de ses alliés, qu'il demandait à ses conseillers à quel moment il devait se mettre en route avec l'armée, quel chemin il devait prendre,

s'il fallait emmener toute son armée ou « peu de gens »[1]. Avisé que les troupes d'Allemagne entrent en France, le 21 juillet, il ne se presse pas de s'approcher des frontières allemande et suisse. Il se plaît trop à la Rochelle. « L'on y peut être plaisamment en paix et sûrement en guerre. L'on s'y peut réjouir avec ce que l'on aime et plaindre une absence. Ha! qu'il y fait bon chanter[2]! »

L'armée allemande a déjà un pied en France, que Henri se trouve toujours à la Rochelle, et il lui manque encore, à la dernière heure, l'argent de poche pour se mettre en voyage. Il en demande à ses conseillers. « Messieurs », leur dit-il, « je vous ai écrit ces jours passés les nouvelles que j'avais de notre secours des étrangers; et maintenant j'ai reçu d'autres lettres, par lesquelles j'en suis plus assuré : que l'armée a commencé de marcher vers la frontière et que le sieur de Clervant a mis huit cents arquebusiers dans Auxonne, sur le bruit qui courait qu'on la voulait surprendre ou assiéger. Ce qui me fait tant mieux espérer que Dieu nous aidera. J'ai délibéré aller au devant

1. Lettre du 11 juin 1586 à MM. de Clervant, de Guitry et de Ségur, dans le *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par Bergér de Xivrey, tome II, page 221.

2. Lettre du 17 juin 1516 à la comtesse de Grammont, dans le même Recueil, tome II, page 225.

de l'armée, comme vous ai écrit, et aurai occasion de faire de la dépense extraordinaire et, à ces fins, j'ai mandé partout qu'on fasse fonds et provisions de deniers le plus qu'il sera possible, pour m'en aider à ce voyage. J'estime que vous l'aurez fait par delà, ainsi que je vous avais écrit; et s'il y reste quelque chose à faire, je vous prierai d'avancer et diligenter sans rien épargner; et faites que les deniers de toutes les recettes soient promptement assemblés et portés à Montauban et les faites bien garder pour être tous prêts à partir quand je vous manderai, qui sera bientôt. Je fais état que vous aurez une bonne somme pour m'aider à ce besoin[1] ».

Henri de Navarre ne possédait donc pas encore, au début de la campagne, le nerf de la guerre; ses caisses étaient vides et il fallait de l'argent pour payer les troupes étrangères. Il songe alors à s'adresser à la reine d'Angleterre, à laquelle il écrit, au commencement d'octobre, deux mois après leur entrée en France, et toujours de la Rochelle : « Je pars maintenant, Madame, pour aller rencontrer mon armée étrangère, et espère que de nos labeurs il réussira du bien, non à nous seulement, mais à toute la chrétienté. Cependant j'y vois deux difficultés :

1. Lettre du 24 août 1586, même Recueil, tome II, page 235.

l'une est de la joindre, vu les forces qui semblent s'y opposer; mais Dieu nous fera la grâce, s'il lui plaît, et dedans peu de jours, de nous fendre la voie. L'autre est de la contenter de quelque somme en la joignant; chose à quoi je n'omets rien de mes moyens, mais mal aisément y puis-je atteindre, si je n'y suis secouru à bon escient des vôtres. A vous appartient, Madame, d'achever cette œuvre, et non à autre [1]. »

La trop sage lenteur de Henri permet de supposer que le futur roi de France avait quelque arrière-pensée, que cette guerre n'était pas la sienne, quoique préparée par lui et ses alliés le comte palatin et les Suisses. Certes, il n'y a pas à douter de sa bravoure, ni de son zèle pour la cause huguenote, ni de son ardeur à combattre les princes de Guise, les ennemis de la famille royale, les siens par conséquent. Mais les hasards de la guerre pouvaient l'exposer à tirer l'épée contre son cousin, le roi de France, dont la couronne allait lui échoir et dont il devait soutenir, comme son bien propre, l'autorité et le prestige royal, sous peine de favoriser les visées ambitieuses des Guise et de leur faciliter l'avènement au trône. C'est peut-être pour ménager Henri III, qu'il ne profita pas de la victoire de Coutras,

1. Même Recueil, tome II, page 306.

quelque facile qu'il eût été de percer les lignes ennemies et de donner la main aux Suisses, l'armée de Joyeuse étant privée de ses chefs, morts ou faits prisonniers.

Le mobile de sa conduite importe peu d'ailleurs. Des troupes ayant été levées pour lui en Suisse et en Allemagne, son devoir était de se placer à leur tête. S'il les abandonne, il assume la responsabilité de leurs actes et lui, moins que tout autre, a le droit de se plaindre de leur retraite. Pendant que les Suisses erraient à l'aventure en Champagne et le long de la Loire, pendant qu'officiers et soldats périssaient de misère, Henri de Navarre séjournait tranquillement à Pau, oubliant que quelque part, au nord de la Loire, trente-cinq mille hommes n'attendaient que son arrivée pour se battre.

Était-ce donc à l'armée du Nord d'opérer sa jonction avec celle du Midi ? aux Allemands et aux Suisses de passer la Loire ? On a même prétendu que tel était le plan de campagne du roi de Navarre et que ses envoyés ne cessaient de solliciter les troupes étrangères de se joindre à lui [1]. C'est une erreur. Les forces allemandes et suisses ne pouvaient avoir d'autre destination que de combattre l'armée du duc de Guise, laquelle

1. Dareste, *Histoire de France*, vol. IV, page 389.

opérait dans le Nord-Est; là se trouvait l'ennemi, le véritable ennemi, celui seul auquel Henri de Navarre en voulait. D'ailleurs le plan de campagne était évidemment le même que celui que François d'Alençon, le prince de Condé et Jean-Casimir avaient exécuté en 1576 : concentrer, sur un point du territoire français, une grande armée pour forcer le roi de rendre un nouvel édit de pacification. Or, cette concentration ne remplissait ce but qu'en Champagne, sur le chemin de Paris. Sur la rive gauche de la Loire, l'armée se trouvait dans une position stratégique inférieure, en présence des forces réunies de Henri III, du duc de Guise et de Joyeuse. Enfin, en supposant même que les émissaires du roi de Navarre, partant de la Rochelle, eussent pu traverser la Loire, quoiqu'elle fût bien gardée, et les lignes ennemies, pour porter des ordres au baron de Dohna, n'oublions pas que l'hypothèse d'un mouvement de jonction du Nord au Sud n'appartient qu'à Henri de Navarre. Il s'informe auprès de ses agents chargés de conclure l'alliance huguenote-allemande-suisse du chemin à prendre pour aller au-devant de cette armée; il emprunte de l'argent afin de ne pas arriver les mains vides ; et comme il quitte la Rochelle le 14 octobre seulement[1];

1. Berger de Xivrey, *Recueil des lettres et missives de Henri IV*, Séjours et itinéraires, tome III.

que, le 20, il livre la bataille de Coutras et qu'immédiatement après il part pour le Béarn, il ne peut donc pas avoir envoyé des ordres à l'armée du Nord.

Du reste, Henri de Navarre ne tarda pas à fournir lui-même la meilleure des justifications des régiments suisses, dans une lettre qu'il écrivit aux Bernois pour s'excuser[1]. Il attribuait la malheureuse issue de la campagne à l'impossibilité dans laquelle il s'était trouvé de rompre les lignes de Joyeuse pour rejoindre l'armée allemande. Déjà le 16 janvier, M. de Réau s'était présenté devant le Petit Conseil comme envoyé du roi de Navarre pour faire ses excuses et offrir un dédommagement. Puis, au mois de février 1588, ce prince délégua encore son chapelain Rochechandieu à Berne pour renouveler ses regrets, pour supplier Leurs Excellences d'oublier ce qui s'était passé et de lui continuer leurs bonnes grâces. Et comme le gouvernement de Berne ne se pressait probablement pas de lui faire belle mine, il leur expédia de nouveau son conseiller, le sieur de Réau.

Le roi de Navarre eut lieu de se féliciter de la bonne impression que son ambassadeur emporta de Berne. Il en exprima sa reconnaissance en ces termes : « Magnifiques Seigneurs, j'ai entendu,

1. Cette lettre, mentionnée dans la Chronique de Stettler et qui était datée de Montauban, 29 février 1588, ne se retrouve pas.

par le retour du sieur de Réau, l'un de mes conseillers et chambellans ordinaires, la continuation de votre bonne volonté et affection, tant à l'avancement du service de Dieu et conservation de ses Églises en ce royaume, qu'aussi au bien de cet État et du juste parti que je maintiens et à ce qui me touche particulièrement, en quoi je ne puis assez louer votre vertu et magnanimité, en ce qu'après un si grand accident, comme est celui qui est arrivé en l'armée de notre secours et en particulier à vos régiments, non seulement vous n'avez perdu courage, mais aussi vous avez supporté votre part avec une résolution et constance très louable et remarquable, reconnaissant que Dieu nous a permis les propositions et délibérations et s'est réservé la disposition des événements, pour en ordonner ainsi qu'il lui plaît. Je vous dirai au reste, Magnifiques Seigneurs, que ce me serait un grand contentement d'entendre que vous ayez procédé à l'encontre des chefs et capitaines de vos régiments plutôt par la voie de la douceur que vous avez accoutumée à l'endroit de vos sujets que par la rigueur de vos ordonnances et règlements militaires, quelque faute qu'on leur puisse supputer, vous contentant des châtiments qu'ils ont reçus de la main de Dieu, laquelle, à mon grand regret, ils ont trouvée fort appesantie sur eux, de quoi je vous prie derechef affectueuse-

ment. Et parce que ledit sieur de Réau ne m'a rapporté de votre part quelle était votre intention sur le fait de leurs paiements avec ce que j'ai ignoré jusqu'ici quelle composition lesdits colonels et capitaines avaient faite, j'ai différé de lui bailler pouvoir pour en aviser avec eux, jusqu'à ce que vous m'ayez fait ce bien, de m'informer et éclaircir plus amplement de l'un et de l'autre, le vous renvoyant cependant exprès pour, suivant la prière précédente qu'il vous avait faite de ma part, me donner prudents avis et conseils sur les occurrences présentes, tant pour l'extinction de ce malheureux feu allumé par les ennemis de Dieu, qui est sur le point d'embraser toute la chrétienté, que pour le soutien des Églises et de la juste cause que je maintiens; sur quoi j'estime qu'à présent vous aurez délibéré et pris quelque résolution, j'ai donné charge audit sieur de Réau, présent porteur, de vous dire de mes nouvelles et l'état de nos affaires, auquel vous ajouterez foi, s'il vous plaît, à ce qu'il vous dira de ma part et négocierez avec lui comme avec un de mes serviteurs, auquel j'ai entière et parfaite confiance, vous assurant que je me ressens tellement tenu à vous, que je n'aurai jamais aucune chose en ma puissance de quoi, en reconnaissance des étroites obligations que je vous ai, vous ne puissiez librement et entièrement disposer.

« Sur ce, je prierai notre Seigneur vous avoir, Magnifiques Seigneurs, en sa sainte protection. De Saint-Jean d'Angély, ce 24e jour de mai 1588. Votre très affectionné et très assuré ami.

« HENRY. »

Quelque flatteuses que soient les marques d'amitié et de reconnaissance du roi de Navarre, le ton qui règne dans sa lettre à l'égard des troupes bernoises, si malheureusement abandonnées par lui, n'est pas à son avantage.

Car en supposant même que la jonction de l'armée du Midi avec celle du Nord n'eût pas dépendu de lui, il est toujours regrettable qu'il n'ait pas donné un chef à l'armée du Nord et maintenu un contact continuel entre les deux armées.

Quant au payement de la solde, dont Henri paraît se préoccuper fort, les pourpalers restèrent sans résultat. Il en est encore question dans une note de M. de Réau, par laquelle il annonçait aux Bernois l'empoisonnement du prince de Condé et les attentats à la vie du roi de Navarre lui-même, « les uns par glaive, les autres par poison »[1]; mais incidemment seulement, sous la forme d'une promesse générale, que Sa Majesté béarnaise

1. Note du 17 juin 1588.

arrangerait les choses de manière que chacun soit content et satisfait [1].

Il n'eut d'ailleurs plus l'occasion de s'occuper de la question religieuse avec les Bernois. Peu de temps après, les événements forçaient le roi de France à se rapprocher de son cousin de Navarre, à le prendre pour allié contre la Ligue, maîtresse de Paris. Puis, le meurtre de Jacques Clément rendait le trône vacant et Henri IV partait à la conquête de son royaume.

Bien qu'il se fût converti au catholicisme, les réformés n'eurent pas lieu de se plaindre de lui, quelque grandes que fussent leurs prétentions. Au contraire, l'édit de Nantes (1598), établissant à peu près l'égalité des deux confessions, leur accordait toutes les satisfactions.

1. Note du 17 juin 1588.



XIII

La paix religieuse assurée si peu de temps après la mort de Henri III, donne, sous certains rapports, raison à ce prince qui, par le très libéral édit de Poitiers, avait fait preuve de bonnes dispositions à l'égard des réformés. Le peuple est facile à manier, avait-il écrit aux Bernois; ceux qui font la guerre civile, ce sont les princes. En effet, par la mort du prince de Condé, du duc de Guise et de son frère, le cardinal, le terrain se trouvait fort déblayé. Encore quelques efforts pour renverser Mayenne, le dernier de tous ces ambitieux qui ont mis la religion au service de leurs intérêts dynastiques, et Henri IV éprouvera cette vérité que le peuple est facile à manier et proclamera, dans cette France essentiellement catholique, la liberté des cultes, sans que sa popularité en subisse la plus légère atteinte.

Il n'eût donc fallu à la France, pour éviter les

guerres civiles, qu'un bras énergique capable de maintenir les uns et les autres dans de justes limites, et sachant réprimer les excès de langage du clergé, toujours prompt à éveiller le fanatisme; la France devenait un exemple de tolérance longtemps avant Henri IV, et ces pages de sang, qu'on est attristé de trouver dans sa glorieuse histoire, n'existeraient point.

La fin des hostilités confessionnelles donna lieu à une manifestation qui, venant en pleine paix et n'émanant pas de personnages prompts à flatter les Bernois pour en obtenir des troupes ou de l'argent, nous paraît être un témoignage spontané de l'influence exercée par Berne en France durant les guerres civiles religieuses. C'est une lettre du synode de Montpellier.

« Magnifici ac praepotentes Domini. Tot tantaque sunt in Gallicanas Ecclesias a vobis collata beneficia, ut grato semper animo vestram clementiam prosequi debeamus. Et sane cum ditio vestra fuerit fratrum nostrorum asylum, non possumus non immortales vobis semper et agere et habere gratias pro tanta charitate et humanitate, qua profusa Jesu Christi membra complexi estis imo et fovistis et aluistis. Accedit instar cumuli per jucunda illa benevolentiae testificatio Pastorum ac Doctorum vestrorum literis exarata, qui veram

nobiscum concordiam et philadelphiam colentes, consilio quoque sancto, quod a vobis etiam manasse non dubitamus, synodum hanc nostram non parum adjuverunt. Quoniam vero prae tenuitate nostra nihil ad potentissimae vestrae civitatis amplitudinem augendam possumus adferre, precibus assiduis et Senatum et Rempublicam vestram Deo Optimo Maximo commendabimus, ut vos spiritus sancti sui donis copiose ditatos, adversus omnes hostes misericorditer tueatur ac protegat. Datum Monspessuli pridie nonas Junias, anno temporis novissimi CIƆIƆXCVIII. Vobis addictissimi et amplitudinis vestrae studiosissimi, Pastores et presbyteri Gallicanarum Ecclesiarum Synodi conventum agentes et omnium nomine, Beraldus synodi moderator electus. Montignjus Martaldus assessor. »

En voici la traduction :

« Magnifiques et très puissants Seigneurs. Vous avez accordé aux Églises gallicanes tant et de si considérables bienfaits, que nous sommes toujours heureux de devoir louer votre générosité. Et comme le territoire soumis à votre puissance a été l'asile de nos frères, nous ne pouvons, en toutes circonstances, que vous rendre d'immortelles actions de grâces, pour l'humanité et la charité

que vous avez bien voulu exercer envers les membres disséminés de Jésus-Christ que vous avez réchauffés et réconfortés. Vous mettez encore le comble à votre bienveillance par la très aimable lettre de vos pasteurs et de vos docteurs, qui entretenant avec nous une véritable concorde et une sincère fraternité, n'ont pas peu aidé notre Synode par l'important conseil qui, nous n'en doutons pas, émane aussi de vous. Ne pouvant, dans notre extrême faiblesse, vous être d'aucune utilité pour l'augmentation de votre puissance, nous adresserons du moins au Dieu tout-puissant des prières assidues pour votre Sénat et votre République, afin qu'il vous comble des dons de son Saint-Esprit, qu'il vous défende et vous protège miséricordieusement contre tous vos ennemis. Donné à Montpellier, la veille des nones de juin, l'an 1598. Vos très attachés et très dévoués, les pasteurs et les prêtres des Églises gallicanes, réunis en synode et au nom de tous. (Suivent les signatures.)

Bien que, chronologiquement, elle eût dû figurer plus haut, une autre lettre, écrite également en langue latine, trouve encore sa place ici. Elle est de la main de La Noue, l'un des capitaines les plus renommés des protestants français, homme instruit et fervent, aussi

habile à manier les arguments bibliques que l'épée :

« Prudentissimis et Nobilissimis, Magnificis Dominis, Consuli ac Senatui Bernensi, Nobiles Viri qui in provincia Pictaviensi, Xantonensi, Engolismensi et Rupellana purum Christi Evangelium profitentur S.

« Respublicae ad juris divini praescriptum constitutae custodes fidissimae utriusque tabulae Decalogi esse debent eoque omnes et animi et corporis nervos intendere ut purus Dei cultus explosis hominum figmentis conservetur et ut eos qui ob verae Religionis professionem exterres, peregrini et omnibus fortunis exuti vagantur, humaniter et benevole tueantur. Vos vero, Magnifici Domini, ceteris Helvetiorum pagis quasi facem praefertis et singulare exemplum praebetis, cui insistere, quoque toto amplexu asserere debeant. Nam in asperrimis tempestatibus quibuscum Gallia misere conflictata est, vestri semper similes (id est pii et Deum timentes) fuistis, nullis fluctibus instar rupis hinc inde concussae, cedentes. Et novissime in Gallicis furoribus, cum viri et pietate et meritis insignes praelustri taedarum nuptialium splendore inescati et vana spe concordiae pellecti fuissent, ad hoc quaesito praetextu innocentium

sanguis perfide effusus esset, eoque Cyclopum et Titanum quorundam vesannia et ferocia tenderet ut Christus, qui delicias et fucos eorum perpeti non potest, et protervis eorum conatibus non favet, Gallia exularet, tot animae tristes quae gladios sanguine madentes effugerant et denuo quasi in hanc vitam ingressae fuerant quo se ab improborum injuria tegentes contulissent nisi eos omni beneficiorum genere ultro prosecuti essetis? Id potius studentes ut Dei jussum gnaviter exequamini, quam ut hominibus varios et qui vel hominem constantem percellere potuissent, rumores spargentibus obsequamini; in quo animi vestri invictum robur elucet et Deum misericordem agnoscimus, eique summas agimus gratias quod rebus ita afflictis compererimus vos et nobis bene velle, et benefacere optare. Quae res nos vobis in perpetuum addictos reddit : Auget vero magno cum favore magnitudinem tot beneficiorum quod nuper Illustrissimum Principem Condensem eo augustiae redactum ut illius caput fictis criminibus impeterent qui illum tueri et servari debuerant comiter habueritis et quod opis esset vestrae in eo juvando et conservando vos collaturos verbis conceptis promiseritis. Quo nomine nihil nos vobis non debere profitemur, adeoque quod liberos Thalassiavchi Castillionii (cujus invita invidia apud bonos memoria semper vigebit) hospitia benigne exce-

peritis. Cum vero quosdam ex nostris ad Principem Condensem mitteremus ut cum eo de pacis ineundae rationibus (si quo pacto cum Ecclesiarum Dei incremento et securitate eorum qui Christo nomen dederunt iniri possit) verba cedant quo pristinus splendor Galliae bellis intestinis pessundatae restituatur, et animi Gallorum violenta collisione luxati reconcilientur nostrarum partium esse duximus (nisi ingrati animi notam nobis inuri vellemus) hanc ad vos quasi Syngrapham mittere, quæ bona fide declararemus nos ob tot merita vobis mancipatos in aere vestro et esse et perpetuo futuros. Vos interim enixè obtestantes per vinculum Religionis (quod nos arctissime vobiscum devincit) ut nostram causam ex animo amplectamini quasi vestram esse ducatis, cum re vera vestra sit, et res eorum omnium agatur qui christianum profitentur Evangelium. Nos vero et id nobis de vobis serio promittimus et palam praedicamus. Faxit Deus ut magis ac magis vos suis donis locupletet et celsitudinem vestram nobis diu incolumen servet. Rupellae Cal. Dec. 1574.

« Celsitudini vestrae addictissimus *Lanoue*. Nomine omnium subscripsi. »

En français :

« Aux très sages, très nobles et magnifiques Seigneurs du Conseil et du Sénat de Berne, les gentils-

hommes qui, dans la province du Poitou, de la Saintonge, à Angoulême et à la Rochelle, professent le pur Évangile du Christ, Salut!

« Les Républiques établies d'après la prescription du Droit divin, doivent être des gardiennes très fidèles des deux Tables du Décalogue; en conséquence, elles doivent toutes diriger leurs efforts de telle sorte que les erreurs des hommes étant dissipées, le vrai culte de Dieu soit conservé, et que ceux qui sont persécutés comme des étrangers et dépouillés de toute leur fortune, à cause de leur profession de la vraie religion, soient traités avec humanité et bienveillance. Quant à vous, Magnifiques Seigneurs, vous portez en quelque sorte le flambeau devant les autres cantons de la Suisse et vous leur donnez un rare exemple, qu'ils devraient suivre de tout leur cœur. Car, dans les violentes tempêtes qui ont malheureusement éclaté sur la France, vous avez toujours été semblables à vous-mêmes (c'est-à-dire pieux et craignant Dieu), résistant, comme le rocher, aux flots irrités qui le frappent de toutes parts. Et dans les récents troubles de la France, lorsque des hommes d'une piété et de mérites éclatants furent attirés par la splendeur de fêtes nuptiales et par un vain espoir de concorde, et que dans ces trompeuses embûches le sang innocent fut perfidement répandu; lorsque l'extra-

vagance et la cruauté de quelques Cyclopes et de quelques Titans s'efforçaient de bannir de France le Christ, qui ne pouvait supporter ni leurs voluptés ni leurs hypocrisies et qui, en conséquence, ne favorisait pas leurs efforts, où se seraient-elles réfugiées pour se protéger contre les attaques des méchants, toutes ces âmes malheureuses qui avaient échappé aux glaives ensanglantés et qui étaient pour ainsi dire entrées dans une nouvelle vie, où se seraient-elles réfugiées, si vous ne vous étiez empressés de les combler de toutes sortes de bienfaits ? Vous vous êtes appliqués à exécuter avec ardeur l'ordre de Dieu, plutôt qu'à écouter les bruits répandus par des hommes trompeurs, capables d'ébranler les plus fermes. En cela éclate la force invincible de votre caractère ; en cela nous reconnaissons la miséricorde de Dieu, et nous lui rendons de profondes actions de grâces, de ce que, au milieu de telles afflictions, nous avons trouvé en vous d'aussi généreux bienfaiteurs. Aussi vous sommes-nous pour jamais attachés. Ce qui accroît encore la grandeur de tant de bienfaits, c'est que, dernièrement, vous avez témoigné une extrême bonté envers le très illustre Prince de Condé, à un moment douloureux où ceux qui auraient dû le protéger et le défendre accumulaient sur sa tête des crimes imaginaires, et que vous avez promis en termes formels de faire tout ce qui serait en

votre pouvoir pour le secourir et le sauver. Aussi n'est-il rien que nous ne reconnaissions vous devoir, comme aussi pour la gracieuse hospitalité que vous avez accordée aux enfants de l'amiral Coligny, dont le souvenir, malgré l'envie, restera toujours cher aux hommes de bien. Et comme nous députions quelques-uns des nôtres près du Prince de Condé, dans le but de conférer avec lui sur les moyens d'assurer la paix (si toutefois elle peut être conclue par quelque pacte, au profit des Églises de Dieu et pour la sécurité de ceux qui servent le Christ), et dans le but de rendre à la France ravagée par les guerres intestines son ancienne splendeur et de réconcilier les Français si violemment divisés, nous avons pensé qu'il était de notre devoir (sous peine d'encourir la note d'ingratitude) de vous envoyer cette épître, dans laquelle nous nous déclarons, avec une entière sincérité, enchaînés par la reconnaissance que nous devons à toutes vos bontés, pour le présent et pour l'avenir ; vous conjurant instamment, par le lien de la Religion qui nous unit très étroitement à vous, d'embrasser généreusement notre cause, de la considérer comme la vôtre, puisqu'elle est effectivementla vôtre et qu'il s'agit des intérêts de tous ceux qui professent l'Évangile chrétien. De notre côté, nous vous promettons et vous jurons un dévouement réciproque. Que Dieu daigne vous enrichir de

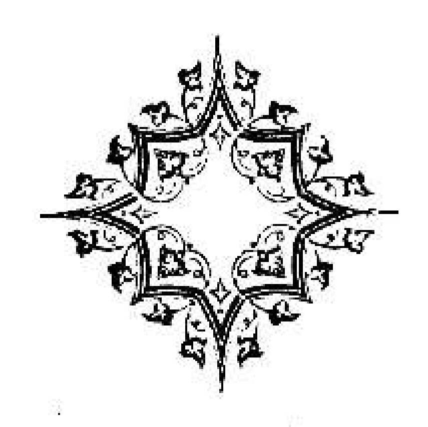
plus en plus de ses dons et qu'il nous conserve longtemps encore votre Grandeur saine et sauve.

« De Votre Grandeur le très dévouée :

« LANOUE.

« Au nom de tous j'ai signé.

« La Rochelle, calendes de décembre 1574. »



XIV

Le fils et successeur d'Henri IV, Louis XIII, qui fut si peu roi, ne sut pas vivre en paix avec les huguenots ; Richelieu les combattait et les battait, en même temps qu'il s'efforçait, d'une manière systématique, d'affaiblir la très catholique maison de Habsbourg.

Hâtons-nous de reconnaître que, sous Louis XIII, les guerres contre les calvinistes eurent un caractère essentiellement politique et que ceux-ci se mirent souvent eux-mêmes dans leur tort par leurs prétentions exagérées.

De cette période, durant laquelle les Bernois firent de fréquentes démarches en faveur de la paix et du maintien de l'édit de Nantes, il reste un intéressant document, une lettre du chef des réformés, Henri de Rohan :

« Très hauts, Puissants et Magnifiques Seigneurs, il y a déjà quelques années que les dures

et inhumaines oppressions qu'on faisait souffrir à la plupart des plus florissantes Églises de ce royaume, nous ayant obligés à prendre les armes pour notre nécessaire et légitime défense, j'avais fait publier une déclaration des raisons et motifs qui m'avaient induit et porté à cette extrême et fâcheuse résolution, par laquelle je désirais que l'innocence de l'Église de Dieu, la sainteté et candeur de mes intentions fût connue à toutes les nations chrétiennes et que principalement notre cause fût justifiée aux yeux des princes et républiques que Dieu a honorés de sa connaissance et qui sont conjoints à nous, par les sacrés liens d'une même foi et charité. Si Dieu nous a fait tant de grâce parmi nos malheurs, que cette déclaration fût parvenue jusqu'à vos Puissantes et Magnifiques Seigneuries, je ne doute plus que la vérité de nos maux et de notre justice ne leur soit pleinement notoire et manifeste et que leur compassion chrétienne ne les ait fait gémir sur les calamités lamentables auxquelles nous avons été réduits par l'injustice et l'infidélité de nos ennemis. Il faudrait plus de paroles que ce papier n'en pourrait contenir pour vous réciter le détail des persécutions que nous avons souffertes durant le cours de huit ou dix années, desquelles la guerre seule nous a donné quelque relâche et la paix les a fait renaître plus fortes et vigoureuses

qu'auparavant, sans que la parole sacrée de notre roi, la sainteté inviolable des édits et nos plaintes et remontrances continuelles aient pu interrompre la suite de nos malheurs, tant les artifices de nos ennemis ont été puissants et le dessein qu'ils ont fait de nous perdre certain et irrévocable. Car toute la foi des édits et promesses royales que les cours des Parlements mêmes ont vérifiées n'ont pu empêcher qu'une garnison de quatre mille hommes, contre tous les brevets de Sa Majesté, n'ait dévoré l'Église de Montpellier jusqu'aux moëlles et qu'une citadelle n'y ait été construite pour l'asservir à jamais. En suite de quoi, on y a privé les vrais fidèles de tous leurs privilèges; on leur a ôté le Consulat, exposé leurs maisons aux pillages et leurs personnages aux outrages et violences des soldats, jusqu'à les forcer de voir une idole abominable dressée dans leur temple au grand scandale et opprobre de toutes les Églises. Et quant à l'Église de la Rochelle, ils n'ont jamais cessé, nonobstant tous édits et toutes promesses, de la ceindre de forts en pleine paix, lui faire le dégât de ses biens, boucher son hâvre et la rendre inaccessible, jusqu'à tant que, par la permission de Dieu, elle ait trébuché sous le joug, consumée par les nécessités auxquelles une persécution de huit années, sous le nom de paix, l'a réduite; et sa désolation est telle aujourd'hui, que

ses ennemis mêmes en ont horreur, privés qu'ils sont de leurs temples consacrés à l'idolâtrie, de tout exercice de piété qui leur est sévèrement interdit, deux pasteurs et partie des plus notables et meilleurs habitants en ayant été bannis et exilés. En tout plein d'endroits, et du royaume et de cette province, les temples ont été ou démolis ou occupés, les pasteurs emprisonnés, chassés ou assommés; ceux qui avaient témoigné quelque zèle à nos Églises tourmentés en leurs biens et en leurs personnes, geynés, torturés, envoyés aux galères ou au gibet, après avoir donné la plupart de nos biens à nos persécuteurs par confiscation et représailles; et afin qu'on ne dise point que ces choses ont été faites durant les violences de la guerre et à ceux qui avaient les armes en mains pour réprimer la violence des oppresseurs, je puis assurer à vos Puissantes et Magnifiques Seigneuries, en toute rondeur de conscience, que tous ces grands maux, en leurs principes et progrès, nous sont advenus dans la paix. Ces souffrances sont les seules causes qui nous ont mis les armes à la main, tant pour porter quelque changement à nos malheurs, que pour empêcher que ce qui nous restait encore d'entier ne succombât et fût enveloppé sous les mêmes ruines. Et toutes les paix qui nous ont été données n'ont été utiles et avantageuses qu'à nos ennemis, qui nous ont désarmés

par ce moyen et ont continué sans danger et sans peine les desseins de notre ruine, que notre résistance leur rendait périlleuse et difficile. Qui plus est, même ceux-là ont été par eux le plus inhumainement traités, qui se sont laissés endormir à leurs déclarations et qui ont vécu dans la prétendue obéissance qu'on en requérait, notamment depuis la prise de la Rochelle qui a accru leur haine et les misères de nos pauvres Églises. Car on a forcé tous ceux d'entre les fidèles qui vivaient sous la foi publique de leurs déclarations, d'entretenir, tout seuls, les gens de guerre qui étaient armés à notre perte; on les a contraints par emprisonnements, confiscation de biens et divers supplices, dont ils les menaçaient sans distinction d'âge ni de sexe, d'aller à la messe, et ce non seulement à centaines, mais à milliers. Et le gouverneur de cette province, après avoir détruit par ses violences une nombreuse et florissante Église, a donné au public ce sacrilège spectacle de ruiner le temple et de faire consumer par les flammes toutes les bibles et livres sacrés qui restaient à ce pauvre peuple, pour le consoler en sa captivité, au son des trompettes et des tambours. Durant les troubles précédents, les ambassadeurs du sérénissime roi de la Grande-Bretagne se rendirent entremetteurs de la paix et, après avoir connu combien nos griefs étaient notables et importants, ils nous rendirent un hono-

rable témoignage de patience et d'innocence, nous priant néanmoins, pour les raisons qui touchaient l'utilité publique de toute la chrétienté, de relâcher quelque chose de nos intérêts, nous promettant que Sa Majesté de la Grande-Bretagne se rendrait plège et caution de l'observation des articles accordés et des promesses qui leur avaient été faites pour notre subsistance, et ferait de tout son pouvoir, en cas de contraventions, réparer les infractions des édits, et nous en donnèrent par écrit les assurances qui sont entre mes mains. Mais ils ne tardèrent pas longs jours à leur faire sentir, comme à nous, combien leurs promesses étaient incertaines et variables. Ce qui, faisant connaître au roi de la Grande-Bretagne la passion qu'ils avaient à notre ruine, l'émeut d'une grande compassion, pour prévenir nos misères et dégager sa parole. Par trois fois, ses puissantes flottes ont paru aux portes de la Rochelle. Mais la volonté de Dieu ayant été de nous affliger par la désolation de cette belle Église, elles n'ont pu produire l'effet auquel elles étaient destinées. Ce malheur quoique grand a bien affligé nos esprits, mais n'a pas pourtant abattu et prosterné notre courage ; Dieu nous a fait cette grâce qu'en cette province nous avons eu de plus favorables événements et nos Églises ne trouvant point d'assurance en la parole de nos ennemis tant de fois violée ont fait une

ferme résolution de s'employer à une défense vigoureuse, attendant la délivrance qu'il plaira à Dieu de nous donner ; nous avons renouvelé notre Union, et entre nous-mêmes et avec Sa Majesté de la Grande-Bretagne, sans le consentement de laquelle, comme nous avons promis de n'intendre à aucun traité, aussi avons-nous reçu assurance de sa part qu'elle ne nous abandonnera point et nous favorisera d'un secours prompt et puissant et proportionné à nos nécessités ; de sorte que nous espérons, avec l'aide de Dieu duquel nous implorons la grâce, que nos ennemis ne nous engloutiront point si facilement comme ils l'espèrent. Néanmoins, j'ai cru être obligé, très Hauts, Puissants et Magnifiques Seigneurs, de vous faire la présente, afin que vous soyez informés avec vérité de l'état de nos affaires et que vous ne soyez point circonvenus par les calomnies de nos ennemis, comme aussi pour vous supplier en cette occasion tant urgente, selon votre zèle à la cause qui vous est commune avec nous et à l'imitation de vos invincibles et généreux devanciers, de nous être favorables ; nous voyons de toutes parts nos ennemis se préparer à fondre sur nous avec un puissant effort et faire partout de nouvelles levées pour nous accabler ; et sommes avertis qu'ils veulent en faire parmi vous sous divers et plausibles prétextes, sur quoi je me donnerai la liberté de vous

dire, très Hauts et Magnifiques Seigneurs, qu'il me semble que vos Seigneuries doivent faire grande considération de prêter leurs meilleurs hommes et soldats plus aguerris, à ceux desquels la main est teinte de notre sang et qui se glorifient de l'oppression de vos frères et poursuivent hautement la dernière et totale ruine de l'Église de Dieu en ce royaume, et qui se serviront de vos forces pour égorger nos frères innocents et misérables, qui est un crime que vos Puissantes et Magnifiques Seigneuries ont trop en horreur pour permettre qu'il soit commis. C'est l'artifice de nos ennemis de nous perdre, les uns par les autres, jugeant que notre union nous rendrait invincibles. Je sais bien qu'ils feront courir le bruit parmi vous, qu'ils nous veulent donner la paix et qu'ils en traitent avec nous et que le secours qu'ils vous demandent n'est que contre les étrangers. Mais, au nom de Dieu, que ces belles paroles ne surprennent point vos illustres Seigneuries puisque c'est toujours sur ces belles apparences qu'ils ont éloigné notre délivrance et avancé notre oppression et nos calamités; et puisque vos généreux devanciers n'ont jamais fait difficulté d'octroyer à nos pères les assistances qu'ils en requéraient, je m'assure, très Hauts et Puissants Seigneurs, que vous n'aurez pas moins de zèle pour la vérité opprimée, ni moins de charité pour les Églises persécutées, puisque notre

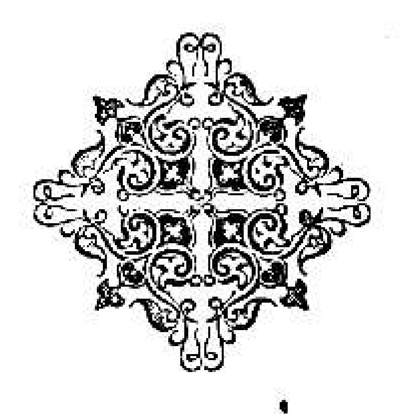
cause n'est pas moins juste et que nos douleurs sont plus grandes. Le traitement que ceux qui nous persécutent ont fait à vos voisins et alliés qu'ils ont privés de l'exercice de leur religion, dans le pays dont ils sont souverains, sous ombre de les assister, témoigne suffisamment la haine qu'ils portent à la vérité. Prévenez, s'il vous plaît, notre ruine par votre secours, de peur que le pape qui gouverne aujourd'hui le conseil, ne les oblige, cet obstacle ôté, à fondre sur vous, vous faire participer à nos misères et à nos souffrances. En ce qui me concerne, très Hauts, Puissants et Magnifiques Seigneurs, je ne vous ferai point mention de mes intérêts que je ne mets en aucune considération et que j'ai depuis longtemps sacrifiés au salut de l'Église, pour lequel aussi je méprise ma vie. Néanmoins quand il aura plu à Dieu les délivrer par sa grâce et par votre secours, je n'aurai jamais plus grande consolation que de vous rendre grâces de cette charité et par tous les devoirs de services dont je serai capable, quand il s'agirait d'exposer ma propre vie pour vous confirmer mon affection, vous témoigner que je serai à jamais, très Hauts, Puissants et Magnifiques Seigneurs,

« Votre très humble et affectionné serviteur[1].

« HENRI DE ROHAN. »

1. Lettre du 24 février 1629, de Nîmes.

Richelieu avait trouvé dans le duc de Rohan un adversaire digne de lui, énergique et persévérant, qui força le roi à maintenir l'édit de Nantes, et obtint, trois fois, pour les protestants vaincus, des conditions de paix honorables.



XV

C'est ainsi que, pendant plus d'un demi-siècle, la petite République de Berne, par charité humaine et pour la noble cause de la liberté de conscience, a défendu les huguenots de France. Elle n'a pas fait pour eux tout ce qu'elle aurait voulu ; elle a fait tout ce que sa position au milieu d'États confédérés appartenant aux deux confessions chrétiennes, lui permettait de faire. Son intervention toute désintéressée lui valut des ennuis sans nombre. Mais, malgré tout, Berne resta fidèle à ses principes, à sa politique : défendre le faible contre le puissant, combattre l'injustice.

Après la révocation de l'édit de Nantes, et même déjà avant cette époque, lorsque les droits et les libertés des protestants de France commençaient à être mis en question, les vieilles traditions confessionnelles, interrompues durant le long règne de Louis XIV, se renouvelèrent tout naturellement. Berne accueillit avec empressement ses coreli-

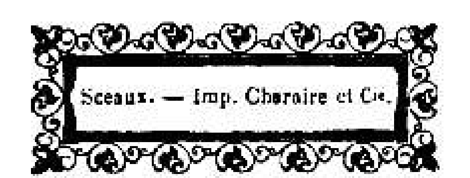
16

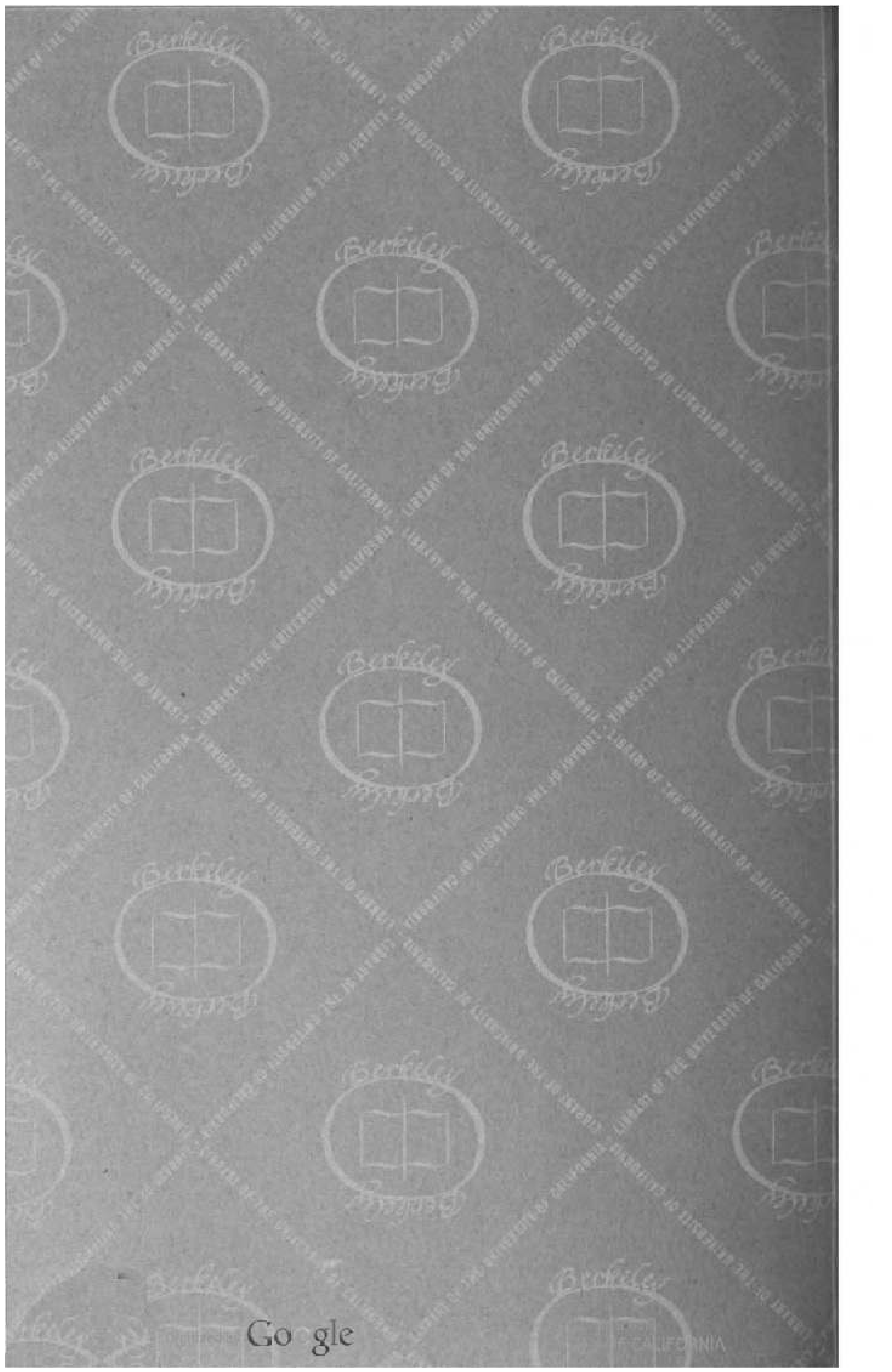
gionnaires persécutés, bannis. Dans tout le pays, les secours affluèrent; aux frais du gouvernement on les entretint, on les aida à se créer des positions. Un service spécial public, « la chambre des exilés », fut organisé pour veiller à leurs intérêts. On poussa la sollicitude si loin, que les réfugiés établis dans les pays suisses limitrophes de la France furent en grand nombre dirigés sur Berne, dans la crainte que, trop rapprochés de leur ancienne patrie, ils ne se trouvassent exposés aux vexations des sujets de Louis XIV.

Tout récemment, le fil de ces traditions s'est renoué. Lorsque les réformés de France publièrent leur appel pour l'érection du monument de l'amiral Coligny, le gouvernement bernois voulut s'associer à cette œuvre de réparation. Il ne le fit pas sous l'influence d'une solidarité confessionnelle qui n'est point de notre époque, — aujourd'hui les États n'ont plus de religion, — mais uniquement en souvenir du séjour des enfants de l'amiral dans la ville de Berne, après la Saint-Barthélemy.

L'histoire des siècles passés lui imposait ce témoignage de respect pour d'illustres proscrits et de sympathique reconnaissance pour la politique humanitaire de nos aïeux.

FIN


Sceaux. — Imp. Charaire et Cie.


Berkeley
LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

